



## **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022  
REUNIONE DI I  
27 È 28 DI GHJENAGHJU DI U 2022  
1<sup>ÈRE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022**

**VISIO/PRESENTIEL  
(1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE)**





**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**27 è 28 DI GHJENNAGHJU**  
**1<sup>ère</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2022**  
**27 et 28 JANVIER**

**SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 27 JANVIER 2022**

**Ouverture de la séance des questions orales à 9 h 57** 14

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2022/E1/001 - Jeux Olympiques 2024**, posée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » 14

Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive 16

**Question n° 2022/E1/006 - Patrimoniu di a Culletività di Corsica è nomi di e sale**, posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 19

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 19

**Question n° 2022/E1/004 - Autorisation d'enfumage du milieu marin jusqu'en 2026**, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » 20

Réponse de Mme Flora Mattei, Conseillère exécutive 22

**Question n° 2022/E1/007 - Expérimentation du revenu universel en Corse**, posée par Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 24

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 26

<b>Question n° 2022/E1/002 - Programmation Pluriannuelle de l'Énergie</b> , posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	29
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif	30
<b>Question n° 2022/E1/005 - Situazioni prufissionali di l'anziani prighjuneri</b> , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	32
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	33
<b>Question n° 2022/E1/003 - Prix des carburants en Corse</b> , posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	38
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	39
Droit d'appréciation pour M. Jean-Martin MONDOLONI	41
<b>Question n° 2022/E1/008 - Avvena di a lingua corsa</b> , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	45
Droit d'appréciation pour Mme Véronique PIETRI	46
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	47
<b>APPEL NOMINAL effectué par Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance</b>	47
<b>Allocution de Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	48
<b>Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif</b>	51

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n<sup>u</sup> 001 : Mudificazioni di a struttura pidagogica ginirali di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2022 è rigularizazioni à titulu di a riintrata sculari 2021**

**Rapport n<sup>o</sup> 001** : Modification de la structure pédagogique générale d’enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2022 et régularisation au titre de la rentrée scolaire 2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l’Enseignement, de la Formation et de la Recherche 53

Lecture du rapport de la Commission de l’Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n<sup>o</sup> 2022/E1/004) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 55

**Prises de paroles :** 56

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Marie-Claude BRANCA

Mme Josepha GIACOMETTI PIRREDA

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Josepha GIACOMETTI PIRREDA

M. Saveriu LUCIANI

M. Jean-Jacques LUCCHINI

En réponse, Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive 62

**VOTE : Rapport n<sup>o</sup> 001 est adopté à l’unanimité** 65

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**Raportu n<sup>u</sup> 010 : Rivisioni impurtanti di a sitturizazioni di u Cullegghju Fesch pà a riintrata sculari 2022**

**Rapport n<sup>o</sup> 010** : Révision substantielle de la sectorisation du collège Fesch pour la rentrée scolaire 2022

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 65

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E1/006) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 68

**Prises de paroles :** 69

M. Laurent MARCANGELI

Mme Véronique PIETRI

M. Saveriu LUCIANI

Mme Muriel FAGNI

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Christelle COMBETTE

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Romain COLONNA

M. Laurent MARCANGELI

En réponse, Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive 80

**VOTE : Rapport n° 010 est adopté à l'unanimité** 83

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**Raportu n° 007 : Prughjettu di criazioni di novi stabilimenti lucali d'insignamentu pa u rughjonu aiaccinu**

**Rapport n° 007 : Projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 84

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E1/005) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 89

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport 2022/E1/003) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* n° 90

**Prises de paroles :** 91

Mme Valérie BOZZI

Mme Marie-Claude BRANCA

M. Pierre POLI

M. Laurent MARCANGELI

Mme Josepha GIACOMETTI PIRREDA

M. Jean-Martin MONDOLONI

Amendement déposé par Fa Populu Inseme présenté par Don Joseph LUCCIONI

### **Amendement adopté à l'unanimité**

En réponse, Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive 102

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 104

### **VOTE amendement et rapport**

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**Rapport n° 007 amendé adopté à l'unanimité** 106

**Suspension de séance à 13 h 57**

**Reprise de la séance à 15 h 50**

**La présidente MAUPERTUIS informe les conseillers des dossiers prévus dans la poursuite de l'ordre du jour.** 106

## GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES

**Raportu n<sup>u</sup> 002 : Novu rigulamentu di l'aiuti à prò di a ghjuventù : U Pattu di a ghjuventù**

**Rapport n<sup>o</sup> 002 : Nouveau règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di à ghjuventù**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse et du Sport 107

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n<sup>o</sup> 2022/E1/001) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 114

**Prises de paroles :** 115

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. Hyacinthe VANNI

M. Don Joseph LUCCIONI

Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse

**VOTE : Rapport n<sup>o</sup> 002 est adopté à l'unanimité** 124

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**Raportu n<sup>u</sup> 009 : Imbasciatrice è imbasciatori spurtivi di Corsica 2022/2024**

**Rapport n<sup>o</sup> 009 : Ambassadrices et ambassadeurs sportifs de Corse 2022/2024**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse et du Sport 124

**16h58 interruption de séance pour relance de la diffusion sur internet.**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E1/002) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 132

**Prises de paroles :** 134

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. François SORBA

M. Saveriu LUCIANI

Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse 136

Président Gilles SIMEONI, en complément 136

**VOTE : Rapport n° 009 adopté à l'unanimité** 140

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

*17 h 25 suspension en raison d'un problème de diffusion technique sur internet*

*Reprise à 17 h 50*

**SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

**Rapportu n° 005 : Organizzazione di a 2<sup>nda</sup> edizione di l'Assise di a salute**

**Rapport n° 005 : Organisation de la 2<sup>ème</sup> édition des Assises de la santé**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé 140

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale, de la Santé et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E1/003) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 142

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E1/001) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 143

**Prises de paroles :** 143

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Mme Serena BATTESTINI

Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants 144

**VOTE : Rapport n° 005 adopté à l'unanimité** 146

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

FÀ POPULU INSEME : **FAVORABLE**

UN SOFFIU NOVU : **FAVORABLE**

AVANZEMU : **FAVORABLE**

CORE IN FRONTE : **FAVORABLE**

## INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

**Rapportu n° 025 : Aghjusti à e sei cuncessione di i porti di pesca di Cismonte.**

**Rapport n° 025 : Avenants aux six concessions des ports de pêche du Cismonte.**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 147

Vote sur la procédure d'urgence

**Urgence ADOPTÉE à la majorité** 147

**POUR : 46**

**CONTRE : 17 – « Un Soffiu Novu »**

**ABS : 0**

**NP : 0**

*Prises de paroles :* 149  
Pierre GHIONGA

**Report du débat et du vote**

*2ème Prises de paroles après le rapport d'information 022 :*

Alex VINCIGUERRA 163  
Anne Laure SANTUCCI  
Paul Félix BENEDETTI

En réponse Mme Flora MATTEI 166

**VOTE : Rapport n° 025 est adopté à l'unanimité** 166

**POUR : 62**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**Mme Anne Laure SANTUCCI ne participe pas au vote**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**RAPORTI D'INFURMAZIONE / RAPPORTS D'INFORMATION**

**Raportu n° 022 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'operadi rinnovu di u tunellu di Bastia**

**Rapport n° 022 : Rapport d'information relatif aux travaux de rénovation du tunnel de Bastia**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 150

*Prises de paroles :* 155  
Hyacinthe VANNI

Jean-Félix BENEDETTI  
 Pierre GHIONGA  
 Jean-Martin MONDOLONI

En réponse Mme Flora MATTEI	160
La Présidente Marie Antoinette MAUPERTUIS	162
<b>L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport</b>	162

## INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

**Raportu n° 011 : Approvu di a cunvinzioni di finanziamentu cù a CCIC in quantu à l'uparazioni di travaddi di rinnovu è di sicurizzazioni di l'aeruportu di Figari**

**Rapport n° 011** : Approbation de la convention de financement avec la CCIC relative à l'opération de travaux de rénovation et sécurisation de l'aéroport de Figari - Sud Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse

**VOTE : rapport n° 011 est adopté à l'unanimité** 170

**POUR : 62**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**M. Antoine POLI ne participe pas au vote**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**Raportu n° 014 : Participazione di a Cullettività di Corsica à quattru operazione d'investimentu nantu à u l'aeruportu di Bastia-Puretta**

**Rapport n° 014** : Participation de la Collectivité de Corse à 4 opérations d'investissement sur l'aéroport de Bastia-Puretta

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de

l'Office des Transports de la Corse 170

**Prises de paroles :** 171  
Paul Félix BENEDETTI

En réponse Mme Flora MATTEI 172

**VOTE : rapport n° 014 est adopté à l'unanimité** 173

**POUR : 62173**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**M. Antoine POLI ne participe pas au vote**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 017 : Adopru di parechji appicci à u regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 017 : Adoption de plusieurs annexes au règlement intérieur de l'Assemblée de Corse**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 174

**Prises de paroles :** 176

Pierre GHIONGA

Christelle COMBETTE

Hyacinthe VANNI

Paul Félix BENEDETTI

Pierre GHIONGA

Christelle COMBETTE

En réponse Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse  
181

**VOTE : rapport n° 017 est adopté à l'unanimité** 184

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**Raportu n° 018 : Preparazione di u quarantesimu anniversariu di a creazione di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 018 : Préparation du quarantième anniversaire de l'Assemblée de Corse**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 184

*Prises de paroles :* 187  
Gilles SIMEONI

**VOTE : rapport n° 018 est adopté à l'unanimité** 189

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

**NP : 0**

**FA POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**SUSPENSION DE SEANCE A 20H**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bonjour à tous.

Je ne reviens pas sur les règles sanitaires, je les ai évoquées, il convient de garder le masque continuellement, y compris pour l'expression orale. Si vous ne souhaitez pas garder le masque au moment où vous vous exprimez, vous pouvez venir au pupitre. On l'avait déjà fait antérieurement lors des précédentes vagues de la COVID.

Si tout le monde est sa place, nous allons pouvoir commencer avec les questions orales, comme à l'accoutumée.

Je me permets de vous rappeler, comme nous l'avons fait hier en commission permanente organisationnelle, les nouvelles dispositions du règlement intérieur en la matière : la question orale est posée en 2 minutes et demie ; la réponse de l'exécutif est de 4 minutes, sauf le Président qui a un régime dérogatoire en la matière.

Ensuite, il y a un droit d'appréciation de la réponse qui se fait en 30 secondes maximum, ce qui va très vite, à condition que vous ayez utilisé l'intégralité du temps qui vous a été octroyé pour poser la question.

C'est une première, on va et qu'est essayer. J'espère que vous êtes bien entraînés et que ça va se passer du mieux possible.

Conformément à ce qui a été décidé hier en CPO, la première question va être posée par Mme BOZZI.

Je vous passe tout de suite la parole.

**Ouverture de la séance des questions orales à 9 H 57.**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

\* **Question n° 2022/E1/001 - Jeux Olympiques 2024**, posée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, un sujet qui intéressera 2024. Vous savez que, M. le Président du Conseil exécutif, la France accueillera les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, l'objectif de ces jeux est d'impacter l'ensemble du territoire national.

Ainsi en plus de Paris et de la région Ile de France, le tournoi de football se déroulera dans 8 villes (Marseille, Lyon, Bordeaux, Nantes, Saint-Etienne, Nice), le tournoi de Handball aura lieu à Lille, Marseille recevra les épreuves de voile et Tahiti les épreuves de surf.

La Corse n'a visiblement pas pu se positionner pour accueillir une épreuve mais il me semble important que nous trouvions notre place dans l'organisation de cet évènement international.

Nous devons saisir cette opportunité d'abord pour mettre davantage de sport dans notre quotidien, améliorer la pratique sportive en Corse mais également pour valoriser l'image de la Corse dans le monde à travers un évènement positif et rassembleur.

La fédération internationale de voile avait proposé une course entre Marseille et la Corse. Kim Andersen Président Danois de World Sailing avait d'ailleurs précisé que la course pouvait partir de Marseille puis faire un tour de Corse pour revenir à la cité phocéenne.

Le départ de l'épreuve se fera bien à Marseille, mais petite question : savez ce qu'est devenue cette proposition de faire le tour de Corse ? Nous n'avons plus eu de position là-dessus, peut-être avez-vous des informations à ce niveau-là.

Question ensuite car il y aura deux sous-questions qui concerne le label terre, puisqu'en plus de ces jeux olympiques, ce label permet notamment au territoire de devenir centre de préparation aux jeux et donc d'accueillir les sportifs de haut niveau avant les épreuves. L'ancien président du CSJC avait demandé et obtenu ce label comme certaines communes en Corse.

J'aimerais savoir si la Collectivité de Corse a l'intention de s'associer à ce jeux olympiques 2024 en déposant également une candidature pour ce label puisque je pense qu'à cette échelle-là, nous aurions plus de visibilité et le label accordé à la Collectivité de Corse aurait plus d'impact pour notre région que les collectivités, les communes, de manière isolées.

Première question donc : comptez-vous demander ce label ? Comptez-vous ensuite soutenir les collectivités qui s'inscrivent dans cette démarche notamment les aider à réaliser des infrastructures manquantes localement ?

Enfin, dernière question plus large, mais toujours dans le même sujet : comment comptez-vous faire rayonner la Corse à travers cet évènement ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Je me tourne vers l'exécutif. Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

Merci pour cette question Madame la Conseillère, je suis d'accord avec vous, les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un excellent moyen de promouvoir la pratique sportive, de mettre en valeur les acteurs et les initiatives locales mais aussi de contribuer au rayonnement de la Corse au niveau international.

Le sens du projet de l'équipe de Paris 2004 permettrait une appropriation de l'évènement par tous les territoires et tous les publics. Vous l'avez évoqué, notre mobilisation a notamment permis la labélisation de la Collectivité de Corse, représentée par le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC) en tant que centre de préparation des Jeux.

J'ai porté cette candidature en 2020 auprès du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques accompagnée par Petr'Antò Tomasi alors Président [du CSJC] et toute son équipe.

Le 5 octobre, nous avons reçu un avis favorable pour les disciplines suivantes :

- Basket Ball et Basket Ball en fauteuil,
- Handball,
- Volley Ball et Volley Ball en fauteuil,
- Judo.

Nous pouvons d'ailleurs espérer un avis favorable pour le Beach volley.

Outre ces validations, il est intéressant de noter l'obtention récente du label « Grand Inseep » par le CSJC, qui vient renforcer son attractivité et lui permet d'accueillir

des équipes du plus haut niveau comme vous aviez pu le voir dans la presse ces derniers jours.

Notre volonté est donc de faire de la Corse un territoire de prédilection, une base arrière de premier plan pour les sportives et les sportifs ; c'est un objectif que nous poursuivons aussi via le soutien que nous apportons aux acteurs qui développent des projets dans cet esprit comme les Ligues Corses de rugby, de tennis, ou encore d'athlétisme.

Vous m'interrogez sur une candidature de la Collectivité de Corse au label « terre de jeux » ; nous l'avons fait, dès la fin d'année 2019 car elle était intimement liée à celle du CSJC.

L'élaboration de la convention liant le COJO et la Collectivité a été retardée par la crise sanitaire, mais elle est désormais dans sa phase finale et le déplacement de l'équipe officielle du COJO pour la signature devrait être programmé cette année.

Cette convention décline un certain nombre de propositions parmi lesquelles :

- Inciter chaque Collectivité à candidater au label « terre de jeux »,
- Poursuivre l'implication de notre service animation, mais également de nos ambassadrices et ambassadeurs sportifs dans l'opération « génération 2024 » en partenariat avec l'éducation nationale,
- Animer le réseau des Collectivités, labélisées « terre de jeux » ou « centre de préparation des jeux », je pense notamment à la ville de Lucciana, à la communauté de communes Calvi-Balagne, à Bunifaziu, Portivechju ou encore votre propre commune, en valorisant vos actions en proposant des actions conjointes.

L'ensemble de ces actions est intégré dans la politique sportive et je compte renforcer cette territorialisation avec la reprogrammation des scontri di u sport.

J'ai choisi pour le premier semestre, cela ne vous étonnera pas, la thématique « sport et femmes » pour lesquels nous nous appuyerons sur une enquête réalisée par mes services qui répondent parfaitement à ce qui était attendu par le COJO.

Voilà donc pour les éléments relatifs à l'engagement pour les Jeux de 2024. Je me permets de rappeler que le dossier de candidature de la France qui incluait et détaillait les lieux d'accueil des épreuves a été déposé le 23 juin 2015. Je ne peux que regretter que les exécutifs de la Collectivité territoriale de Corse de l'époque, mais également des deux Conseils départementaux n'aient pas d'avantage porté la candidature de la Corse.

Il me faut encore vous donner quelques éléments au sujet des épreuves officielles dont vous semblez penser qu'elles pouvaient avoir lieu en Corse. En ce qui concerne la voile, les épreuves de Marseille sont certes proches de notre île, mais seront très largement tributaires des conditions météo. Un éventuel passage le long des côtes ne pourra être décidé qu'au dernier moment.

Nos interlocuteurs privilégiés restent les ligues insulaires qui ne manquent pas de nous relayer les projets fédéraux lorsqu'ils existent. Nous ne manquerons pas d'étudier et de saisir les opportunités quand elles se présentent.

Concernant le soutien que notre institution apporte aux collectivités, je vous confirme que notre engagement reste entier. Le critère majeur doit rester le souci d'un maillage cohérent du territoire et de l'intérêt de tous dans le respect, bien évidemment, du règlement des aides, adopté par notre Assemblée en décembre 2020.

Enfin, 2022 sera, je l'espère, l'année de la mise en œuvre de la gouvernance du sport pour laquelle j'ai œuvré depuis de longs mois jusqu'à ma rencontre récente avec la ministre des sports.

L'installation de la conférence territoriale du sport rendra plus facile les collaborations entre les différentes parties prenantes comme, par exemple, l'ATC, l'ADEC, les acteurs économiques et sportifs, mais également les collectivités.

Vous l'aurez compris, l'objectif est la construction collaborative d'un projet sportif territorial à la hauteur des enjeux de l'époque que nous traversons.

Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous aviez, Mesdames, la lourde responsabilité d'inaugurer le nouveau dispositif. Nous ne sommes pas encore totalement dans les clous, mais comme vous avez commencé, nous vous pardonnons. Par contre, vous n'avez pas de droit d'appréciation de la réponse.

La question suivante qui aurait dû passer avant, d'ailleurs, c'est celle de Romain COLONNA.

Avete a parolla o Sgiò Cunsiglièru.

\* **Question n° 2022/E1/006 - Patrimoniu di a Cullettività di Corsica è nomi di e sale**, posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**M. Romain COLONNA**

À ringrazià vi, cara Presidente. Salute à tutti è à tutte.

Saraghju cortu. Aghju da pruvà à ùn leghje micca a dumanda chì hè appena longa.

Durante l'anziana mandatura, aviami iniziatu un travagliu in cunfarenza di i presidenti soprattuttu nantu à u patrimoniu custruitu di a Cullettività di Corsica da fane prima u sensu generale dopu à a fusione, sò centinai di bastimenti di sale è di lochi stittuziunali è à tempu, ci si pare nurmale quì una cullettività pose custruisce, s'ellu si pò dì cusì, u so spaziu simbolicu, stittuziunale, acantu di sicure à e pulitiche pubbliche in modu generale.

Da su travagliu quì, era risurtitu una prima lista di nommi da attrivù à certe lochi, sale di Bastia è d'Aiacciu i vuriu mintuvà quì Danielle CASANOVA, Edmond SIMEONI, Michel ROCARD, Marie-Josée NAT, Marie SUSINI, Maco-Maria ALBERTINI, ghjè un nomu di un jiovanu di 17 anni impicatu in Niolu in u 1774. Ci paria su travagliu di mimoria è di ricuncigliu à traversu si nomi, essa prima lista impurtante.

Dopu à quella di riparazione di l'Assemblea di Corsica hè affacata a crisa di u COVID chì c'hà impittu d'andà à a fine di a procedura mimuriale.

Dunque a me dumanda hè semplice, quandu hè ch'ellu si puderia andà à a fine di quella procedura ? Di sicuru à essa quistione, mi permette d'alarga a dumanda pà ripiglià u filu di a nostre reflezione generale nantu à l'inseme di u patrimoniu custruitu di a Cullettività di Corsica dopu à a fuzione di u 2018.

À ringrazia vi, o Sgiò Presidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Passu a parolla à u Presidente di l'esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu.

O Sgiò Cunsigliu, l'avete ramintata, ghjè una deliberazione di l'Assemblea di Corsica di u 13 di ferraghju di u 2020 ch'hà decisu di dà i nomi chè vo avete citatu à e sfarenze sale ò spazii d'Aiacciu è di Bastia di a CdC.

Allora, cacciatu u casu di a sala Marcu Maria Albertini quassù à a Coupole, ùn si sò ancu fatti i travagli per mette i nomi nantu à l'altre sale pè via, l'avete ramintata, di u COVID ch'hà frinatu un pocu i nostri iniziativa. Aghju dumandatu di sicuru à i servizii di mette in ballu, ma puru essa situazione sanitaria, a sapemu bè, ùn hè ancu stabilita, aghju dumandatu d'inizià a messe in ballu è a cuncretisazione di sta deliberazione. Ghjè impurtante di falla.

Aldilà di sta simbolica nantu à i nomi, ci tocca mi pare indè sta siconda fase di a fusione chì hà cuminciata ancu a nova mandatura, di fà un travagliu cumunu trà Cunsigliu esecutivu è Assemblea è tutti quelli chì sò membri di a nostra stituzione un travagliu nantu à nostra identità cummuna, l'identità di sta Cullettività chì hè incaricata, l'emu ramintatu ancu indè u nostru rigulamenti internu, di a difesa è di a prumuzione, interessi cullettivi di u populu corsu, un'identità chì à tempu arradicata in u nostru patrimoniu, è chì v'è verdi l'avvene.

Stu travagliu passa dinò, per esempiu, nantu à una riflessione, c'addà esse una prucedura nantu à, s'ellu si pò mette una statula o un gestu artisticu indè u giardinu di a Cullettività di Corsica. Passa dinù per un travagliu cumunu, mi giru versu a nostra DGS per interim, nantu à i cullegi è licei.

Pensu chì ghjè impurtante ch'ellu ci sia una signaletica cummuna chì ramenta qualle li sò e donne è l'omi chì anu datu u so nomu à i nostri cullegi è licei.

Tuttu què face parte di una endatura glubale. Siate sicuri chè simu imprimurosi attaccati cum'è voi è quante voi à fà quella si faci u più prestu pussibile è u megliu pussibile.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Présidente. Avete sempre un tempu di parolla. S'hè passatu benissimu. À ringrazià vi à tutti a dui.

A dumanda à bocca chì vene avà hè quella ch'addà esse fatta da Serena BATTESTINI per Core in Fronte ! Avete a parolla, Signora Cunsigliera.

\* **Question n° 2022/E1/004 - Autorisation d'enfumage du milieu marin jusqu'en 2026**, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »

### **Mme Serena BATTESTINI**

Merci, Mme la Présidente.

Le 24 décembre 2021, les associations écologiques U Levante et Le Garde publiaient un dossier qui nous informait que l'Etat autorise, par un arrêté publié en septembre 2021, y compris dans la zone des 3 milles nautiques, l'enfumage en milieu marin jusqu'en 2026.

Nous apprenions qu'une compagnie, actuellement délégataire du service public en Corse avait sollicité, en octobre 2021, cette dérogation pour plusieurs de ses navires. Cinq de ses cargos-mixtes l'ont depuis d'ailleurs obtenue : jusqu'au 31 décembre 2022, pour deux d'entre eux, et jusqu'au 31 décembre 2025 pour les trois autres.

À ce titre :

- Considérant la Méditerranée, du latin "Mediterraneus", qui signifie "au milieu des terres", comme notre aire historique naturelle, culturelle et carrefour de civilisations sur laquelle notre attention politique se porte ;
- Considérant le nombre des états constitués qui la composent, des peuples et nations qui l'habitent tout autant ;
- Considérant le rôle et la place de la Corse et de son peuple dans ce cadre ;
- Considérant l'importance de son bassin et les échanges économiques, notamment via les voies maritimes ;
- Considérant les réalités écologiques, animales, géologiques, environnementales et patrimoniales qui la dessinent : Sanctuaire Pelagos, Parc marin Capi Corsu è Agriate, Réserve de Scandula, Bucchi di Bunifaziu... ;
- Ayant pris connaissance, en matière d'enfumage, des dérogations accordées à une compagnie maritime privée, alors que celui-ci était logiquement interdit à partir du 1er janvier 2022 ;
- Affirmant cette dérogation comme inacceptable, attentatoire aux intérêts naturels et collectifs de la Corse, des Corses et de notre environnement ;
- Sachant que cette pseudo compagnie "régionale" prétend s'attacher à *"l'amélioration constante de la performance énergétique de ses navires dans un souci de préservation de l'environnement et dans le cadre d'un fort enjeu de santé publique"*.

« Core in fronte » demande à l'exécutif de Corse de préciser son approche et son action en matière de transition environnementale, notamment dans le cadre de la future DSP maritime prévue en 2023, par rapport à cette irrecevable dérogation qui va à contrario des règles mondiales de la convention MARPOL qui préconise l'abaissement de la pollution de l'air par les navires.

Est-ce là, pour vous, une bonne vision de défense de notre environnement en laissant saccager fonds marins, biodiversité, qualité des eaux et activité traditionnelle et artisanale de pêche ?

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Réponse de l'exécutif par Mme la Présidente de l'office des transports.

Vous avez la parole.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

Cara Cunsigliera, Madame,

Je vous remercie pour cette question qui me permet de remettre au centre du débat de la desserte maritime de la Corse, nos objectifs et les questions fondamentales que nous devons prendre en compte pour la mutation progressive de toutes les flottes concernées (délégués et non délégués) par la desserte maritime de la Corse.

Il s'agit bien de la transition écologique et environnementale dans le monde maritime qui demeure sûrement le plus grand enjeu de la desserte maritime de la Corse pour les trente prochaines années avec les problématiques suivantes :

- Premièrement, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, qui contribue au réchauffement climatique
- Deuxièmement, la réduction des émissions de fumées et rejets par voie aérienne ou marine
- Troisièmement, la pollution sonore, sous-marine qui déséquilibre l'écosystème marin dans son ensemble dans les ports, mais aussi dans les fonds marins.

Pour la seconde, à laquelle je réduirai le périmètre de mon intervention essentiellement sur l'impact environnemental, autour des émissions d'oxydes de soufre retient également notre attention, en tant qu'autorité déléguée.

Alors oui, les navires polluent, c'est une vérité générale. Mais ils polluent tous et technologiquement, on atteint un plafond de verre en matière de dispositifs permettant de limiter l'impact sur l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, toutes les compagnies maritimes n'ont que trois solutions pour le verdissement de leur flotte :

- L'utilisation de carburant moins riche en soufre, mais cette solution n'est pas pérenne car elle se heurtera dans les années à venir au durcissement des réglementations futures (Classement zone SECA)
- L'installation de traitement de fumées à bord des navires - scrubbers à boucle ouverte ou fermée ou enfin scrubbers hybrides
- La transformation de la propulsion au GNL, dont d'ailleurs l'office des transports avait été chef de file pour un projet de recherche.

Les compagnies délégataires de la DSP, puisque vous parlez des DSP et de la future organisation qui est en train de se dessiner, ont fait le choix par le passé d'un traitement de fumées via Scrubbers, qui permet déjà d'atteindre depuis 2020 un niveau de rejet de 0,1% correspondant à la norme SECA en vigueur en 2025. Ces deux compagnies rejettent des émissions de soufre actuellement 5 fois inférieures aux normes en vigueur. C'est ainsi que Corsica Linea a équipé 4 de ses 5 navires de la DSP en cours, et la Méridionale 1 de ses 2 navires, les autres navires fonctionnant avec un carburant moins riche en soufre.

De plus, les DSP en cours ont intégré la mise à niveau environnementale de par l'exigence du respect des règles MARPOL. Cette obligation faite aux délégataires a entraîné l'équipement en Scrubbers, filtres à particules sur moteurs thermiques et utilisation de carburant moins soufrés. Tous nos délégataires travaillent actuellement à l'accélération du verdissement des flottes qui prend forcément du temps dans cette transition, et on parle de transition écologique par palier.

Notre politique est bien de changer le système en profondeur, comme initié durablement depuis 2015 mais aussi il n'est pas vain de le rappeler, depuis l'épisode des boues rouges et la lutte pour la préservation de la mer Méditerranée et des combats menés depuis des décennies par les nationalistes pour la défense de l'environnement, de la mer et de ses écosystèmes. La création du parc marin « Capi Corsu Agriate » ; cela passe par une transparence de tous les instants, notamment sur les actions menées par l'office des transports sur la transition environnementale.

A l'horizon 2023, l'office des transports, dans le droit fil des restrictions déjà imposées à nos délégataires, exigera le respect des nouvelles règles et nous mettrons un point d'honneur à intégrer au contrat initial une clause de révision environnementale qui sera scrupuleusement contrôlée pour entrer en conformité avec les prérogatives de l'OMI.

Le domaine des transports maritimes, dans les prochaines années, ne concerne pas que la Corse mais toutes les régions qui bordent la Méditerranée. Ne l'appelle-t-on pas « Mare Nostrum » c'est-à-dire, ce bien précieux que nous avons en commun et que nous devons préserver ? Je parle de zones Natura 2000, du Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate, du sanctuaire Pelagos... C'est pourquoi la mobilisation est forte, et pas seulement en Corse, pour résoudre dans ses fondamentaux toutes les questions soulevées par la desserte maritime dans une véritable vision de pacte vert européen.

Nous souhaitons être meilleurs dans le bouleversement et les profondes mutations que va connaître les outils navals et les infrastructures portuaires de demain : ces mutations sont liées, d'une part, aux évolutions technologiques (remplacement des énergies fossiles), à la transition écologique en tirant parti d'une évolution vers un mix-énergétique localement décarboné et, d'autre part, aux modes de production et de consommation.

La Collectivité de Corse n'avait pas participé à la décision qui a amené à accorder cette dérogation et nous avons saisi la commission centrale de sécurité du ministère de la transition écologique pour faire toute la lumière sur cette dérogation, et demanderons une accélération de la conversion en scrubber boucle fermée à un horizon plus proche.

Le résultat escompté doit proposer une exemplarité méditerranéenne, au travers d'un espace maritime transfrontalier, préservé, bien précieux et commun de la Méditerranée, qui s'impose comme référence en termes de navigation propre pour le futur.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Mme BATTESTINI, je précise que vous n'avez pas de droit d'appréciation, vous avez largement utilisé votre temps.

Une question de Murielle FAGNI. Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

\* **Question n° 2022/E1/007 - Expérimentation du revenu universel en Corse**, posée par Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Nous le savons tous, la Corse est un territoire particulièrement marqué par le phénomène de pauvreté. Les taux de chômage et de précarité sont parmi les plus hauts, et ces difficultés économiques et sociales ont été considérablement accentuées par la crise liée à la pandémie de COVID-19.

La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, une des priorités de notre majorité qui s'est engagée depuis son arrivée aux responsabilités, à proposer des solutions innovantes dans ce domaine, par la mise en œuvre d'une politique territoriale volontariste et transversale au travers de son plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Ces priorités ont également été déclinées dans l'ensemble des politiques publiques proposées par la Collectivité de Corse, à l'image du Pattu per a Ghjuventù (qui devient DI a Ghjuventù) - et Mme la Conseillère exécutive qui a aussi en charge le volet Jeunesse, nous expliquera tout à l'heure en présentant son rapport, la raison du changement de nom - dans le domaine de la formation, il y a la mise en œuvre du PRIC, le soutien à l'insertion, la lutte contre la précarité énergétique, et bien d'autres dispositions.

Ces réalisations concrètes ont permis d'améliorer de façon significative les dispositifs d'aides destinées aux populations les plus précaires.

En parallèle de cette politique volontariste, une commission ad hoc chargée de travailler sur la question du revenu de base a été mise en place en 2017 à l'initiative du Président Jean-Guy TALAMONI.

Cette commission était composée d'élus, j'y ai moi-même participé avec d'autres collègues toujours présents aujourd'hui dans l'hémicycle, une commission très intéressante et riche en échanges composée également de fiscalistes, d'économistes tels que Marc de Basquiat, (Président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence, acronyme AIRE). C'est un ingénieur de formation très engagé d'une manière pragmatique sur le sujet. Sa vision a vraiment éclairé nos travaux en commission. Etaient également présents les responsables des caisses (CAF et autres), les services de la CDC également.

Cette commission a proposé d'étudier les conditions de faisabilité d'un revenu universel et de sa possible expérimentation pour l'ensemble de la population de notre île, soit plus de 340 000 habitants, en prenant en compte les réalités du modèle économique insulaire.

A la suite de ces travaux, en avril 2020, le Conseil exécutif de Corse a donc présenté à notre Assemblée un rapport, adopté à l'unanimité, visant à positionner la Corse comme territoire d'expérimentation sur le revenu universel, afin d'explorer toutes les pistes permettant de renforcer les solidarités suite à la crise du COVID.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pourriez-vous présenter un point d'étape sur la question de l'expérimentation du revenu universel en Corse ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Je donne la parole à l'exécutif sur la question.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci Madame la Conseillère de me donner l'occasion de faire le point sur ce dossier à propos duquel l'Assemblée de Corse a déjà statué et délibéré au moins sur le principe à plusieurs reprises.

Dire d'abord que notre volonté politique constante depuis décembre 2015 a été de placer la question sociale au coeur de notre stratégie et de nos priorités.

Cela a notamment conduit le 30 septembre 2016 à approuver la stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité.

Puis, un an après, le 30 mars 2017, l'Assemblée a approuvé le plan opérationnel de lutte contre la pauvreté et la précarité, et c'est dans ce cadre général que ce sont inscrites nos réflexions sur des innovations en matière sociale et particulièrement sur le revenu universel qui a été initié à la demande du Président de l'Assemblée de Corse de l'époque dans le cadre d'une commission qui avait été instituée à cet effet.

Ensuite, de ce travail est intervenue une délibération qui a pris acte du rapport d'étape relatif à l'expérimentation du revenu universel. Ce rapport prévoyait notamment, à l'initiative du Conseil exécutif de Corse, le lancement d'une consultation pour l'accompagnement extérieur afin d'avoir l'ensemble des données techniques qui permettront à l'Assemblée de Corse :

- premièrement, d'avoir les informations utiles pour statuer sur le principe d'une expérimentation au titre du revenu universel,

- deuxièmement, d'avoir tous les éléments y compris techniques, budgétaires et financiers qui permettront à la décision de l'Assemblée de Corse de se transcrire de façon opérationnelle ultérieurement.

Quelques éléments chiffrés pour préciser les enjeux :

- L'allocation RSA s'élevait à 36 205 658 M€ en 2018. Elle est passée à 40 275 418 M€ en 2021. Autrement dit, ces dépenses d'ordre social sont très importantes, je vous le rappelle, et je me tourne notamment vers les membres de la majorité et de l'opposition qui me rappellent à chaque discussion budgétaire, que l'enjeu est de limiter les dépenses de fonctionnement pour pouvoir préserver notre capacité d'investir.

Je vous rappelle que les dépenses de fonctionnement incluent par exemple, les dépenses dans le domaine social, que celles-ci représentent aujourd'hui notre poste budgétaire le plus élevé et qui augmente de façon systématique sans ressource corrélative, ce qui veut dire que sommes typiquement dans un effet ciseau qui va en s'aggravant puisque la pauvreté continue d'avancer et que la population qui arrive en Corse, très importante, arrive souvent en situation de pauvreté et de précarité et tombe donc dans une véritable trappe à pauvreté.

Alors ça, c'est l'existant aujourd'hui.

Question que nous devons nous poser : « comment pouvons-nous améliorer, renforcer, élargir nos dispositifs, comment les rendre plus efficace, plus simple, et comment pouvons-nous les financer ? » Cette question est aussi une question essentielle.

C'est dans ce cadre-là qu'est intervenu notre AMO. Le rapport est un rapport qui est une véritable somme qui vient confirmer le coup d'avance qu'a pris la Collectivité de Corse dans le domaine du revenu universel, et tant mieux, parce que cette question va être au coeur du débat présidentiel et des politiques publiques. Elle retrouve un regain d'intérêt notamment dans le cadre de la crise économique et sociale issue de la crise sanitaire COVID.

Les dispositifs actuels montrent leurs limites et partout en France et en Europe, on réfléchit à de nouveaux modes de solidarité. C'est donc dans ce cadre général que nous pourrions inclure notre propre réflexion.

Une réflexion qui n'est pas facile car ce rapport qui a été conduit par M. Basquiat et son équipe, et d'autres intervenants et qui sont une véritable référence française et européenne en la matière soulignent la difficulté juridique et budgétaire de l'exercice :

- Premièrement, l'expérimentation doit nécessairement cohabiter avec des dispositifs légaux de portée nationale à l'échelle française, notamment les prestations sociales, familiale, ou encore la fiscalité.

Il n'est donc pas juridiquement envisageable de porter une expérimentation sur e revenu universel sans avoir la validation et la contractualisation juridique avec l'Etat.

- Deuxièmement, il s'agit de concevoir un dispositif expérimental qui évite autant que possible les inconvénients attachés aux expérimentations précédentes, par exemple : des échantillons trop restreints, non représentatifs, des montants inférieurs aux minimaux sociaux actuels, des durées trop courtes pour évaluer des changements comportementaux.

- Troisième difficulté, le point précédent indique que le dispositif expérimental ne doit générer aucun perdant, il ne s'agit pas d'ériger les gens notamment ceux qui sont en situation de précarité en « cobaye », contre leur volonté ou à leur détriment, et ce dispositif doit également s'accompagner d'une réforme d'ensemble des prestations sociales mais également de la fiscalité. D'où une redoutable complexité juridique, technique et financière.

Le rapport vient de rentrer il y a quelques jours. Nous sommes en train de l'examiner, il va bien sûr être intégré dans la réflexion globale. Un rapport du Conseil exécutif sera soumis à votre Assemblée, qui aura ainsi tous les éléments pour statuer, et sur le principe, et sur les modalités opérationnelles.

Un chiffre quand même et je termine : le coût budgétaire pour deux territoires expérimentaux de 5 000 habitants (des territoires que nous pourrions identifier ensemble et en concertation avec les communes et intercommunalités qui se porteraient volontaires) et sur 5 ans (c'est la période d'observation qui est jugée utile et nécessaire pour avoir véritablement une analyse de l'effet du mécanisme), c'est 8 millions d'euros par an, en plus de ce que nous payons actuellement.

Autant vous dire qu'au-delà des difficultés juridiques, techniques, fiscales, politiques, et du choix fondamental politique, il y aura aussi une discussion budgétaire. Tous ces éléments, l'Assemblée de Corse aura à en débattre, comme elle aura à débattre d'autres propositions que nous verserons au débat, par exemple les mesures alternatives qui pourraient concerner certaines catégories de la population, je pense par exemple à la jeunesse ou à d'autres populations au sens utilisé par les acteurs sociaux.

Voilà ce que je voulais vous dire, étant précisé que nous avons à coeur, dans ce domaine comme dans les autres, de continuer à travailler en partenariat étroit, y compris sur la réflexion stratégique, avec l'ensemble des acteurs et notamment les associations

que je salue et qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la précarité, ainsi que l'ensemble des élus et notamment les élus des communes et intercommunalités.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

La question suivante va être posée par Xavier LACOMBE.

\* **Question n° 2022/E1/002 - Programmation Pluriannuelle de l'Energie**, posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Mme la Présidente. L'objet de cette question orale, c'est la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Monsieur le Président,

En 2015, nous étions la première région en France à être dotée d'une PPE. Cette solution avait été validée par l'Etat, par l'Assemblée de Corse et mettait à l'abri la Corse sur le plan énergétique pour de nombreuses années. C'était magnifique. Il faut reconnaître que c'était la première fois que notre île savait où elle allait sur le plan énergétique et rassurait les générations futures.

Aujourd'hui, quel constat différent et accablant, hélas ! Trois fois hélas.

Nous n'avons pas encore de PPE signée alors qu'on nous la promettait au plus tard pour fin 2020. Nous sommes en 2022 et nous ne voyons rien venir. De premier territoire à avoir une PPE en 2015, nous sommes la seule région de France à ne pas en avoir aujourd'hui. Tamanta strada !

Quid de la solution du gaz naturel qui avait été décidée à grand renfort de communication, de congratulations et d'embrassades. Aujourd'hui, nous ne savons pas si cette solution est toujours d'actualité.

Pire encore, on apprend que des groupes électrogènes seraient installés en Haute-Corse pour pallier un problème important sur l'interconnexion avec l'Italie, montrant, si c'était encore nécessaire, que la situation fragile dans laquelle nous nous trouvons n'est plus à démontrer.

Et malgré ça, plus aucun Conseil énergétique depuis plus de 6 mois alors que la situation, comme je viens de le dire, l'exige.

Voilà pour le contexte qui me conduit à vous poser les 3 questions suivantes. J'espère avoir des réponses concrètes.

Pour la première : quand aurons-nous une PPE qui nous permette d'assurer l'avenir énergétique de notre île et qui nous garantisse une sécurité d'alimentation électrique à court/moyen et long termes ?

Deuxième question : quand saurons-nous si la solution du gaz naturel est retenue et dans le cas où elle ne le serait pas, quelle autre solution sera envisagée ?

Le plan B, il faut qu'on en parle, il est grand temps.

Troisième question : quand aurons-nous un Conseil énergétique qui nous permette de débattre sur un sujet aussi sensible pour la Corse ?

Cari cullechi, chers collègues, comment en sommes-nous arrivés là ? J'ai l'impression que sur ce sujet, nous avons laissé volontairement « la proie pour l'ombre ». Je le regrette pour nous, pour nos enfants et pour la Corse.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller, mais il y a une minute de trop dans votre temps de parole.

**M. Julien PAOLINI**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, Cher Monsieur LACOMBE,

Vous soulevez différents points dans votre question, avec une formulation dont je crois qu'il convient de clarifier les imbrications et avec un argumentaire qui, je crois en tout cas je vais essayer de le démontrer, présente quelques contre-vérités.

En premier lieu, vous vous rappelez, puisque vous le savez pertinemment, qu'une PPE a été adoptée en 2015, vous l'avez souligné d'ailleurs, mais elle s'applique encore aujourd'hui ! Dire dans votre formulation, tel que vous présentez les choses, sous-entendre qu'il n'y a pas de PPE aujourd'hui en Corse, c'est une contre-vérité !

Une PPE s'applique aujourd'hui, elle est opposable, nous ne sommes pas dans un far west énergétique ou chacun pourrait venir et faire ce qu'il veut chez nous. D'ailleurs, si un appel d'offres a pu être lancé aujourd'hui par l'Etat pour l'alimentation au gaz, puisque c'est un des éléments de votre question, pour l'alimentation de la centrale à la fois de celle de Lucciana et de celle du Ricantu, c'est bien parce qu'il y a une PPE.

Aujourd'hui, c'est de la compétence entière de l'Etat que de choisir la solution technique qui permettra cet approvisionnement en gaz de nos deux centrales tel que validé en juillet dernier, lors du projet de révision de la PPE.

En juillet 2021, a été présentée par l'ancien Président de l'AUE, Jean BIANCUCCI, un projet de révision de la PPE qui prévoit, conformément à l'accord, avec le ministre De RUGY, l'alimentation au gaz des centrales. Charge à l'Etat de lancer l'appel d'offres et de choisir la technique qui permettra cette alimentation.

Rappeler aussi que ce projet de PPE a été voté à l'unanimité, vous siégiez dans cet hémicycle, cela a donc fait l'objet d'un débat et d'un consensus très large dans le cadre du Conseil Energie Air Climat auquel je crois, vous avez participé un temps et de manière moins assidue sur les dernières réunions du conseil « climat, air, énergie ».

Donc, toujours la même méthode, la concertation, l'échange, la transparence. Cette PPE que l'on a validée ensemble a fait l'objet au préalable d'une discussion avec l'ensemble des acteurs.

Ensuite, l'appel d'offres a été lancé par la DGEC. Son résultat est en effet très incertain aujourd'hui, mais ce n'est pas à nous de communiquer sur la procédure puisque, tant qu'il n'y a pas de notification officielle aux candidats, c'est à l'Etat de juger de savoir ou pas s'il peut communiquer.

Bien sûr nous avons des discussions avec la Direction Générale Energie Climat, il n'y a pas de problème technique au niveau de Lucciana pour une alimentation au gaz. En revanche, sur Aiacciu, cela est plus complexe aussi bien d'un point de vue environnemental que technique. Je croise encore une fois, il faut que la solution soit partagée par l'ensemble et il serait intéressant de connaître la position des élus, maires, ou élus des intercommunalités, sur la possibilité de l'alimentation au gaz dans le golfe d'Aiacciu.

Pour conclure, à propos du calendrier de la PPE, nous vous proposerons une version finale de la PPE au cours du premier semestre 2022, probablement en mars ou en avril. Nous avons besoin du résultat de l'appel d'offres puisque vous le comprenez, l'équilibre général de la PPE en fonction de la solution technique qui sera choisie, sera modifié notamment d'un point de vue environnemental, économique et social.

Ce débat permettra à chacun de se positionner très clairement sur ces solutions techniques sur un sujet primordial sur l'avenir de notre pays et de nos enfants.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Je donne la parole maintenant à Mme BRANCA.

\* **Question n° 2022/E1/005** - **Situazioni prufissionali di l'anziani prighjuneri**, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Vi ringraziu di dà mi a parolla.

Prima, salutemu l'ingaghjamentu sputicu di tutti quiddi chì si sò sacrificati par a noscia tarra, particularmenti in su mesi di ghjinnaghju, in mimoria di Stefanu Cardì, Lisandru Vincenti è Anghjulu Maria Tiberi.

Di luddu 2018, u cullittivu "Patriotti" era ufficialmente ricivutu da a maior parti di i rispunsivuli di l'asicutivu è di l'Assemblea. U so scopu era di spiigà a situazioni di quiddi chi hani pagatu par a libartà di a noscia tarra.

Ramintemu chi, si oghji seti qui, si no semu tutti qui, hè dinò par via di a so azzioni, e di u so impegnu.

Salutendu l'andatura d'issu cullittivu patrioticu, ci voli dinò à salutà tutti l'altri associ è cumitati chi dapoì anni è anni si battini par fà valè i dritti di tutti i prighjuneri pulitichi.

Spartimu incù voscù a vulintà di falla finita incù 'ssa riprissioni di u Statu francesu è a vulintà d'ingaghjà u presentì è l'avvena in un'andatura appaciata di rigulamentu puliticu di a quistioni naziunali corsa.

I prighjuneri è l'anziani prighjuneri pulitichi supportani sempri in a so vita di tutti i ghjorni I cunsiquenzi d'issa riprissioni.

Oghji, hè à u niveddu prufessiunali chi punaremu u prublema. Com'è monda semu stati infurmati di i difficoltà scuntrati da quiddi chi circani a stabilizzazioni prufessiunali. Com'è no, cunisciti bè tutti i so difficoltà à tutti i nivedda.

Spiremu chè ci sarà una suluzioni di cuntrattu di travaddu à long'andà pà tutti quiddi chè anu datu suddisfazioni è chè aspettani sempri un postu definitivu.

Saria ora di falla finita incù tutti ssi lunghezzi amministrativi è di rispittà a parolla data.

Si sà chè unipochi ani pussutu truvà posti sottu à altri maghjuria par via di u rispettu di u nosciu stintu paisanu. Si devi rinfurzà issa logica.

Ùn pudemu accittà ch'iddi ci sighini bluchimi in una stituzioni chi si dici fatta par a Corsica. Ùn dumandemu micca favuritisimu ma ùn accitemu chi i nosci patrioti si ritruvessini senza nudda quandu ci hè a pussibilità di fà qualcosa.

Vi punimu dunqua i dumandi seguenti :

Tinindu contu di l'ingaghjamenti piddati tutt'àl'ultima mandatura, tinindu contu in casi pricisi di I prumissi fatti, pudeti assicurà, par quiddi chi aspettani dighjà, chè i so cartulari sarani prestu studiati e cunsiderati comu ci voli ?

Pudareti prestu prestu metta in ballu unu spaziu di scontri par fà un puntu pricisu d'issa situazioni incù tutti quiddi chi difendini tutti i dritti di i prighjuneri è di l'anziani prighjuneri pulitichi ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

A risposta, qualu hè chè l'hà da fà ? U Presidente ? Avete a parolla.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu pè a vostra questione.

A sapete, nantu à u fondu, simu d'accunsentu è simu primurosi, primu i naziunalisti, ma pensu tutti i Corsi, di tratà a questione di i prighjuneri putichi cum'è la si deve. Vale à dì chè facenu parte di sicuru di a storia di a Corsica. Hanu fatu parte è hanu pigliatu più chè a so parte à tutti i stravazzi di 60 anni passati.

Dunque, cum'è elli facenu parte di u prublema corsu, devenu fà parte di a soluzione. Simu d'accunsentu à 100 %.

Dopu, nantu à a vostra questione, ci sò duie manere di trattà issa quistione :

- Une première façon qui est de mobiliser la Collectivité de Corse dans le respect des règles générales, en ayant la volonté politique de répondre à ces attentes, c'est le premier volet, et je pense que de ce côté-là personne ne peut nous prendre en défaut.

- Le deuxième volet est plus politique, puisqu'il consiste à dire que parce que les prisonniers politiques, qu'il s'agisse des personnes condamnées, qu'il s'agisse des personnes recherchées, qu'il ait pu s'agir à un moment donné de leur vie, de personnes en fuite, les prisonniers politiques, de façon générale, font partie de la question corse et doivent être assumés par la société corse tout entière et par l'Etat.

Sur le premier volet, moi je ne suis pas un chef de clan, distribuant des places aux uns et aux autres. Il y a un certain nombre de règles qui sont claires, et vous les connaissez, je crois que nous les partageons et je ne doute pas que vous les partagez aussi.

Dans ce cadre-là, incu u nostru stintu paisanu, u vostru, u meiu, u nostru, quì à tuttu, circhemu à fà sempre per u megliu è pè tutti. Si face quì è si face in altro di sicuru. Il y a souvent des conseillères, ou des conseillers, ou des tiers qui alertent sur des situations sociales difficiles, sur des gens qui sont en recherche d'emploi depuis longtemps. Nous essayons de répondre, dans le respect des règles, à l'ensemble de ces questions. Dans ce cadre général, j'ai, et je l'assume, un regard particulier sur la situation des personnes qui sont d'anciens prisonniers politiques et qui peuvent se retrouver en difficulté sociale ou en recherche d'emploi.

Donc dans ce cadre-là, vous savez ce que nous faisons, je peux l'assumer publiquement et je suis prêt à en parler avec vous toutes et vous tous comme je peux parler de l'ensemble des questions sur l'accès à la fonction publique, ou à l'accès à l'emploi au sein de la Collectivité de Corse.

Soyez assurée, sur la première partie, de ma volonté de contribuer dans le respect des règles que je viens de rappeler, à solutionner les cas qui se posent. Ça, c'est le premier volet.

Sur le deuxième volet, je voudrais dire, très solennellement, qu'il est beaucoup plus politique et que nous avons déjà, me semble-t-il, posé le cadre institutionnel à travers une délibération que vous n'avez peut-être pas à l'esprit, Madame la Conseillère, aussi, parce qu'elle n'a pas été mise œuvre avec suffisamment de force, mais il faut la rappeler.

Cette délibération, je l'ai portée lors de la mandature précédente. Elle a été votée par l'Assemblée de Corse, pas par tous les membres et j'ai regretté que l'opposition à l'époque ne s'associe pas à un vote favorable, mais elle a été votée par la majorité et je ne doute pas qu'elle recevra l'approbation de l'ensemble des nationalistes représentés dans cet hémicycle aujourd'hui.

Que disait cette délibération ?

Elle réaffirmait d'abord que les prisonniers politiques font partie du problème corse et qu'ils doivent également faire partie de la solution.

Ensuite, elle rappelait que tout conflit d'ordre politique, dans l'histoire de la France et ailleurs, s'est conclu par une loi d'amnistie et elle rappelait que la revendication d'amnistie reste en son principe plus que jamais fondée légitime.

Au-delà de cette réaffirmation, il y avait aussi celle selon laquelle la Collectivité de Corse, institution dépositaire des intérêts matériels et moraux de la Corse et de son peuple, considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de créer les conditions de nature à faciliter la libération, le retour, et la réinsertion réussie dans leur pays, dans leur île, des prisonniers politiques.

C'est un devoir moral et humain, et un impératif politique.

Je rappelle également que ce devoir était d'autant plus affirmé que le choix fait par les organisations clandestines qui, à l'heure actuelle, n'est pas remis en cause, est celui de la fin de la clandestinité, et que nous sommes donc dans une logique de sortie de conflit. Comme je le disais, dans chaque logique de sortie de conflit il y a des dispositifs d'amnistie, ou des dispositifs plus généraux de mise en œuvre. Je pense notamment, et même si les situations ne sont pas comparables, au programme « Peace » qui a été mis en place en 1995, consolidé jusqu'à nos jours, financé aussi bien par l'Union européenne que par les pays concernés en Irlande du Nord et qui a permis de mettre en place des politiques d'accompagnement, professionnel, social en matière par exemple d'accès au logement pour les anciens prisonniers.

Donc cette logique politique-là est à l'œuvre dans d'autres régions, pays, territoires qui ont été marqués par des conflits ; et je considère que le projet « Pace, ritornu et liberta » est légitime parce qu'il s'inscrit dans la même philosophie d'action.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de dire que ce problème d'accès à l'emploi, ou d'accès au logement, ou plus généralement, toutes les fragilités, ou difficultés liées à des peines

d'emprisonnement ou à des peines ou des situations liées aux conflits politiques en Corse doivent trouver une réponse qui est portée par la société corse toute entière et à son niveau, par l'Etat.

Donc, nous avons à l'époque proposée une charte qui existe aujourd'hui. Elle a été signée et validée en son principe par les institutions consulaires et par plus d'une centaine d'entreprises.

Je crois que les anciens prisonniers politiques ne demandent pas une place, ils demandent tout simplement, lorsqu'ils n'en n'ont pas, un travail. Un travail en phase avec leurs parcours, aspirations, et compétences, et c'est ce que nous devons, à mon avis, proposer.

Cette charte avait vocation, et a vocation à s'adresser à trois catégories de personnes poursuivies ou condamnées pour des motifs politiques :

- Les personnes recouvrant définitivement la liberté à l'expiration de leur peine, les anciens prisonniers politiques,

- Ensuite, et c'est important, ceux qui sollicitent une remise en liberté dans l'attente de leur procès, détention provisoire ou dans le cadre d'une demande de libération conditionnelle, et je pense notamment, mais pas seulement à Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI et Yvan Colonna, mais également aux autres prisonniers politiques.

- A ceux qui après avoir été recherchés, voient leur situation judiciaire solutionnée.

Dans le cas de la détention provisoire, ou dans le cas de la demande de libération conditionnelle, l'adhésion à la charte par les institutions publiques ou des entreprises et la perspective d'un emploi labélisé viendraient donner une garantie de qualité sur l'emploi qui permettrait notamment au juge d'application des peines ou au juge d'instruction en charge du contentieux de la détention, de ne pas pouvoir douter de la qualité des garanties de représentation ou d'insertion.

Ce serait une façon de dire fortement, symboliquement, politiquement et juridiquement, que la perspective de réinsertion est assumée non seulement par la Collectivité de Corse mais également par l'ensemble des acteurs signataires de la charte.

De plus, la diversité des signataires garantit un panel d'offres aussi bien en termes de nature de l'emploi que de localisation géographique qui va permettre de répondre utilement aux exigences de chaque cas d'espèce.

Je prends un exemple précis : vous pouvez avoir des jeunes ou des moins jeunes qui sont en détention provisoire, à Paris, et un contrôle judiciaire qui exige un emploi mais qui interdit à titre provisoire un retour en Corse. Dans le cadre de cette charte, nous pouvons mobiliser par exemple des chefs d'entreprise ou des activités à l'extérieur de Corse et venir corroborer et appuyer la demande de mise en liberté.

De la même façon et pour la libération conditionnelle, ce serait renforcer la crédibilité des demandes, celle de Pierre ALESSANDRI, celle d'Alain FERRANDI, celle d'Yvan COLONNA, celle de Cédric COURBET, ou encore celle de Titou ALBERTINI qui sont pour l'instant suspendues parce la réalité c'est aussi que les prisonniers politiques corses ne se voient pas appliquer de façon loyale les règles qui régissent la libération conditionnelle.

Voilà donc ce que je vous propose que nous fassions ensemble, que nous le fassions mieux, plus vite et plus fort que nous l'avons fait jusqu'à aujourd'hui.

Soyez assurée, Madame la Conseillère territoriale, cara amica, chì nantu à su chjassu quì, saremu à fiancu, insemi, ma sò sicuru chì ci ni sara ancu d'altri, ancu quelle chì ùn sò micca naziunisti. Pensu chì ind'una dimarchja cum'è quessa, si pone ritruvà oghje perchè ghjè u nostru duvere, a nostra rispunsabilità. A divimu à s'omi è ancu à e donne chì si sò battute assai, a divimu à su populu è à u nostru paese, è à a pace.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

La question suivante va être posée par Jean-Martin MONDOLONI. Elle concerne les carburants et, me semble t-il, c'est la dernière question télévisée.

\* **Question n° 2022/E1/003 - Prix des carburants en Corse**, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Mme la Présidente.

Ma question fait résonnance avec une préoccupation majeure des Corses au moment où le prix du carburant dépasse des niveaux jamais atteints.

La question est de savoir et de donner l'illusion que nous pourrions agir sur le prix du baril que de savoir ce que depuis cette maison, nous pouvons faire car depuis que nous débattons, depuis plusieurs décennies, depuis que nous recevons des rapports de

l'autorité de la concurrence, de la DGCCRF, de l'inspection générale des finances, nous ne savons pas comment se construit le prix depuis Fos jusqu'au distributeur final. C'est bien de cette question dont, aujourd'hui, il est utile que nous puissions débattre, en tout cas, avoir des réponses.

En ce début d'année, nous avons passé un cap avec un prix au litre du sans plomb d'1,80 euros. Un record inquiétant autant qu'un paradoxe étant donné que notre Assemblée a débattu et délibéré à deux reprises au cours de l'année 2021, le 30 avril 2021 (sans vote) sur le rapport de l'Autorité de la Concurrence et le 1<sup>er</sup> octobre 2021, cinq mois après, sur une série de propositions.

A l'issue du dernier débat que nous avons eu, nous avons demandé trois niveaux d'intervention.

Le premier a consisté à demander la mise en œuvre d'un cadre législatif réglementaire. Première question : est-ce qu'on en est à lettre morte ou y a-t-il le début de commencement d'amorce de réponse sur ce sujet.

Deuxièmement, au terme de l'article 5, nous avons saisi l'autorité de la concurrence sur un amendement que nous avons déposé, nous avons demandé d'élargir le spectre d'étude afin qu'on puisse précisément, depuis Fos jusqu'au distributeur final, avoir des éclairages sur ce sujet.

Enfin et pour ce qui dépend moins d'un tiers intervenant que de nous-mêmes, vous aviez pris l'engagement de remettre deux rapports, l'un concernant l'impact que pourrait avoir un dispositif de fixation des prix sur le modèle économique des acteurs de la filière. Deuxième rapport, une étude qui concernait la potentielle distribution des carburants écologiquement plus supportables et un programme d'accompagnement des détails pour soutenir la mutation vers l'électrique.

Sur ces sujets, nous avons besoin et vous le savez, les Corses ont besoin de satisfaire à une exigence d'opérationnalité. Vous le savez, c'est une préoccupation majeure parce qu'il s'agit là d'un motif de souffrance pour bon nombre de Corses qui ne peuvent pas faire autrement que se déplacer avec leur véhicule. C'est un motif, on le sait tous, un motif prégnant d'aggravation du fléau de la précarité auquel nul ici ne peut rester insensible.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. En 2'26 !

La réponse du Président de l'Exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est super d'avoir respecté le temps !...

Vous revenez sur une question qui nous préoccupe à toutes et à tous, je voudrais simplement vous dire que le temps passe trop vite.

La première fois, je le rappelle, que l'Assemblée de Corse s'était saisie de cette question c'était en 1989, et nous, depuis 2015, nous nous en sommes saisis et je crois que nous avons quand même avancé, et sur l'identification des mécanismes qui conduisent à un surcoût et sur les mesures à mettre en œuvre.

De la même façon, l'actualité nous le rappelle tous les jours, la situation dans le domaine du marché de l'énergie liée à la crise COVID, conduit à une augmentation inflationniste des prix dans tout le secteur de l'énergie et du transport ; nous l'avions anticipée en prévoyant et en proposant à l'Assemblée de Corse, qui l'a voté, un mécanisme à mettre en place à titre conservatoire pour atténuer ces hausses.

Je pense donc que l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif et la Collectivité de Corse, dans cette affaire, ont eu du nez, si vous me permettez l'expression.

Pour revenir sur la suite et les suites à donner sur les deux rapports des 30 avril et 1er octobre 2021, en suite de notre mobilisation dans le cadre de la conférence sociale au moment de la crise des gilets jaunes :

L'article 4 demandait qu'il soit mis fin à la situation de monopole dans l'approvisionnement et le stockage des carburants en Corse et que les négociations à intervenir entre la Collectivité de Corse, l'État et les acteurs de la filière permettent de mettre fin à cette situation.

J'ai saisi, immédiatement après votre vote, le Premier ministre de cette demande d'ouverture de discussion, c'était il y a plus de 4 mois, il n'y a pas eu aujourd'hui de réponse, ni même d'accusé de réception ; je le regrette profondément.

L'article 5 prévoyait une saisine de l'autorité de la concurrence dans le cadre de ses compétences consultatives et contentieuses en complément de l'avis déjà rendu ; cette demande a eu lieu, l'autorité de la concurrence a informé publiquement qu'elle s'était finalement autosaisie, on peut donc considérer que notre attente, de ce côté-là, est remplie. Mais je précise là-aussi que nous avons demandé communication des rapports qui ont été remis à l'État, à plusieurs reprises, mais ils ne nous ont jamais été

communiqués, ils n'ont pas été rendu publics et il n'a même pas été accusé réception de nos demandes.

Sur votre présentation, juste un mot, vous dites « l'État met 35 M€ par le jeu de la TVA dérogatoire, la Collectivité qui n'a pas augmenté la TICPE, met environ 7 M€, donc 42 M€, et on ne les retrouve pas ; on devrait avoir un différentiel de 0,14 € moins cher et on est plus cher. »

Il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes plus chers, et nous avons essayé d'expliquer pourquoi et notamment par l'analyse qui a été largement débattue, je n'y reviens pas.

Notre idée c'est à la fois de limiter les surcoûts, de limiter les coûts par une fiscalité adaptée qui bénéficiera aux consommateurs, aux consommateurs effectivement, comme elle existe par exemple dans certaines régions d'Outre-mer, afin d'arriver à diminuer le prix du carburant tout en organisant la transition écologique et l'apparition de nouvelles mobilités.

Je termine sur les deux études. On n'a pas dit qu'on allait les remettre tout de suite, on a dit qu'on les avait commandées et qu'elles étaient initiées.

Sur la première, concernant l'étude sur la modélisation des conséquences d'une rigidité en période d'augmentation ou de diminution du prix du baril, il y a eu là une étude commandée au cabinet Géocodia qui a été restituée, nous sommes en train de travailler sur le contenu de ce rapport.

Sur la deuxième, l'étude sur la diversification à mener en matière de distribution des biocarburants associée à un programme spécifique d'accompagnement des détaillants, c'est une étude qui est menée de concert par l'ADEC et l'AUE, nous sommes en train de la finaliser ; l'objectif est d'intégrer cet objectif stratégique dans notre PPE dont vous a parlé tout à l'heure Julien PAOLINI.

Je ne reviens pas sur la réponse à Xavier, il n'est pas là, j'aurais eu des choses à dire, mais je ne les dirai pas pour respecter strictement pour le règlement.

Donc, ces deux études vont faire l'objet d'un rapport qui saisira l'Assemblée de Corse pour que nous puissions, notamment dans le cadre de la prochaine conférence sociale qui aura lieu normalement en mars prochain, continuer d'avancer pour obtenir la mise en œuvre de mécanismes qui devront, nous l'espérons, conduire à une diminution d'un poste qui est très important partout, mais qui l'est encore plus en Corse du fait du fréquent recours à la voiture individuelle.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

La question suivante va être posée par Véronique PIETRI de « Core in fronte ».

Ah pardon ! Vous avez un droit d’appréciation.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Compte tenu de la rigueur que j’ai manifestée...

Je voudrais simplement rappeler au Président, sur des délais, que ces deux rapports ne sont pas fondamentaux, mais quand même ! Ce n’est pas tant ce qui a été dit que ce qui a été écrit qui compte, page 5 du rapport sur lequel nous avons délibéré « des résultats sont attendus pour le mois d’octobre ; le résultat de la 2<sup>ème</sup> étude est attendu pour la fin du moins de septembre » ; Donc, on n’est pas à deux mois près, mais je pense que pour éclairer les usagers, pas tant nous, mais les usagers sur la construction du prix, je pense qu’il faut avancer sur ces sujets.

**Le Président SIMEONI**

Vous avez raison !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Question suivante, Mme Véronique PIETRI.

\* **Question orale N° 2022/E1/008** déposée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in fronte » : **Avvena di a lingua corsa.**

**Mme Véronique PIETRI**

O Sgiò Presidente,

Quando seti statu elettu in u 2015, quandu a noscia idea patriottica si hè stallata in st’assemblea, ‘eti dettu : « *Nous allons enfin pouvoir donner à la langue de ce peuple la place qu’elle doit occuper au sein de ses institutions.* »

Tandu avemu cridutu à sa vulintà, spirendu chì in fini a noscia lingua, in u filu di u Riaquistu storicu purtatu da a noscia lotta, avia da ripiddà in fini a piazza soia.

Saria stata storica issa opportunità postu chì si cunoscia i pussibilità è certi capacità ghjuridichi di l'istituzioni in u duminu di a lingua è di a furmazioni, una di i so pochi cumpitenzi esclusivi.

Ma oghji, è malgradu certi primi passi, à chi ne simu di u rolu è di a piazza di a noscia lingua in a sucietà ?

Analisi, valutazioni di a situazioni, ùn ci n'hè pà sapè comu i finanziamenti è i dispositivi missi in piazza ani riimpiutu a so carica.

Sti dispositivi, criati pà a più parti nanzu à u 2015, sò numarosi : centri d'immersioni, pianu di furmazioni di l'insignanti, pruggetti numerichi educativi, criazioni di manuali, casi di a lingua, aiuti à i media, cartuli di a lingua, cunsigliu di a lingua, signaletica, furmazioni di u parsunali...

Numarosi sò i dispositivi, crisciuti l'aiuti finanziari, è un travagliu di a Dirizzioni di a lingua di qualità, senza dubbiti...

Ma, quand'eddu si fighjula a situazioni, a lingua hà pigliatu stu saltu storicu tantu bramatu è spiratu ?

L'avemu fattu noscia in emiciculu.

Dipoi u mesu di lugliu, poche risposti o dumandi in lingua corsa, muzioni o raporti chì passani tardi a sera, comè i corsi di corsu in liceu o in culleggiu, è i dumandi à bocca chì sò i soli à ùn esse micca mediatizzati è à micca passà à a televisìu.

Cunniscendu u cuntestu puliticu di u Statu francesu, a cuufficialità chì ùn pudarà vena cà da a nostra vulintà, l'impulsioni devi vena da st'altu locu puliticu chì hè a nostra assemblea.

A nostra lingua ùn devi micca un rifarentu è una cummissioni dedicati ?

A trasversalità ch'è vò vuleti in tutti i duminii di l'asicutivu ùn vò micca di una perdita d'efficacità ?

Allora, oghji, a situazioni à chì n'hè, è chì cunteti di fà di a nostra lingua, Sgiò Prisidenti ?

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI préside la séance.**

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

Pensu ch'ellu c'hè statu un prublema di comunicazione ; quelli chì sò in visiò, ùn anu micca intese.

Pensu chì ci vole à rileghje perchè quelli chì sò in visiò ùn anu micca intese ciò ch'avete dettu, ci hè statu un prublema tecnicu.

Se vo vulete rileghje a questione, è scusà ci.

**Mme Véronique PIETRI**

Ferà doppiu tempu per a lingua corsa !

O Sgiò Presidente,

Quando seti statu elettu in u 2015, quandu a noscia idea patriottica si hè stallata in st'assemblea, eti dettu : « *Nous allons enfin pouvoir donner à la langue de ce peuple la place qu'elle doit occuper au sein de ses institutions.* »

Tandu avemu cridutu à sa vulintà, spirendu chì in fini a noscia lingua, in u filu di u Riaquistu storicu purtatu da a noscia lotta, avia da ripiddà in fini a piazza soia.

Saria stata storica issa opportunità postu chì si cunoscia i pussibilità è certi capacità ghjuridichi di l'istituzioni in u duminiu di a lingua è di a furmazioni, una di i so pochi cumpitenzi esclusivi.

Ma oghji, è malgradu certi primi passi, à chi ne simu di u rolu è di a piazza di a noscia lingua in a sucietà ?

Analisi, valutazioni di a situazioni, ùn ci n'hè pà sapè comu i finanziamenti è i dispusitivi missi in piazza ani riimpiutu a so carica.

Sti dispusitivi, criati pà a più parti nanzu à u 2015, sò numarosi : centri d'immersioni, pianu di furmazioni di l'insignanti, pruggetti numerichi educativi, criazioni di manuali, casi di a lingua, aiuti à i media, cartuli di a lingua, cunsigliu di a lingua, signaletica, furmazioni di u parsunali...

Numarosi sò i dispusitivi, crisciuti l'aiuti finanziari, è un travagliu di a Dirizzioni di a lingua di qualità, senza dubbiti...

Ma, quand'eddu si fighjula a situazioni, a lingua hà pigliatu stu saltu storicu tantu bramatu è spiratu ?

L'avemu fattu noscia in emiciculu.

Dipoi u mesu di lugliu, poche risposti o dumandi in lingua corsa, muzioni o raporti chì passani tardi a sera, comè i corsi di corsu in liceu o in culleggiu, è i dumandi à bocca chì sò i soli à ùn esse micca mediatizzati è à micca passà à a televisidò.

Cunniscendu u cuntestu puliticu di u Statu francesu, a cuufficialità chì ùn pudarà vena cà da a nostra vulintà, l'impulsioni devi vena da st'altu locu puliticu chì hè a nostra assemblea.

A nostra lingua ùn devi micca un rifarentu è una cummissioni dedicati ?

A trasversalità ch'è vò vuleti in tutti i duminii di l'asicutivu ùn vò micca di una perdita d'efficacità ?

Allora, oghji, a situazioni à chì n'hè, è chì cunteti di fà di a nostra lingua, Sgiò Prisidenti ?

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. L'Esecutivu hà a parolla pè risponde.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Una volta sola !

Chì cuntete di fà noi tutte è tutti di a nostra lingua.

Per ciò chì tocca à a nostra risposta, sarà, pensu, a listessa chè a vostra.

A sapete, pinsemu oghje più che mai ch'emu un bisognu assolutu di a lingua perchè ghjè un uggettu maiò di tramandera, di leia incu ciò che no simu storicamente. Un uggettu è un arnese d'apertura, d'apertura nantu à u spaziu mediterraniu è nant'à u mondu.

Ed in fine, hè impurtantissimu dinù, soprattuttu oghje chì ghjè oghje, un attrazzu d'integrazione per quelli chì ghjunghjenu quì è chì volenu fà parte d'issu populu è di u pruggettu chè no cerchemu à custruisce per su paese.

Dunque, chì cuntemu di fà di a nostra lingua ? Cuntemu di fà ne un aspettu essenziale di u nostru esse individuale è cullettivu.

Cuntemu di fà ne un arnese di tutti i ghjorni è di tutti l'atti di a vita publica è privata, è què passa per, di sicuru a pinsemu sempre perchè a ci anu amparatu pè ramintà di scientifici, un statutu di cuufficialità, ma sta prospettiva, a sapete, hè difficiule à mette in ballu, è passa pè una pulitica linguistica è una vulintà di i Corsi di salvà è di sviluppà a so lingua.

Allora, rapidamente, u rolu è a piazza di a nostra lingua :

Sapete ch'emu fattu un'inchiesta suciulinguistica tamanta, chì hà da esse restituita à a vostra Assemblea per u mese di ferraghju o di marzu. Ghjè un affare impurtantissimu, ci hà da permette di avè veramente elementi precisi, scientifici nantu à a piazza, a cuncezzione, a vista ch'elli ani i Corsi nantu à a so lingua, è sarà un aiutu maiò à a decisione è a e decisione chè n'averemu da piglià in seme.

Nant'à i dispositivi, ete ramintatu di sicuru chì c'eranu stati i sforzi primu di u 2015, vi vogliu ramintà ch'emu fattu noi dinò sforzi impurtantissimi à u livellu buggetariu glubale, rinfurzandu unipochi di dispositivi ch'esistianu diggià : pensu per esempiu à « A Festa di a lingua », allargandu u so spaziu ind'è u tempu è ind'è a geugrafia ; mà dinù, per esempiu, incu « E Case di a Lingua », ind'è tuttu u territoriu di a Corsica è ancu in altrò ; incu e cunvenzione cù i media lucali pè a prumuzione di a lingua corsa ; è dinù incu l'arnesi di a pratica di a lingua di modu professionale ; senza parlà di ciò ch'ellu hè statu messe in ballu à u livellu internu à a CDC o ind'è l'agenzi è uffizii. Mà ghjè una dinamica di sicuru ch'ellu ci vole à rinfurzà.

Primu puntu, st'inchiesta sociolinguistica.

Secondu puntu, rinfurzà è rinuvilà i regulamenti di l'aiuti, perchè hè vera chì, a pensu cumè voi chì, ind'è u duminiu di a lingua corsa, cume ind'è l'altri, ùn emu micca abbastanza arnesi di valutazione di a nostra azione, è què ghjè impurtantissimu perchè mettimu i soldi mà ùn sapemu micca esattamente s'ellu ci hè u ritornu chè no simu in dirittu d'aspità, è quessa ci vole à vedela.

Vi vogliu ramintà dinù chè, per u mumentu, ùn emu micca zifratu u cuntratu di pianu incu u Statu, mà ch'emu previstu di duppià i crediti cunsacrati à a lingua corsa. Per esempiu, ci serà un pianu di furmazione, c'era u pianu di furmazione di u secundariu, ci hà da esse u pianu di furmazione di u primariu è di u secundariu, mà ghjustu à puntu ci vole veramente à valutà ciò chè statu fattu pè sapè induve ci vole à cambià o à rinfurzà.

Dunque, sicondu puntu, presentazione d'arnesi novi è contu di prisintà su raportu incu u Cunsigliu esecutivu di ferraghju o di marzu, incu l'inchiesta sociolinguistica.

Terzu puntu, pensu chì ci vole andà à vede tutti l'attori di a lingua corsa, tutti quelli chì volenu fà campà a lingua corsa, che no travaglimu insemi.

Speru che l'annu 2023, si dipenderà dinò di a situazione sanitaria, à l'Assise di a lingua corsa, chì puderianu marcà à tempu u riassuntu di tuttu ciò ch'ellu hè statu fattu, paragonà ciò ch'elli facenu l'altri paesi à u livellu istituziunale è sucietale, è dinù marcà u principiu di a mandatura per circa veramente à esse ind'è una dinamica assai più forte chì ci permette di dà o di ridà à a so lingua a so piazza naturale ind'è a nostra sucietà.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Un ci hè micca risposta ?

**Mme Véronique PIETRI**

Ghjustu pè di ch'eddu mancarà sempri u rifarente, d'appressu à me, è una cummissione dedicata à a lingua, pè pudè passà di più tempu annant'à u studiu di tuttu s'affare chì si perde ind'è tutti i cartulari chì sò più urgente è chì facenu chì a lingua ùn hè micca utilisata.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Trenta sicondi pè risponde.

A u livellu puliticu, faremu pruposte, staremu à sente e pruposte di l'Assemblea di Corsica pè travaglià megliu à u livellu puliticu.

A u livellu amministrativu, a sapete, l'aghju detta nanzu, intrimu ind'è una seconda fasa di a fusione, averemu à discutà incu l'amministrazione, incu i sindacati, incu l'agenti di a Cullettività di u novu urganigramma, è di sicuru ci serà forse, in tutti i casa sarà a mo pruposta, una piazza rinfurzata ind'è st'organigramma pè a lingua corsa è a prumuzione di a lingua corsa ind'è tutti i spazii.

**La présidente MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià à tutti pè i vostri sforzi ! Tout le monde a fait un effort. Peut mieux faire, bien évidemment. Je le dis quand même, la question la plus courte a été celle de Romain COLONNA, en 2 minutes. Jean-Martin MONDOLONI, 2'26. Je célèbre ceux qui ont bien travaillé et pas les autres, mais tout le monde a réussi à peu près à tenir dans les temps et je pense que c'est vraiment du domaine du possible. Et nous avons eu droit à une expérimentation, un test en grandeur réelle puisqu'il y a eu deux droits d'appréciation qui ont été utilisés et donc, ça peut fonctionner.

Merci aussi à l'Exécutif pour la concision des réponses et la qualité des réponses qui ont été apportées.

A ringrazià vi à tutti.

Nous accueillons de nouveaux conseillers, salute ! Bonghjornu !

Nous allons donc procéder à l'appel.

**Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le quorum est atteint.

Merci à tous.

**La séance est ouverte à 11 h 30.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sgiò Presidente di l'esecutivu,  
Signore è signori cunsiglieri esecutivi,  
Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,  
Care tutte, cari tutti,

Per principià sta sessione di ghjennaghju, vi vogliu pregà auguri di salute, di pace i più sinceri pè stu 2022.

Pregu chì, st'annata chì principia, sarà di più serena, appaciata è ch'ella sippia quella di a fine soprattuttu di sta crisa sanitaria. Ci vole à sperà la forte.

Spergu chì, in st'Assemblea, u nostru travagliu sia sempre di qualità, degnu di u mandatu chì ci anu datu i Corsi. E chì a nostra indiatu cuntuoghja à dà a i Corsi a pussibilità di campà megliu, di campà bè, ancu di pettu à e difficultà ochjinche che no cuniscimu è chì sò tremende.

Capu d'annu, aghju in particolare una pinsata di sulidarità incù i Corsi chì sò malati da u Covid o altre malatie, i Corsi ind'è u bisognu, è tutti quelli chì strazianu, è ci n'hè parechji, l'avemu detta prima, i nostri anziani è i giovani chì anu suffertu assai di sta crisa è di a crisa suciale di u COVID.

Allora, pace, salute è divizia dinò à tutti i Corsi, à voi altri è i Corsi chì campanu quì o chì sò in altrò.

Lors de la séance de décembre, nous avons adopté le nouveau règlement intérieur. Nous l'appliquons pour la première fois aujourd'hui et, il porte avec lui un certain nombre de changements importants. Certaines des dispositions qu'il entérine désormais, étaient en réalité déjà des pratiques d'usage, relevant de la tradition. D'autres représentent de réelles avancées, en particulier pour la place de l'opposition et la qualité du débat démocratique.

Lors des questions orales, il y a un instant, vous avez pu éprouver votre droit d'appréciation, en tout cas à deux reprises, de la réponse faite par le Conseil exécutif et c'est une très bonne chose, je me permets de le souligner.

Le mode de prise de parole, de discussion autour des motions et le calcul des temps de parole notamment ont fait l'objet d'une refonte inédite que nous éprouverons également tout au long de cette séance.

Je souhaite insister sur le fait que la qualité de nos échanges que nous aurons dépendra, en partie au moins, de la façon dont nous appliquerons ce règlement intérieur.

Grâce à une coïncidence de calendrier, ces évolutions réglementaires, évidemment sans comparaison aucune, prennent effet en 2022 et 2022, c'est l'année du 40ème anniversaire de notre Assemblée.

Ce sera aussi le 30<sup>ème</sup> anniversaire du Conseil exécutif de Corse.

En effet, le 2 mars 1982, la loi portant statut particulier à la Corse est promulguée. Le 8 août de la même année ont lieu les premières élections visant l'installation de la première assemblée de Corse qui elle aura lieu le 20 août.

1982, est donc une date importante de l'histoire contemporaine de la Corse.

Une avancée forte, dirons les politistes et observateurs avisés, je pense notamment à de nombreux journalistes qui ont couvert ces événements, si l'on considère, dans une perspective historique, le lent processus politique et institutionnel de la décentralisation à la française. Une étape décisive qui contraste d'ailleurs aujourd'hui avec les timides propositions de la récente loi 3DS et des débats qui ne sont pas encore terminés autour de ce projet de loi. Mais surtout, et avant tout, c'est un événement majeur pour la Corse à travers l'obtention de ce statut particulier de 1982 qui représentait à l'époque une première victoire dans la quête d'autonomie. Et pour toutes ces raisons, il nous incombe cette année de le commémorer.

C'est dans cette optique que je vous soumettrai aujourd'hui un rapport relatif à l'organisation de ces 40 ans dont les célébrations débiteront le 2 mars prochain, date de promulgation de la loi, et se poursuivront, avec notamment un cycle de conférences, mais aussi d'autres manifestations dont nous aurons à définir ensemble les contenus.

Alors, certes, en fonction de nos spécificités politiques passées et présentes, nous relaterons et interpréterons de manière différente le sens et la portée de cette évolution institutionnelle. Il en est ainsi de tous les événements historiques. Pourtant, il est un fait majeur que personne ne démentira : le peuple corse s'était à l'époque fortement investi dans la joute électorale avec 17 listes présentées et une participation à près de 70 %.

Dès sa création, la légitimité de notre Assemblée fut donc reconnue par le peuple. Elle s'est fait le témoin, le symbole de la vivacité du débat politique en Corse et de l'attachement démocratique des Corses qui placent aujourd'hui en elle leurs espoirs et leurs aspirations.

Pour ce qui est de la famille nationaliste, dans sa diversité, majoritairement représentée aujourd'hui dans cet hémicycle, il aura fallu près de cinquante années de luttes politiques, de travail démocratique, mais aussi de batailles électorales pour passer de la revendication politique d'un statut particulier à l'exercice du pouvoir à l'échelle territorial.

Mais à l'aune de ces célébrations, je ne veux pas que l'on oublie tous ceux qui ont fait vivre, chacun à leur manière et à la position qui était la leur à l'époque, cette institution si singulière dans le contexte français, mais finalement assez peu novatrice comparativement à ce qui pouvait exister dans d'autres régions européennes.

Cet anniversaire sera aussi l'occasion, de rappeler les grandes figures politiques de notre île, qui se sont succédé dans les travées de l'Assemblée de Corse, mais aussi avec elles, de celles qui ont eu la responsabilité de proposer, de rédiger ou de faire progresser le statut particulier. Celles qui ont dû, per forza o per amore, l'appliquer.

Ce sera bien sûr, l'occasion d'une importante analyse rétrospective qui éclairera, j'en suis convaincue, les débats actuels et à venir sur l'autonomie, notamment au sein de la commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse de notre Assemblée.

Ce sera aussi l'occasion de célébrer l'engagement des agents, notamment des secrétariats généraux de l'Assemblée et du Conseil exécutif dont certains de leurs membres, sans vouloir leur faire offense, au contraire, sont la mémoire vivante de ce parlement.

C'est enfin, une opportunité de rapprocher les Corses de l'institution. Leur faire découvrir ou redécouvrir les spécificités de notre Assemblée, de ses organes consultatifs tels que l'Assemblea di a Giuventù ou le CESEC, de son patrimoine bâti auquel elle est attachée et de tout ce qui en fait la richesse. Faire de la pédagogie auprès des plus jeunes et les encourager à s'impliquer toujours davantage dans la vie publique, politique et sociale de notre île. Permettre à tous les Corses de comprendre le rôle que joue notre institution dans le quotidien de chacun.

Nous devons rappeler et montrer que l'Assemblée est un lieu de débats démocratiques, mais nous devons faire plus que cela.

Nous devons dire que le statut particulier de 1982, malgré ses limites intrinsèques, a été la première étape vers l'obtention des statuts suivants, notamment en 1991, l'avènement d'un Conseil exécutif en 1992, donc il y a 30 ans, et de diverses compétences associées, mais aussi des évolutions encore à venir et un jour, je l'espère, de notre autonomie.

E cusì sia !

A ringrazià vi, è torna Pace è salute !

O Sgiò Presidente, se vo vulete piglià a parolla.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, pour votre discours qui nous rappelle l'importance de l'année à venir et des cérémonies et commémorations qui s'attacheront à rappeler l'importance qu'a eu effectivement la création de l'Assemblée de Corse en 1982, dans le cadre d'un statut particulier qui conférait à l'époque à la Corse une singulière avance sur les régions de droit commun et un différentiel qu'il conviendra, bien sûr, de conserver ; c'est notamment un des objectifs, même si la compétition n'est pas l'essentiel, mais c'est aussi un des objectifs de notre demande d'un statut d'autonomie

de plein droit et de plein exercice, tout simplement parce qu'il répond, ce statut, me semble-t-il, et en tout cas les Corses ont majoritairement jugé ainsi à travers leurs votes, aux attentes et aux besoins de notre île.

Il correspond également à ce qui est le droit commun de dizaines de millions d'Européens, et notamment celles et ceux qui sont des peuples de territoires insulaires. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Merci donc pour votre rappel et pour votre mise en perspective.

Je formule à nouveau mes vœux de pace è salute à tutte è à tutti, et à travers vous, chers collègues et amis, à toutes celles et tous ceux qui nous écoutent. Je les renouvelle plutôt, puisque j'ai déjà eu l'occasion de le faire, y compris directement et personnellement à beaucoup d'entre vous.

Je voudrais simplement, comme c'est l'usage, évoquer la mémoire de personnes qui, malheureusement, nous ont quittés souvent trop tôt et dans des circonstances douloureuses.

D'abord des agents de la Collectivité : Mme Laurence Di GIACOMI, qui travaillait à la DFSI aux RH, M. Lucien BARTOLI, DGA aménagement et développement, qui sont partis trop tôt et dans des circonstances très douloureuses pour leur famille, pour leurs collègues et pour nous toutes et nous tous. Et je veux bien sûr ici évoquer leur mémoire, rappeler ce qu'a été leur engagement de fonctionnaires au service de la Collectivité de Corse et de la Corse, et assurer leur famille de notre émotion et de notre soutien.

Je ne peux pas ne pas évoquer également la mémoire de Louis-Ferdinand de ROCCA SERRA, ancien sénateur de la région de l'Alta Rocca, du village de Levie. Il fait partie de ces hommes et femmes politiques qui ont marqué profondément la vie politique insulaire, et bien sûr je transmets aujourd'hui officiellement mes condoléances et celles du Conseil exécutif de Corse à sa famille que, bien sûr, j'ai eu l'occasion d'appeler à titre plus privé et plus personnel.

Je voudrais aussi bien sûr dire combien nous avons été touchés et affligés par la disparition brutale de Christophe ETTORI d'Olmeto, dans un accident tragique de la circulation. Il était un pompier du SIS 2A, il était aussi un militant politique et culturel engagé, connu et estimé de tous dans sa région et bien au-delà. Il laisse une épouse éplorée, un enfant et un enfant bientôt à naître, une famille dans la douleur et bien sûr, nous leur exprimons à toutes et à tous notre amitié et notre solidarité.

Enfin, j'ai appris ce matin la disparition de Raphael CANTINI, que beaucoup d'entre vous connaissent certainement. Il avait été membre de la première assemblée de Corse. Il était un militant politique, un militant associatif aussi très engagé dans le cadre notamment de la lutte contre la précarité. Une figure bastiaise. Et donc, je suis bien sûr triste et ému d'apprendre cette nouvelle et j'assure là-encore sa famille de notre amitié.

Un mot enfin pour saluer la mémoire du Consul du Maroc à Bastia, M. Mohamed HARRAK, qui nous a quittés des suites d'une maladie. C'était un consul qui ne connaissait pas la Corse lorsqu'il est arrivé dans l'île, qui s'est employé à la connaître mieux, à mieux comprendre l'histoire du peuple corse et l'histoire des relations aussi entre le peuple corse et le peuple marocain ; des relations qui sont anciennes, étroites et importantes. Et donc, bien sûr, je présente mes condoléances, au nom du Conseil exécutif de Corse et de la Collectivité de Corse, à la famille de M. HARRAK, au corps diplomatique marocain, ainsi qu'au Royaume.

Voilà, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, ce que je voulais vous dire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Et je m'associe totalement aux marques de sympathies et aux pensées que vous avez eues pour ces personnes disparues. Je me suis évidemment moi-même manifestée et en particulier auprès du Royaume du Maroc et des collaborateurs de M. le Consul, que je devais rencontrer et les choses n'ont pas pu se faire malheureusement.

Il est 11 h 45, nous allons commencer par un premier rapport de l'Exécutif, puisque j'ai précisé en CPO que je passerai les deux rapports en fin de journées aujourd'hui ou même demain, celui sur les annexes au règlement intérieur pour lesquelles il n'y a eu aucune difficulté hier et celui sur le 40<sup>ème</sup> anniversaire.

Je me tourne vers l'Exécutif, c'est Mme Antonia LUCIANI qui va débiter.

Je crois qu'on va avoir une séquence, d'ici le déjeuner, qui va concerner l'enseignement, la formation et la jeunesse également ; les trois étant liés bien sûr.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /  
ENSEIGNEMENT - FORMATION – RECHERCHE**

**\* Raportu n° 001 : Mudificazioni di a struttura pidagogica ginirali di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2022 è rigularizazioni à titulu di a riintrata sculari 2021**

**\* Rapport n° 001 : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2022 et régularisation au titre de la rentrée scolaire 2021**

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Le premier rapport que je vous propose de présenter concerne la modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2022 et la régularisation au titre de la rentrée scolaire 2021.

Vous le savez, la Collectivité de Corse est compétente pour définir et arrêter la structure pédagogique d'enseignement dans les collèges et lycées de l'île. Et cette évolution consiste dans la gestion des sections à caractère spécifique qui peuvent être en lien avec le sport, la culture, les langues vivantes, l'environnement ou des formations qui soient adaptées dans l'objectif toujours d'étoffer, de réguler et d'adapter l'offre de formation initiale aux besoins du territoire.

Donc, il s'agit de la prise en compte des projets de création de sections nouvelles, de poursuite dans les classes supérieures ou d'adaptation concernant la capacité d'accueil dans les sections existantes, et ce pour la rentrée 2021 pour ce qui concerne les régularisations, et 2022 pour les créations.

En termes de méthode, notons que chaque année, à la suite d'une enquête lancée par la CdC, les chefs d'établissements font remonter des propositions de création ou de fermeture.

Après échange avec les équipes pédagogiques, les services de l'Etat, puis la validation par les inspecteurs pédagogiques, un rapport -donc celui qui vous est présenté aujourd'hui- est présenté devant l'Assemblée de Corse.

Sachez également que la recevabilité et l'opportunité des projets présentés par les chefs d'établissements sont étudiées.

En effet, les propositions présentées dans le rapport ont fait l'objet d'une concertation avec les différents partenaires, les établissements concernés, le Rectorat, les

différents ministères ayant la responsabilité d'établissements d'enseignement (Education nationale, Jeunesse et sports, ministère de la Mer, Agriculture et alimentation).

Je ne rentrerai pas dans le détail, vous l'avez, je ne vais pas reprendre établissement par établissement, mais peut-être vous donner quand même quelques éléments.

Concernant les formations nouvelles, deux types de formation sont proposés :

Dans un premier temps, des formations collège, donc qui répondent à des projets éducatifs enrichissant la carte des établissements : par exemple, la création au collège Giraud d'une section bilingue anglais et italien en 6<sup>ème</sup> ; on peut également citer la classe CLEDD à Saint Florent, ou d'autres.

Dans un deuxième temps, vous trouvez des formations professionnelles en lycée qui répondent à des besoins avérés de notre territoire. Je cite notamment le BTS pêche et gestion de l'environnement marin au lycée maritime de Bastia, et la création d'un CAP petite enfance au lycée du Finosello, là-aussi qui répond à un besoin et une attente.

Par ailleurs, je tiens à souligner que l'ouverture du BTS au lycée maritime de Bastia, donc « pêche et gestion de l'environnement marin », était prévue pour la rentrée 2021, puisque cela faisait suite à un vote en assemblée de Corse en 2020, mais que l'absence de moyens d'enseignement supplémentaires octroyés par le ministère de la mer a conduit à différer l'ouverture à la rentrée scolaire 2022.

D'autre part, la Collectivité de Corse poursuit son effort d'enrichissement et d'adaptation de la carte des formations initiales sous statut scolaire en procédant à l'ouverture de plusieurs sections nouvelles en collèges et en lycées.

Donc, vous l'aurez compris, la création de ces nouvelles formations s'accompagnent de moyens matériels et financiers qui sont fournis par la Collectivité de Corse ; l'Etat assurant lui la création des postes d'enseignants nécessaires si besoin même. Et si parfois quelques difficultés existent, il est nécessaire pour nous d'être vigilants, notamment eu égard à ce cas récent connu au lycée maritime de Bastia.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. Nous avons un rapport de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion et des enjeux sociétaux.

Qui lit le rapport ? Mme DENSARI, rapporteure.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente.

**Ce rapport a été présenté par Mme Isabelle PAOLI, cheffe de service de l'offre de formation et de l'éducation**

**Mme Marie-Claude BRANCA** a souligné qu'elle ne pouvait être que d'accord avec l'ouverture de nouvelles sections. Revenant sur le cas du lycée de Porto-Vecchio, elle a jugé logique la suppression de 4 places dans la filière dite « AGORA » (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités) ; filière qui ne semble pas convenir aux élèves. Elle a toutefois souligné que le lycée dans son ensemble manquait de places.

**Mme Muriel FAGNI** s'est félicitée de l'ouverture de la classe concernant les services à la personne au lycée du Finosello et de l'ouverture de l'option « Musique » au lycée Saint-Paul.

**La commission a émis un avis favorable**

**Avis favorable du groupe FA POPULU INSEME**

**Non-participation des groupes AVANZEMU et UN SOFFIU NOVU**

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Nous allons passer aux interventions des groupes. Donc, discussion générale.

Je vous rappelle donc que les groupes dont l'effectif est inférieur à 10, ont dix minutes d'intervention pour le groupe. Bien évidemment, cela signifie que rien n'a changé de ce point de vue-là pour eux.

Ensuite, que le groupe dont l'effectif est compris entre 10 et 20 membres - je ne fais que rappeler le règlement intérieur - a 15 minutes.

Et le groupe majoritaire a 20 minutes. Vous n'êtes pas obligés de tout utiliser, il n'y a pas de report de temps, on n'est pas en compte épargne temps !

Très bien. Ceci étant précisé, qui veut la parole ?

M. MONDOLONI, je vous en prie.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

En marge de ce dossier, j'avais souvent insisté par le passé sur notre statut qui nous oblige, sur ce sujet, à être dans un système de compétences partagées et qui donc oblige les services de l'Etat et les services de notre collectivité à travailler en bonne et intelligence ; ce qui a parfois fait défaut sur un certain nombre de sujets qui sont fondateurs pour l'avenir de notre jeunesse, puisqu'on parle de formation.

Je voudrais savoir, compte tenu de la nouvelle gouvernance de cette assemblée, eu égard au scrutin du mois de juin dernier et à la nomination d'un nouveau recteur, où en sont les relations et si elles sont opérationnelles et optimisées pour que ce système de compétences partagées puisse fonctionner plein pot.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ?

Pour « Core in fronte », Mme BRANCA.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

No, ci ralleghemu di a creazioni sempri di nuvelli insegnamenti ind'è i scoli di Corsica. Mà vuleriami insisti nant'à u fattu, ghjustu à puntu cum'eddu a dicia Jean-Martin, ch'è ci voli à metta in ballu una cullaburazioni più impurtanti trà tutti i servizii, ch'eddu sia à a Cullettività, u Ritturatu, i parsunali di direzzioni è l'insignanti, parchi i strutturi fussini più efficaci è ch'eddi siani ancu più addattati à i nosci territorii, pà facilità l'avvene di i nosci ghjovani.

Un ci vò micca à sminticà ch'è certi territorii, ùn ani micca pussibilità di spustà si, t'ani i difficoltà di trasporti : par esempiu, mà ci sò altri rughjoni, mà piddu l'esempiu di Portivechju ch'è ùn hà micca orari di car addattati à l'orari di i licei. Un emu micca treni, dunque ci vò à pinsà s'affari quandi si facini i strutturi pà si rughjoni ch'è ùn poni micca spustà si in altrò. Eccu.

Dunque, pensu chì ci vole viramenti, viramenti à travaddà nant' à u sviluppu parchì, l'emu dittu è l'emu da di suventi, « ghjuventù, l'avvene sè tu », ùn hè micca chì un slogan puliticu. Eccu.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Allora passu a parolla à Josépha GIACOMETTI, chì ghjè in visidò. Avete a parolla.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

A ringrazià vi, Mma a Presidente.

Prima ne prufittu, pè quelli ch'ùn n'aghju micca vistu, pè augurà vi à tutti a pace è a saluta.

Allora, in qualchì parolla.

Di sicuru, sò stati amentati parche affari. Ciò ch'ella vene di Marie-Claude BRANCA, hè ghjustu chì ci hè una necessità di piglià in contu, è ghjè ramintata ind'è u raportu, l'ambiu. Di sicuru, hè sempre stata fattu quande no circavamu à mette in piazza a cartula di e furmazione, di circa di esse in cuerenze incu un equilibriu territoriale nant' à l'offerta di furmazione è nant' à a qualità di i trasporti.

Maintenant, je vais revenir sur ce qu'a dit Jean-Martin MONDOLONI, en s'interrogeant sur le fait qu'il y avait-il aujourd'hui, au regard de la nouvelle gouvernance et au regard du nouveau recteur, une nouvelle méthode de travail qui permettait que s'exercent les compétences comme elles doivent s'exercer, c'est-à-dire celle d'une compétence partagée.

L'ancienne gouvernance n'a jamais eu pour objectif de faire obstruction, lorsque les choses devaient être en compétence partagée, à ce qu'elles puissent l'être et à la bonne mise en œuvre de l'exercice des compétences de chacun, quand les compétences de chacun étaient respectées. Il n'y a jamais eu de désir d'obstruction, mais en revanche il y a toujours eu la volonté d'affirmer et de rappeler les compétences qui étaient les nôtres. Et la conseillère exécutive à rappeler que nous définissons et arrêtons la carte des formations.

Et bien souvent, lorsqu'il s'agissait de définir et lorsque j'ai eu à présenter durant plusieurs années ces rapports en assemblée de Corse, je le rappelais.

Lorsque les choses, l'an dernier, je l'avais rappelé, avaient donné lieu à des réunions préparatoires, je l'avais précisé. Lorsque ça n'avait pas été le cas, je le rappelais et le précisais aussi.

Mais ça ne peut pas se faire justement au gré de la bonne entente ou d'une mauvaise entente supposée entre les différents protagonistes. Il s'agit d'une question qui est celle du respect des compétences, et lorsqu'on parle de plein droit et de plein exercice, là, pour le coup, nous y sommes. C'est-à-dire qu'il faut, lorsqu'en amont la carte des formations, est arrêtée et définie surtout, puisqu'aujourd'hui nous l'arrêtons, mais lorsqu'elle est définie, nous devons pouvoir disposer de l'ensemble des moyens d'exercice des prérogatives. La Collectivité de Corse doit pouvoir disposer de ces moyens.

Et une partie de ces moyens, c'est bien entendu le Rectorat qui les a.

Alors, peut-être que cette année, je n'ai pas assisté à l'élaboration, mais certaines années, ça a été assez fluctuant. Certaines années, nous avons pu avoir des réunions en amont ; d'autres années, ça n'a pas été possible. Mais ce qu'il faut effectivement, c'est qu'aujourd'hui cette compétence partagée, elle soit pleinement reconnue pour qu'elle puisse être pleinement exercée. Et c'est vrai que ces dernières années, ça a été plutôt fluctuant.

Mais je le répète, il ne peut s'agir ici et ça ne peut relever de la bonne entente entre les protagonistes, mais ça doit relever du respect des compétences entre les institutions et rien que du respect des compétences de chaque institution.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Demande d'intervention de Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Juste pour préciser mon propos à l'égard de Josépha.

Ce que je disais ne visait pas à mettre en doute la façon dont, par le passé, la conseillère exécutive a fait fonctionner sa compétence. Cela me permet de saluer, très clairement et sans ambiguïté, sa méthode de travail qui précisément a toujours été au rendez-vous des compétences, rien que des compétences, mais toutes les compétences que nous devons exercer sur ce sujet.

Le doute qui doit se distiller dans nos esprits tient moins à la connaissance que nous avons désormais de notre statut, qu'à la méconnaissance que les nouveaux arrivants ont de ce système de compétences partagées qui ne relèvent pas du droit commun.

Parmi toutes ces compétences, Josépha l'a rappelé, nous ne nous contentons pas de définir une carte scolaire, nous l'arrêtons. Dans les autres régions de droit commun, ils définissent une carte scolaire et c'est l'Etat qui l'arrête et qui la met en œuvre. Ce n'est pas le cas chez nous.

Donc, c'est juste un doute lié au fait qu'il y a des ajustements nés d'une nouvelle gouvernance issue des urnes et d'un nouveau recteur.

Donc, ma question était sans vices et elle était dépourvue de toute ambiguïté, notamment je le répète sur la façon dont Josépha a exercé sa mission sous la dernière mandature.

Les choses vont mieux en le disant.

### **Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Je l'avais bien entendu ainsi, M. le Conseiller. Je n'en doutais pas et vous remercie pour cette précision.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Et toute intervention doit être inscrite en demande de parole.

Allez-y, M. le Conseiller, pour « Avanzemu », sachant que vous partagez un temps de parole avec Mme GIACOMETTI.

### **M. Saveriu LUCIANI**

Rapidement. Je voudrais faire un petit focus sur les ouvertures.

J'ai constaté, comme le Conseil économique social et culturel, qu'il n'y a pas d'ouverture probante en tous les cas en matière de filière bilingue dans le secondaire. C'est peut-être la première année où ça arrive, donc c'est important de le souligner, parce que tout à l'heure il y a eu une question sur la langue et je voudrais quand même rappeler que nous n'avons pas dormi sur ce sujet-là, parce que nous avons notamment une convention en 2016, avec dans son article 11, consacré la création d'un conseil académique territorial dévolu notamment aux questions de linguistique.

Ce conseil, nous l'avons réuni plusieurs fois, y compris avec Josepha qui a pris la parole, elle s'en rappelle, et nous avons avancé sur pas mal de sujets, notamment parce que nous ne voulions pas d'une carte scolaire d'ouverture subie, mais justement concertée et négociée.

Cela a permis notamment, rappelons-nous, Vallaud-Belkacem, en 2016, l'ouverture de classes immersives publiques, ça a permis l'agrégation de Corse, ça a permis bien d'autres choses, notamment ce plan de formation du primaire qui continue d'ailleurs et d'un plan du secondaire qui commence, il a commencé à l'automne dernier, toujours grâce à ces réunions du conseil académique territorial, puisqu'il y a des stages de bassin qui sont en place pour dynamiser ces filières bilingues du secondaire.

Donc moi j'attire l'attention sur le fait qu'il y a besoin de mettre la pression, j'aime bien le mot « pression », à l'Etat parce qu'à l'heure où on parle, j'ai l'impression que l'on est un peu avec un cavalier seul où finalement on subit quelque part leurs propositions.

Il y a une volonté pour nous depuis longtemps, notamment à travers le CPER qui théoriquement devait courir depuis 2021 mais qui, j'espère, sera signé en 2022, où il y a quand même pratiquement 30 M€ sur la langue corse. Il faudrait peut-être qu'on booste un peu et qu'on aille au-devant du nouveau recteur dont je sais qu'il est, de manière lointaine, originaire de mon village et qui peut-être est disposé, puisqu'il en a parlé notamment à Pietralba l'autre jour, à poursuivre l'ouverture de classes immersives publiques.

Donc là-dessus, c'est important qu'on puisse conforter les dispositifs engagés, ne pas les laisser au rang d'expérimentation.

Je veux aussi rappeler qu'il y a l'urgence sociétale qui fait partie de ce CPER et donc relancer ce CAT, relancer la négociation parce qu'au-delà, il y va d'un statut d'une langue, et vous avez vu qu'en France il y a eu une loi « Molac », qui est bien en-deca de notre statut, je le précise parce que beaucoup de gens criaient victoire, mais l'article 7 du statut de la Corse est largement au-dessus de ce que prévoit la loi « Molac », si ce n'est la question immersive qui devait notamment être remise sur la table.

Donc ce besoin-là, je le précise à la conseillère ou au conseiller en charge de la langue, d'avoir quand même aujourd'hui une dynamique beaucoup plus visible et papable et surtout essayer de relancer une convention qui soit à la hauteur des enjeux, puisque la convention, elle est aujourd'hui caduque et que le contrat de plan Etat-Région aujourd'hui n'existe pour ainsi dire pas du tout, en tous les cas, pour ce qui nous regarde sur la feuille de route de la langue corse.

Voilà ce que je voulais dire, avec bien sûr l'espoir d'avoir à la prochaine rentrée d'autres ouvertures dans le secondaire, sachant que l'effort du primaire est considérable, celui de la maternelle, je n'en parle même pas, et on est en droit de demander une cohérence et surtout une dynamique beaucoup plus soutenue. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Qualu hè chì vole piglià a parolla ? Mi pare ch'ellu ci sia Jean-Jacques LUCCHINI per « Fà populu ». Avete a parolla.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Presidente, vi ringraziu.

Juste pour rappeler que la carte de formation est aussi valable pour l'enseignement agricole, c'est une des compétences de l'Assemblée de Corse, ça été prévu par la loi de 2002. Bien entendu, les moyens sont mis aussi par les services de l'Etat.

Moi, je voulais féliciter Antonia LUCIANI parce que c'est la première fois que l'on est arrivé à avoir un espace de concertation avec la DRAAF. Les formations qui sont proposées, par exemple pour le lycée agricole de Sartène, ont été faites en concertation avec la DRAAF et on arrive à trouver un équilibre entre les demandes qui viennent de nos territoires sur la formation et les moyens que peuvent mettre ... (inaudible) ... ensemble.

Donc, je pense que si on arrive à établir cette concertation sur l'ensemble des lycées et bien sûr, sur l'enseignement général aussi, il n'y a que comme cela que l'on pourra y arriver et à trouver les solutions pérennes et à mettre en place les formations pour nos territoires et pour les jeunes que nous avons à former pour la Corse. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Tous les groupes se sont exprimés, donc je vous passe la parole, Mme la conseillère.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Concernant la remarque de Jean-Martin MONDOLONI mais à laquelle Josepha GIACOMETTI a déjà répondu en partie, effectivement l'idée c'est vraiment de consolider un cadre et qu'il ne s'agisse pas qu'il y ait de fluctuation en fonction des personnes et des arrivées.

Cela dit, votre question fait écho à l'arrivée récente d'un nouveau recteur pour l'académie, que j'ai eu l'occasion de rencontrer personnellement hier pour la première fois, et que j'aurai l'occasion de rencontrer également pour des réunions de travail dans les jours à venir, je pense que la volonté affichée clairement c'est d'avoir un travail en commun et qu'il y ait un nouveau départ, en tout cas, il y a un optimisme qui est affiché et une main tendue qui l'est. Donc, nous la saisirons, les services de la Collectivité, pour faire en sorte que le travail de collaboration qui est nécessaire de par le statut, de par la loi, ce soit de manière beaucoup plus formelle, encadrée, qu'on puisse travailler ensemble puisque le sujet, c'est effectivement d'établir, d'arrêter notre carte de formation, mais par la suite d'avoir les moyens de le mettre en œuvre. Et là, ce n'est plus de notre ressort.

Donc, c'est là où la négociation peut être compliquée, Jean-Jacques LUCCHINI l'a rappelé, on a eu un moment de difficulté à la rentrée avec notamment le lycée agricole où une section était menacée alors même qu'elle était entérinée dans notre carte des formations et où la DRAAF souhaitait fusionner des sections. On s'est battus pour le maintien. Aujourd'hui, il y a une négociation qui permet justement, en travaillant en amont avec les services du rectorat et les différents représentants des ministères, d'avoir une visibilité et surtout de pouvoir assurer que ce que nous votons dans cette Assemblée pourra être effectif, et que ce qui s'est passé, par exemple, au BTS au lycée maritime de Bastia, ne se reproduise pas dans les années à venir.

En ce qui concerne la demande de Mme BRANCA, effectivement je vous rejoins sur la question notamment des transports, de la difficulté aussi d'avoir une réflexion qui permette un équilibre entre les établissements et entre les territoires. Donc, on a essayé de le faire de cette manière-là, mais je pense que pour les années à venir, il faudra aussi le retravailler peut-être de manière plus structurée avec une réflexion globale et surtout plus en amont en termes de timing, je dirai, pour que justement la négociation avec les différents ministères et les moyens alloués, de fasse de manière plus optimale.

Concernant la remarque de Josepha GIACOMETTI je n'ai rien à rajouter puisqu'elle est venue effectivement recontextualiser la manière dont elle avait géré précédemment ce portefeuille et les relations entretenues notamment avec les services de l'Etat.

Pour la remarque de Saveriu LUCIANI, je vous rejoins. Effectivement, c'est la première année où nous n'avons pas de remontée de propositions de filières bilingues.

Nous le regrettons. Pour cette année, je dirai, c'est un « coup parti » que nous ne souhaitons pas voir se reproduire dans le temps.

Notre objectif, c'est évidemment de réaffirmer nos priorités qui passent notamment par la sensibilisation auprès du nouveau recteur. Je ferai en sorte que cela puisse être possible pour que dans les années à venir, on puisse consolider ce qui est fait sur le premier degré et pour qu'effectivement, il y ait une suite qui soit complètement affirmée et qui rentre dans nos objectifs de rendre la langue corse partie prenante de la pédagogie, mais aussi de ce que nous voulons transmettre pour l'avenir de nos enfants.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Il n'y a pas d'amendement, donc on va soumettre au vote votre rapport. Je rappelle que certains ont deux procurations ou une, mais en tout cas on peut aller jusqu'à deux. M. le Secrétaire général, me rappelle que pour le premier vote, il faut que les groupes rappellent tous les noms des votants. Est-ce vous êtes prêts ? Je me tourne vers « Un soffiu », avez-vous la liste de tous les votants ? Très bien. « Avanzemu » ? Je vous donne un délai de préparation puisque c'est le premier rapport. « Fà populu » ? On est bon. Et « Core in fronte » ? C'est bon.

Donc, nous allons procéder au vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **POUR**.

### **M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.

### **Mme Véronique PIETRI**

Pour le groupe « **Core in fronte** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 001 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Mme la conseillère, vous avez la parole pour le rapport suivant :

\* **Raportu n° 010 : Rivisioni impurtanti di a sitturizzazioni di u Cullegghju Fesch pà a riintrata sculari 2022.**

\* **Rapport n° 010 : Révision substantielle de la sectorisation du collège Fesch pour la rentrée scolaire 2022.**

### **Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Ce deuxième rapport concerne la révision substantielle de la sectorisation du collège Fesch.

---

<sup>1</sup> Délibération N° 22/001 AC

Pour rappel, la Collectivité de Corse possède un bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation et elle dispose de pouvoirs à la fois en matière de localisation des établissements d'enseignement, à leur capacité d'accueil, à leur mode d'hébergement ainsi qu'à la définition de leur structure pédagogique. Elle est également compétente pour définir et arrêter les secteurs scolaires, ces derniers correspondent aux aires géographiques de recrutement des collèges.

Quelques éléments de contexte pour situer l'intérêt de ce rapport.

D'abord, vous rappeler qu'en 2018, au regard de l'évolution des zones de peuplement des deux grandes agglomérations de Bastia et d'Aiacciu, la Collectivité de Corse a procédé à une révision de la sectorisation des collèges implantés dans les zones urbaines et périurbaines d'Aiacciu et de Bastia.

En ce qui concerne le périmètre du grand Aiacciu, la révision de la sectorisation a concerné six collèges et a tenu compte de l'ouverture, à la rentrée 2019, du collège du Stiletto, implanté dans le quartier est d'Aiacciu avec une capacité d'accueil de 800 places.

Cette répartition a été faite avec le souci de limiter le temps de transport des élèves, tout en maintenant une mixité sociale et en recherchant un équilibre en termes de capacité d'accueil dans les établissements.

Cependant, d'où l'objet du présent rapport, la révision de la sectorisation des collèges d'Aiacciu entrée en vigueur à la rentrée 2019, n'a pas permis d'inverser les tendances antinomiques d'évolution des effectifs des collèges Fesch et Laetitia, tous deux situés dans un périmètre géographique proche.

On observe la baisse des effectifs du collège Fesch qui s'est poursuivie à la rentrée de septembre 2021. Depuis 2014, le collège Fesch a connu une perte de plus de 100 élèves, alors que dans le même temps, le collège Laetitia arrive à saturation avec un taux de remplissage de 101 % à la rentrée 2021, en raison des très fortes hausses d'effectifs scolaires au cours des dernières rentrées.

Nous dénombrons une augmentation importante de 177 élèves supplémentaires sur les trois dernières rentrées.

Alors plusieurs phénomènes expliquent cette situation qui, pour nous et surtout pour les établissements, est problématique.

Dans un premier temps, il semble que l'offre culturelle et sportive soit moins attractive pour le collège Fesch et expliquerait en partie un volume de dérogations important du Fesch vers le Laetitia.

Aujourd'hui, l'offre culturelle et artistique du collège Laetitia, chant choral, formation instrumentale, etc., attire plus d'une centaine d'élèves, et n'a pas son équivalent au collège Fesch.

L'offre sportive est présente dans les deux établissements, mais à la rentrée 2020, pour vous donner un exemple, la section voile du Laetitia attirait 55 élèves alors que la section handball du Fesch n'en comptait que 16 élèves.

Dans un deuxième temps, le collège Fesch a connu une diminution importante du nombre de dérogations en sa faveur. Ces dernières permettaient, en effet, de renforcer le vivier d'élèves sectorisés sur l'établissement. Si le vivier proprement dit reste stable, les dérogations, elles, ont fortement chuté ces dernières années.

De ce fait, au regard de la situation observée, il est aujourd'hui nécessaire d'enrayer la chute des effectifs du collège Fesch, tout en travaillant à renforcer son attractivité.

Pour ce, plusieurs moyens d'actions s'offrent à nous, afin de redynamiser le collège.

À moyen terme, il est important de mener une réflexion avec les personnels du collège Fesch et les services académiques afin de convenir d'un rééquilibrage de l'offre éducative par rapport au collège Laetitia.

De plus, il semble également pertinent de dynamiser l'enseignement bilingue dans le secteur du collège Fesch, par exemple en développant sur l'école Forcioli Conti un cycle 3 bilingue. Cela pourrait avoir une incidence sur les effectifs de 6ème, puisque ces élèves intègreraient alors le collège Fesch et seraient potentiellement moins attirés par les offres du Laetitia.

Puis, concernant le lycée, nous devons envisager, avec l'ensemble des acteurs, une nouvelle carte des formations modelant une identité propre à l'établissement dans des domaines d'excellence qui soient attractifs de type prépa ou section Arts, histoire, culture. Nous sommes ouverts, toutes les propositions sont possibles, le tout étant d'essayer de travailler à ce nouveau modèle et cette nouvelle identité.

Il apparaît cependant impératif d'intervenir à court terme, c'est la raison pour laquelle on présente ce rapport aujourd'hui, afin d'enrayer la baisse des effectifs et surtout de les stabiliser.

Il s'agit donc, dans un premier temps, de modifier sensiblement la sectorisation de l'établissement, tout en initiant, avec les services de la ville d'Aiacciu et les services

académiques, une réflexion plus générale pour préparer la nouvelle sectorisation à l'horizon 2023.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver une modification substantielle de la sectorisation du collège dans le but de réorienter une dizaine d'élèves par an. Cette sectorisation consiste à transférer certains secteurs du centre-ville d'Aiacciu initialement rattachés au collège Laetitia vers le collège Fesch.

On a bien conscience que cette décision ou cette proposition ne règle pas un problème qui est plus large, notamment celui du vieillissement des zones de centre-ville, mais aussi une hausse du prix de l'immobilier qui peut avoir des conséquences sur le fait qu'une partie de la population, notamment avec des jeunes ménages ne pouvant plus se loger en centre-ville, soit obligée de s'installer en périphérie et qu'en corollaire forcément des établissements se retrouvent à avoir des effectifs plus faibles.

A ringrazià vù.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Nous avons un rapport de la commission éducation. Mme DENSARI, vous avez la parole.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente. Ce rapport a donc été présenté par M. Jean-François CUBBELS, Directeur Général Adjoint en charge de l'éducation, de l'enseignement de la formation et de la langue corse.

Revenant quelques années en arrière, Mme Danielle ANTONINI a rappelé que la sectorisation était plus simple, puisque le Laetitia était le lycée des jeunes filles et le Fesch, le lycée des garçons.

Dans un autre temps, le Laetitia avait été « mal vu » et de nouveau plébiscité pour son enseignement de qualité et ses filières scientifiques.

Elle a estimé que parallèlement à la modification de la carte scolaire, il serait opportun que le Laetitia reste à « vocation » scientifique et le Fesch se « spécialise » dans les sciences humaines ou l'art.

Sur un autre plan, elle a souligné le problème du logement.

La commission a émis un avis favorable

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Donc, dans les mêmes conditions que tout à l'heure, je vais donner la parole à l'Assemblée. M. MARCANGELI pour « Un soffiu », vous avez la parole.

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci, Mme la Présidente.

Puisque je ne m'étais pas exprimé jusqu'à maintenant, je vous souhaite aussi collectivement à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2022 qui commence par l'examen de dossiers particulièrement importants puisque c'est de notre jeunesse dont on parle. Nous parlons en plus en tant que voisins d'un établissement que je connais bien, qui effectivement depuis plusieurs années, perd de son attractivité, ce qui aurait été impensable du temps où moi-même, il y a quelques années, mais il n'y a pas si longtemps que cela, y étais, à savoir cette effet ciseau entre le collège Laetitia et le collège Fesch qui est des plus inquiétants.

Alors, il faut se mettre au travail et naturellement nous n'avons pas d'opposition par rapport à ce qui a été développé. Je crois qu'il y a une forme d'urgence, je tenais quand même à le dire parce que cet établissement, aujourd'hui, souffre énormément de cette comparaison avec son homologue du Laetitia. Cet écart commence à devenir tellement important qu'il sera très difficile de le rattraper si on n'y met pas le maximum.

Je voulais aussi vous dire plus largement sur la cité Fesch, puisque là on parle du collège, mais on évoque également le lycée, il y a aussi la problématique des infrastructures qu'il va falloir à un moment véritablement prendre à bras le corps.

Un exemple simple, nous sommes dans ce quartier, vous pouvez constater que c'est l'ensemble de cet établissement est d'une très grande beauté architecturale, et j'ai appris en tant que maire qu'il n'était pas classé. Donc, je vous le dis très tranquillement, il faudra que l'on se voie pour travailler ensemble, éventuellement également engager une procédure de classement de cette cité qui est parmi les plus belles et mieux placées. Je ne vais pas vous dire qu'il m'arrivait parfois de regarder par la fenêtre et de regarder le golfe d'Ajaccio plutôt que d'écouter mes professeurs, mais je pense que certains se

reconnaîtront dans ce que je viens de dire. Et au-delà de cela, l'architecture du lieu est particulièrement belle.

Il faudra donc peut-être envisager d'y travailler parce qu'il y a des difficultés, c'est un bâtiment qui vieillit et qui rencontre un certain nombre de difficultés tant au niveau du collège que du lycée. Là, on est plutôt sur la phase investissements et équipements, qui aussi, je vous le dis, compte dans le choix des parents.

On parlait tout à l'heure des infrastructures sportives, j'aurai l'occasion sur l'autre délibération que vous proposez, de m'exprimer sur cette question. Aujourd'hui il y a aussi peut-être des efforts à partager ensemble sur le complexe sportif Pascal Rossini qui vieillit. Nous avons des évaluations à la mairie d'Ajaccio sur l'investissement que cela représenterait pour demain le faire monter en gamme sur un certain nombre d'équipements qui sont très utiles au collège et au lycée Fesch.

Je pense qu'il faudrait que l'on travaille ensemble, notamment avec votre collègue du Conseil exécutif en charge des affaires sportives, pour avoir une véritable politique de rattrapage de ce complexe qui est collé à la cité Fesch et qui, comme vous le disiez tout à l'heure fort justement, est peut-être aussi à la source d'un certain nombre de problèmes.

Enfin, il y a également un certain nombre de changements démographiques et de choix. Vous parliez de la culture scientifique du Laetitia opposée à la culture littéraire du Fesch, effectivement on voit vraiment aujourd'hui, que les enfants issus des classes plutôt aisées de la ville d'Ajaccio qui, dans leur grande majorité, choisissent des voies scientifiques et qui habitent plutôt dans l'ouest de la ville, donc plus proches théoriquement du collège Fesch que du collège Laetitia, vont au Laetitia. Et ça, c'est un problème démographique, c'est un problème également profond, avec un changement. A l'époque, il n'y a pas si longtemps que cela, les enfants de l'ouest d'Ajaccio allaient à 90 % au collège Fesch et au lycée Fesch, or aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Il y a également une étude à réaliser là-dessus, c'est aussi toute la problématique des sectorisations, des cartes scolaires qui a peut-être été mal préparée il y a quelques années, mal pensée et qui fait que le collège Fesch et le lycée Fesch rencontrent des difficultés.

Donc moi, je suis à votre disposition en tant que maire de la ville pour pouvoir travailler à ce sujet-là en fonction de vos disponibilités avec le recteur. Si on veut vraiment travailler, il y a une vision d'ensemble également à porter au niveau des infrastructures sportives, puisque nous souffrons aujourd'hui d'une vétusté très claire et d'un vrai effort de rattrapage à réaliser sur le complexe sportif Pascal Rossini.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ?

**Mme Véronique PIETRI**

Juste une remarque. Il y a aussi, je crois, un problème dans la gestion des inscriptions au niveau des instances académiques et du rectorat parce que je ne pense pas que les parents aient vraiment le choix dans les inscriptions. Souvent ils font des vœux et les vœux ne sont pas vraiment suivis d'effet.

Donc, il y a aussi beaucoup le besoin de savoir comment sont dirigés les élèves. Pour avoir vécu cela de mon côté, j'ai l'impression aussi que la balle, de ce côté-là, n'est pas dans notre camp. Nous pouvons essayer de faire des sectorisations, mais souvent les dérogations, les choses comme ça, ne dépendent pas de nous, puisque ce n'est une de nos compétences et que c'est aussi, d'après moi, quelque chose qu'il va falloir voir avec les instances académiques et avec le rectorat, dans leurs choix, souvent sur dossiers, sur les notes. Et du coup, peut-être qu'il y a aussi des choses comme cela à regarder.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Saveriu LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI**

Rapidement. C'est important de parler de sectorisation, et le Fesch, finalement, c'est un peu, le collège et le lycée, la cité scolaire, qui cache la forêt, parce que ce qui arrive à Fesch aujourd'hui va arriver demain, ou arrive déjà, sur d'autres sites pédagogiques de Corse où il y a quand même des problématiques.

Il y a une urgence, c'est évident, Laurent MARCANGELI l'a soulignée. Il y a aussi la problématique des centres-villes qui, aujourd'hui, est sur la table, on ne peut pas imaginer un établissement scolaire sans parler de son environnement immédiat, avec les contraintes, avec notamment la population vieillissante.

Et puis, quand on a, je fais un clin-d'œil à l'INSEE, 4 050 personnes qui arrivent chaque année en Corse, on sent bien que là aussi, ça bouleverse carrément les équilibres et les établissements existants parce que quand il y a 10,8 personnes qui arrivent chaque jour en Corse, on a forcément des enfants qui sont scolarisés et là il y a des réponses qui ne sont pas forcément... On n'est peut-être pas prêts aussi à absorber tout cela de manière logique et je dirai presque pragmatique.

Donc, je voulais le dire quand même parce que c'est important, « l'immeublisation » ou la « lotissementisation », je dirai, lotissements et immeubles de banlieue bouleversent, d'ailleurs il y aura certainement tout à l'heure un rapport qui va évoquer les possibles autres constructions, parce qu'on est en train de subir là-aussi quelque chose, il y a un impact qui est évident, et par contrecoup, on a un impact qui revient sur les établissements du centre-ville, notamment sur Aiacciu.

D'abord, est-ce que ça va suffire, parce qu'il se peut que l'on revienne l'an prochain ou dans deux ans pour revoir la copie, au Fesch ou ailleurs ? Pour moi c'est écrit, on aura encore à revenir sur cette sectorisation. Forcioli Conti, on espère une filière bilingue, j'espère que ce n'est pas qu'une espérance, tout simplement parce que quand on voit les ouvertures de bilingue, je préférerais quand même qu'à un moment donné, on généralise carrément les filières du primaire pour alimenter les collèges et lycées à proximité. C'est important de le répéter parce que, comme le disait ma collègue Véronique PIETRI, on aura des choix qui vont se faire avec des bons établissements et peut-être des mauvais établissements. C'est cela qui peut arriver un jour, il faut faire attention.

On votera pour, bien sûr, parce que c'est important de rassurer aussi les équipes pédagogiques qui sont déstabilisées, parce qu'il y a des demi-services qui se partagent dans d'autres établissements, ça nuit à la qualité de l'enseignement, il y a un impact évident pour les enseignants.

La réflexion, elle dépasse largement la problématique de la sectorisation. Et je suis d'accord sur la réhabilitation des sites, notamment de tous les équipements, sportifs et autres, voire même la modernisation des salles. C'est important aussi de dire que ça ne suffira non plus, aujourd'hui on ne doit pas se situer dans une séance de rattrapage, mais de dynamique, de construction et de réhabilitation.

Autre point important, je le dis ici mais on en reparlera certainement une autre fois, c'est le problème de la formation. L'établissement doit absorber quelque chose qui va demain pouvoir être réinjecter au-dessus. La question de l'orientation aujourd'hui me semble fondamentale, elle demande à être revue et largement améliorée. Donc, je mets le dossier sur la table.

Pour finir, je dirai simplement que, je le répète, je n'aimerais pas qu'on revienne l'an prochain ou dans deux ans pour un autre établissement. Mme la conseillère, vous le savez, on risque de revenir pour d'autres sectorisations. Essayons de déssectoriser la question et de l'élargir beaucoup plus que cela.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mme FAGNI pour « Fà populu ».

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Mme la Présidente.

Evidemment, je rejoins les propos qui ont été tenus par tous concernant le lycée Fesch qui a été aussi le lycée de mon enfance et on ne peut que regretter cet état de fait.

Donc, au-delà de tout ce qui a été dit et précisé sur la pédagogie à adopter, une question, Mme la conseillère exécutive : la sectorisation elle se passe au niveau des collèges, je crois qu'elle n'y est pas au niveau des lycées. Est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer, même si je rejoins les propos de M. LUCIANI quand il dit qu'on peut élargir et aller au-delà de la sectorisation, peut-être comme dans certaines régions de France, je crois qu'on peut faire une sectorisation aussi au niveau du lycée ?

Voilà, c'était simplement une interrogation. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Mme Nadine NIVAGGIONI pour « Fà populu ».

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

On voit bien sur ce rapport que ce sont plusieurs éléments qui font qu'aujourd'hui, ce lycée perd des effectifs importants. On l'a dit, transfert de populations, je sais que l'APC nous a souvent alertés là-dessus. Ils le constatent dans de nombreuses écoles du centre-ville, il y a un déplacement de population vers l'extérieur et c'est vrai que lorsque ces élèves retournent ensuite plus grands au lycée, ils vont vers le plus proche qui est très souvent le lycée Laetitia.

Donc problème de transferts de populations, problème de notoriété. Les classes préparatoires du lycée Laetitia sont excellentes, on obtient d'excellents résultats des jeunes qui viennent de toute la Corse aussi, mais aussi de jeunes qui ont fait tout leur cursus au lycée Laetitia. Evidemment, les parents préfèrent dans ces cas-là, aller vers des lycées d'excellence, parce qu'aujourd'hui les classes préparatoires du Laetitia donnent des résultats qui permettent à des enfants de rentrer dans les plus grandes écoles de France, il faut le savoir, notamment au niveau des écoles d'ingénieurs, etc.

Donc ça, c'est un point qu'il ne faut pas négliger.

Il faut aussi que l'établissement se remette en cause, ça relève aussi du projet intrinsèque de l'établissement. Il ne peut pas y avoir que des éléments extérieurs, il y a aussi des éléments qui sont propres à l'établissement. Il y a un dynamisme à retrouver, il y a peut-être quelque chose à changer dans l'établissement, et pas seulement que les locaux, ça fait partie aussi du sujet, mais pas seulement.

Je crois aussi qu'il y a un élément sociologique dont on doit tenir compte. On doit envisager aussi la mixité de population. C'est quelque chose qui est prégnant au lycée Laetitia. Il faut qu'on réfléchisse à ça, pas seulement sur ce lycée, c'est valable aussi pour d'autres écoles, mais réfléchissons aussi à la mixité de population, c'est important, il faut que cette mixité soit naturelle et importante.

On est en train aussi de vivre presque une classification des populations. Il faut éviter cela.

Donc, il y a un travail important à faire, qui relève de l'aspect de la commune, du travail de la commune, du travail de l'académie et aussi une part qui nous incombe, bien sûr.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nous avons plusieurs demandes en ligne.

Christelle COMBETTE, vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Mme la Présidente.

Je ne vais pas évoquer le problème de sectorisation, le rapport en fait état et tout le monde l'a bien précisé. Le problème démographique aussi. Bien évidemment, c'est un secteur de la ville assez vieillissant. C'est vrai que comme d'autres et notamment mon président de groupe qui s'est exprimé, moi c'est mon collège, mon lycée, je n'ai pas envie de le voir perdre de sa superbe.

Donc, je dirai qu'il y a quand même des choses qui sont à faire, qui ne sont peut-être pas complètement dans le champ de compétences de la Collectivité, mais dans le cadre de vos réunions avec le rectorat, je pense que vous pouvez influencer sur le sujet.

Déjà, il faudrait éviter, ce sont des choses qui m'ont été dites, puisque je fais partie aussi du conseil d'administration du lycée, il faut éviter de refuser les demandes en

cours d'année ou les dérogations qui sont faites, ça représente une bonne dizaine par an. Alors, ça paraît peut-être léger quand c'est dit comme ça, mais les classes approchent une trentaine d'élèves, donc elles sont très lourdes, elles sont surchargées, et si on ajoute ces 10 élèves chaque année, on peut lisser et donc augmenter et créer de nouvelles sections. Ça, c'est peut-être une première piste de travail.

Ensuite, ça a été effectivement évoqué, la désaffection du collège provient de l'attraction pédagogique qui est, puisqu'on parle du lycée Laetitia, importante et variée. Là-aussi, il y a peut-être des pistes à emprunter. A l'époque, le proviseur DI GIACOMO avait travaillé, et ça avait été d'ailleurs acté par le Ministre, à la création d'une classe préparatoire en biologie. Cette classe malheureusement n'a pas pu voir le jour. Mais on a la chance dans cette cité Fesch d'avoir le complexe Pascal Rossini, qui est quand même collé, et aussi l'église Anglicane qui est équipée en salle de danse. Je pense que c'est la seule cité qui a cette chance d'avoir à proximité immédiate, donc pas de transports pour les élèves, des structures. Pourquoi pas travailler sur une classe liée au sport ou alors une classe CHAD qui est différente de la classe qui est au Laetitia, c'est-à-dire une classe danse et théâtre, puisqu'actuellement le collège Fesch a une option théâtre. Donc, pourquoi ne pas en faire une spécialité, aller au-delà de la simple option, et donc travailler avec le conservatoire municipal ?

Voilà, ce sont des petites pistes de travail qu'il faudrait peut-être emprunter pour offrir de nouvelles sections et espérer un attrait objectif aux élèves ajacciens. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Je passe de suite la parole à Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Bonghjornu.

Je vais vous le faire assez court. Le problème du lycée Fesch, c'est le problème des villes très riches et d'un centre urbain qui fatalement se désertifie pour deux phénomènes, entre autres à Ajaccio.

Le premier c'est la cherté des logements disponibles et un transfert sur les périphériques, ça crée des flux de population naturels.

Le deuxième, c'est lié à un phénomène politico touristique de l'ubérisation de centaines de logements, plus de 2000 à Ajaccio qui sont pour la plupart dans le centre

historique et dans le centre culturel, donc dans la zone de chalandage scolaire du lycée Fesch, ce qui explique qu'inexorablement il y a des fuites d'effectifs.

Ensuite, peut-être qu'il y a un problème de dynamisme sur les filières et que lorsque l'on a la chance d'avoir deux lycées d'enseignement généraliste sur une même ville, il faut chercher à les spécialiser et que peut-être, un soit tourné vers le scientifique, et je pense au lycée Laetitia où d'ailleurs, moi, il y a quasiment 40 ans, j'avais fait ma classe préparatoire, à l'époque il n'y en avait qu'une, ensuite il fallait s'expatrier, et peut-être donner le côté littéraire et culturel au lycée Fesch. Mais je n'ai pas la compétence et le discernement pour savoir si ce sont des mesures adaptées ou pas, car bien entendu, dans un lycée il faut ouvrir toutes les sections et il ne faut pas qu'il y ait des laissés pour compte ou des sous-niveaux.

Mais dans la cadre précis d'Ajaccio, je pense que le problème est aussi politique au sens de la gestion du patrimoine immobilier et des affectations. On a inévitablement aujourd'hui un embourgeoisement de l'occupation du centre-ville, ce qui veut dire des couples âgés, pas forcément des retraités, mais des personnes qui n'ont plus d'enfants à charge et qui ont les moyens de se payer un appartement qui est entre 5 et 6 000 euros le mètre carré.

Ça c'est la réalité, et c'est sur ça que je voudrais interpeller les élus que nous sommes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le conseiller.

Romain COLONNA pour « Fà populu ».

**M. Romain COLONNA**

Merci, Mme la Présidente.

Chère Conseillère exécutive, j'hésitais, pour être tout à fait franc, à ne faire qu'une intervention à la fin du troisième rapport que vous allez présenter, tant à la lecture des rapports il m'est apparu que ces trois rapports étaient intimement liés, je dis bien les trois rapports et je vais essayer très rapidement d'en faire la modeste démonstration.

Si on regarde de manière un peu froide, de l'extérieur, ces dossiers, on pourrait même se dire que finalement, les choses ne vont pas si mal, au moins à deux niveaux : celui des compétences, la Collectivité de Corse a un certain nombre de compétences éducatives en la matière, qui ne sont pas trop mal dotées, ça pourrait être un motif de

satisfaction a priori, je dis bien a priori. Le deuxième motif de satisfaction, c'est qu'il y a un dynamisme démographique.

Mais sur l'affaire du Fesch, je vais aller un tout petit peu plus loin que vous et que le dossier. On dit que le Fesch perd des élèves depuis 2014, à-peu-près 100 élèves depuis 2014. Ça, c'est le chiffre brut. Mais si on met au regard ce chiffre de ce qui a été dit précédemment, je crois par Saveriu et d'autres, qu'il y a à-peu-près entre 3000 et 4000 personnes qui viennent Corse, sans parler de l'origine de ces personnes, 3 à 4000 personnes qui participent de l'accroissement démographique de la Corse par an, ça veut dire que de 2014 à 2021, on est entre 20 et 25 000 personnes qui sont arrivées et se sont installées dans l'île par solde migratoire exclusivement, il n'y a pas une seule personne, pas une seule personne sur 20 à 25 000 personnes qui a décidé d'investir, quand je dis investir, c'est à tous les niveaux, dans le centre-ville d'Aiacciu.

Donc, ce n'est pas 100 personnes que l'on perd sur Aiacciu, c'est beaucoup plus en fait. Et ça relativise aussi le dynamisme du Laetitia et ça s'inscrit dans la problématique que vient d'évoquer notre collègue Paul-Félix BENEDETTI sur le dynamisme du centre-ville d'Aiacciu et de manière générale, sur l'ensemble des centres-villes comme peut l'être Ajaccio.

En même temps, c'est pour ça que j'hésitais à intervenir à l'issue de ce second rapport ou du troisième rapport, mais j'anticipe un petit peu et vous m'excuserez par avance, Mme la conseillère et Mmes et MM. les Conseillers, dans le rapport suivant vous parlez, il ne faudrait pas non plus que l'on rentre de manière tout à fait naïve dans ces dossiers, vous parlez de saturation des effectifs des collègues.

Donc, on a un collègue qui perd 100 élèves en 7 ans, qui n'en gagne pas un sur un potentiel de 20 à 25 000 personnes, ce qui est énorme, et en plus concomitamment, on parle de saturation des effectifs des collègues. Donc, à un moment donné, il faut qu'on se dise les choses, il y a un réel problème lié à la démographie aujourd'hui en Corse.

Ça été dit précédemment, tout ne relève pas des seules compétences de la Collectivité de Corse, mais on ne peut pas aborder le problème du collège Fesch simplement en évoquant, même si c'est tout à fait pertinent de le faire, je ne suis pas là pour polémiquer, la réfection des installations sportives liées au Fesch ou sur la spécialisation des filières ou pas. Il y a un problème de fond qui est un problème fondamentalement politique lié à la démographie.

Et j'en viens sur un des seconds enseignements qui introduisait mon propos, c'est le problème des compétences qui a déjà été évoqué lors du premier dossier que vous avez présenté, Mme la conseillère, et le débat l'a mis en lumière de nouveau.

Le problème des compétences, c'est que là on a un bloc de compétences à l'article, si je ne me trompe pas, 4424-1 du Code général des collectivités territoriales. Ce bloc de compétences nous dit qu'on peut définir, et ça sera l'objet du troisième rapport, la localisation des établissements d'enseignement, leur capacité d'accueil, le mode d'hébergement des élèves, la définition de la structure pédagogique et la sectorisation scolaire. Donc, on pourrait tout à fait se satisfaire de cela, mais permettez-moi la métaphore au sujet d'une voiture, là c'est comme si on avait le volant, c'est comme si on avait les roues, mais qu'on n'avait pas le moteur.

Le problème fondamental, et j'anticipe un peu sur la réponse liée à démographie, le fait que la Corse ait 300 000 habitants, 320 000 habitants, 340 000 ou 360 000, n'ait pas le problème fondamental en soi. Je ne dis pas que ça ne pose pas de problème, vu l'expansion et la rapidité de cette expansion, mais ce n'est pas un problème en soi, il y avait près de 300 000 personnes, si je ne me trompe pas, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, jusqu'à la première guerre mondiale. Le problème c'est que nous n'avons pas les moyens de définir un projet de société inclusif, commun pour tous. Et, je rebondis sur l'exemple de la langue corse, deux concours d'entrée dans la fonction publique pour la langue corse, par exemple, non généralisation du bilinguisme, non généralisation de l'immersion.

Donc, le problème en soi, je ne dis pas que je l'évacue totalement, mais j'essaye de le poser pour avancer un peu différemment, le problème en soi n'est pas qu'un problème démographique. On a pour habitude de dire dans la famille nationaliste et le Président notamment, que la Corse a toujours fabriqué des Corses. Oui mais le problème c'est que pour fabriquer des Corses aujourd'hui, il faut aussi avoir les moyens de les fabriquer, et l'un de ces moyens c'est l'éducation. C'est pour cela que je parle de compétences qui sont certes partagées, mais qui sont, au regard de la problématique générale, insuffisantes.

C'est pour cela que moi, je crois foncière que dans la problématique générale liée à l'éducation, il faudra demander un certain nombre de transferts, une redéfinition et de nouvelles contractualisations, parce qu'on ne peut pas se permettre de regarder le navire qui, à bien des égards, prend l'eau et pas de notre fait.

Je reviens deux secondes sur la problématique démographique. Paul-Félix BENEDETTI a parlé de la hausse très importante des loyers, du prix du logement et du vieillissement de la population. Là, on a une démonstration avec le troisième rapport qui vient totalement valider ces thèses et qui vient nous dire qu'à la périphérie d'Ajaccio, il est beaucoup plus facile de s'installer que dans le centre urbain. Là aussi, c'est un problème qui est fondamentalement politique, que ça soit au niveau de l'aménagement urbain, que ça soit au niveau de la démographie ou que ça soit au niveau du partage des compétences ou de la renégociation des compétences en matière éducative.

Donc nous, on vous appuie, et vous savez bien évidemment qu'on partage, bien sûr, l'ensemble des remarques qui sont proposées dans ces trois rapports, mais il faut absolument qu'on inscrive la question dans une dynamique politique qui pose les problèmes dans leur ensemble et essayer de les traiter, même si sur tous les sujets que je viens d'évoquer, nous n'avons pas toutes les compétences pour le faire. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Merci, M. le conseiller.

M. MARCANGELI.

**M. Laurent MARCANGELI**

On est sur un débat qui pourrait être dans une autre instance où j'occupe votre place au moment où nous parlons, puisqu'on rentre vraiment dans un débat très ajaccien, ou du moins ayant attrait au pays ajaccien.

Je voudrais faire un parallèle avec une autre ville, la seule ville de taille comparable, c'est Bastia. Il y a également la même problématique à Bastia, c'est une question d'offre. Tout à l'heure je vous disais que les enfants de l'ouest de la ville ne vont plus au Fesch. Il y en a des enfants dans l'ouest de la ville, je m'occupe des écoles maternelles et primaires, il y a beaucoup d'enfants dont les parents veulent absolument qu'ils soient, dès le plus petit âge, à la crèche du Parc Berthault, bien que n'habitant pas des fois au Parc Berthault, mais majoritairement ce sont les enfants de l'ouest qui y vont, dans les écoles maternelles et primaire. Elles sont pleines.

Au Fesch, il y a un problème aujourd'hui, c'est que sur certaines filières, dès le collège, les parents veulent absolument que les enfants soient au Laetitia, ça n'a rien à voir avec ce qui a été dit. Je tiens vraiment à le dire. Pour parler, je pense être suffisamment bien placé pour pouvoir le faire, aujourd'hui vous avez tous les fils et filles, je vous le disais tout à l'heure, de familles plutôt bien nées, qui résident majoritairement dans le centre-ville et dans l'ouest de la ville, c'est-à-dire Route des Sanguinaires, Parc Berthault, etc., qui préemptent sur le Laetitia, dès le collègue. Ça c'est une réalité sociologique, ça n'a rien à voir avec le prétendu déport de population.

D'ailleurs, vous le faisiez remarquer tout à l'heure, le Laetitia n'est pas bien loin non plus, on est au centre-ville, par contre le Laetitia, il y a un internat. Il y en avait un au Fesch il y a très longtemps, il n'y en a plus. Le Laetitia, il y a des installations dont nous avons parlé tout à l'heure, le Laetitia a la spécialisation sur les matières scientifiques qu'il n'y a pas au Fesch. Je dirai même que sur la spécialisation des humanités qu'on aurait pu attendre sur les classes préparatoires en matière littéraire, qui étaient attendues,

elles n'ont pas vu le jour, elles n'ont pas été développées. Ce qui fait qu'en réalité, vous avez beaucoup d'Ajacciens qui passent ensuite le cap de monter à Bastia, pour faire des préparations et non plus au Fesch comme c'était prévu au départ.

Donc, je crois qu'il faut reprendre les choses de manière très claire et sans nier le fait effectivement, qu'il y a une évolution démographique qu'il faut prendre en compte : vieillissement de la population, oui effectivement, vous avez une partie de la ville qui est plus âgée que l'autre, vous avez également le déplacement d'une activité avec un gain de population sur ce que l'on appelle le périurbain que nous allons évoquer tout à l'heure, mais qui n'est pas une surprise, tout en ayant quand même une ville centre qui continue de gagner des habitants. Et je vous le dis, une ville centre avec une partie ouest de la ville qui n'a rien à envier à d'autres endroits, avec de la jeunesse et avec des jeunes qui peuvent rentrer au lycée et au collège et qui sont aujourd'hui, si on avait encore une carte scolaire qui était rude fût un temps, où on ne pouvait pas avoir les dérogations que l'on a par ailleurs aujourd'hui, qui seraient inscrits d'office au Fesch.

Je mets au défi aujourd'hui les gens de venir nous démontrer le contraire, parce que nous sommes tous dans une microsociété où nous nous connaissons, beaucoup de gens qui devraient être normalement attachés au Fesch, mettent leurs enfants au Laetitia, il faut se poser la question : pourquoi ? La question vous avez commencé à y répondre, et ce n'est pas en venant faire un traité philosophique sur les changements de démographie à Ajaccio qu'on y parviendra.

Je tenais quand même à le dire parce que moi je sais d'où vient le problème, il vient de là, et je connais les effectifs des écoles, notamment maternelles et primaires, dans cette partie de la ville, ça se porte plutôt bien, les demandes sont plutôt fortes. Le problème, il est sur la cité Fesch, que ce soit le collège ou le lycée.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

Y a-t-il d'autres interventions ?

Si je puis me permettre, il y a beaucoup d'interventions qui auraient pu être faites dans le cadre de la commission dédiée qui a été très succincte Je me permets de faire la remarque.

Mme la conseillère, vous avez la parole.

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci, Mme la Présidente.

On voit bien à travers ce rapport qui effectivement est un rapport qui vient également en complément d'un autre qui est prévu à la suite, sur la création de nouveaux établissements collèges et lycées pour le grand Aiacciu, donc on voit bien qu'en corolaire se jouent des phénomènes, avec des établissements qui perdent des élèves et des zones où effectivement le boum démographique et urbanistique à l'œuvre, implique que forcément nous puissions doter ces zones des équipements nécessaires.

Pour revenir plus précisément aux questions qui ont été abordées, d'abord pour rassurer M. Laurent MARCANGELI, puisque moi aussi j'ai été élève, collègue et lycée, du Fesch et que donc, je suis comme vous à la fois attachée à cet établissement et quelque peu contrariée par le fait qu'aujourd'hui il ait perdu de sa grandeur, de sa stupeur et effectivement, que les questions de notoriété dont a parlé Mme NIVAGGIONI, jouent aussi dans le choix.

Il y a la question des infrastructures sur lesquelles on pourra travailler, donc je suis tout à fait disposée à ce que nous puissions nous rencontrer dans ce cadre-là, mais également pour aborder la question du rapport suivant qui est extrêmement lié sur la création des nouveaux EPLE, où nous aurons besoin de travailler en concertation. Et donc également, sur les équipements sportifs et la manière dont cet établissement peut retrouver de sa superbe, à la fois sur le volet pédagogique, mais aussi sur le volet infrastructures.

Le classement, pourquoi pas, sachant que nous avons déjà travaillé à améliorer l'établissement, notamment avec un accès PMR qui a été rendu possible dès cette année, la rénovation des fenêtres notamment qui est prévue. Il faut savoir que le classement aura des incidences peut-être aussi en termes de coût, mais effectivement le bâtiment en tant que tel, en tant que patrimoine historique de la ville, le mérite.

Mme PIETRI, vous avez évoqué la question notamment de l'orientation. Il faut savoir qu'au collège, c'est la sectorisation qui fait foi et qu'effectivement au lycée, à ce moment-là, ce sont des options, des filières, etc.

Donc, je rebondis aussi sur la question de Muriel, pourquoi pas, mais sachant que cette sectorisation serait dans tous les cas de faible incidence puisque c'est surtout les choix de sections, d'options, etc., qui jouent bien plus que la sectorisation. C'est pour cela qu'elle est importante au lycée.

Vous avez également évoqué, Mme PIETRI, la question des dérogations, effectivement ce n'est pas de notre ressort, c'est bien le service du rectorat qui gère les demandes de dérogations et effectivement, le fait de l'accorder et de les accorder en nombre, ça été aussi souligné par Mme COMBETTE, ça a une incidence de sureffectif sur le Laetitia et de sous-effectif sur le Fesch.

Donc, effectivement on aura forcément un dialogue aussi à avoir avec eux pour voir dans quelle mesure on peut limiter ces afflux, ces transferts dont parlait également M. le Maire, de jeunes qui sont plutôt dans l'ouest de la ville et qui malgré cela, préfèrent des options qui sont présentes au Laetitia, des options de qualité, et qui au Fesch ne sont pas toujours présentes ou du tout moins, dont la notoriété n'est pas suffisamment affirmée.

M. Saveriu LUCIANI vous avez également abordé au même titre que M. BENEDETTI, au même titre que Romain COLONNA, donc je ferai une réponse d'ensemble, pour évoquer une problématique qui est plus large, qui est celle donc de la problématique aussi des centres-villes, avec leur déficit d'attractivité et la difficulté de proposer un environnement immédiat qui réponde à la totalité des besoins. Une question qui est également liée à la démographie et à l'urbanisme et que donc la sectorisation effectivement, elle ne va pas répondre à tous les enjeux et les problèmes, mais qu'il y a bien une vision globale à avoir aussi, et j'anticipe un petit peu sur le prochain rapport que je vais vous présenter.

La mixité sociale dont a parlé Nadine NIVAGGIONI, je pense qu'on peut la conserver, notamment en proposant des domaines et des filières d'excellence. C'est justement en insistant là-dessus que l'on pourra permettre de réorienter des élèves sur le Fesch, et donc de retrouver cette mixité sociale, et aussi cette notoriété qui aujourd'hui, effectivement, est plus importante sur le Laetitia.

Les propositions de Christelle COMBETTE, effectivement sur le fait de travailler les aspects pédagogiques, notamment sur la danse, le théâtre, ce sont des choses qui nous sont déjà remontées. Je pense que vraiment il faut travailler le projet d'établissement aussi avec eux, en amont, pour prendre cette problématique vraiment à bras le corps et ne pas se contenter de la sectorisation qui clairement, je pense, qu'on peut le partager, n'est pas une réponse suffisante, c'est vraiment pour palier à une problématique de menace de fermeture immédiate de certaines classes.

Donc, c'était vraiment une première approche, mais je pense qu'on partage tous la volonté de travailler et de collaborer pour faire en sorte que le centre-ville, et notamment cet établissement emblématique, puisse continuer à attirer des élèves.

À ringrazia vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Nous allons donc procéder au vote dans les conditions de cette session, comme tout à l'heure. Je demande aux groupes de se préparer, s'il-vous-plait, je demande à

Hyacinthe VANNI pour « Fà populu », quelle est la position de « Fà populu » concernant ce rapport ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, , Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI, votent **POUR**.

**M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.

**Mme Véronique PIETRI**

Pour les élus présents de « **Core in fronte** », M. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI votent **POUR**.

**Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 010 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

Paul-Félix BENEDETTI a toujours la mainlevée, mais pour autant, il n'aura pas la parole. Paul-Félix, il faut couper la mainlevée.

À ringrazià ti.

Mme la Conseillère, je vous prie de passer le dernier rapport.

**\* Rapport n° 007 : Prughjettu di criazioni di novi stabilimenti lucali d'insignamentu pa u rughjonu aiaccinu.**

**\* Rapport n° 007 : Projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu.**

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport a pour objet un projet de création de nouveaux EPLE pour le Grand Aiacciu.

Les études qui ont été menées au cours de l'année 2018 sur la nouvelle sectorisation du « Grand Aiacciu » et du « Grand Bastia », ont démontré que les évolutions démographiques dans la région ajaccienne engendreraient assez rapidement, à l'horizon 2030, une saturation des effectifs des collèges et ce malgré la livraison d'un nouvel établissement, le collège Stiletto qui, je le rappelle, est venu en remplacement du collège des Padule.

Il est important de rappeler que deux autres établissements vieillissants, dont l'état et la conception ne sont plus adaptés à un enseignement moderne, sont implantés sur la commune d'Aiacciu : le lycée professionnel du Finosellu et l'établissement régional d'enseignement adapté, plus communément appelé EREA.

Au vu de ces considérations, il est apparu nécessaire pour notre Collectivité d'initier la mise en place d'un groupe de travail technique avec les services de la Collectivité et du rectorat, relatif au projet d'évolution de la carte des EPLE du « Grand Aiacciu ». Ce groupe de travail, ayant vocation à éclairer les travaux de notre Assemblée, est également complémentaire de la réflexion lancée sur l'évolution et l'adaptation de la carte des formations professionnelles initiales dispensées sur notre territoire.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 22/002 AC

Pour la formation initiale, ce travail est actuellement mené avec les services du rectorat, de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction Interrégionale de la mer Méditerranée et de l'Université de Corse et fera l'objet d'un rapport dédié présenté devant notre Assemblée. Il est important de coupler formation avec la programmation des établissements présents et futurs.

Si la création de nouveaux EPLE dans le « Grand Aiacciu » s'avère prioritaire, deux autres études devront également être menées dans l'avenir : celle de la création d'un nouveau lycée dans la partie sud de la région bastiaise qui connaît également une démographie importante ; celle d'une extension du lycée de Portivechju, lycée dans lequel j'ai prévu de me rendre très prochainement au même titre qu'il y a quelques jours, je visitais la cité scolaire de Sartè.

Après plusieurs mois de travail, il apparaît aujourd'hui nécessaire de vous présenter une synthèse de ces travaux réalisés mais également que nous définissions ensemble une méthode de travail et une stratégie afin de lancer rapidement des études concernant la création de nouveaux EPLE pour le « Grand Aiacciu ».

Ce groupe de travail suggère la création d'un nouveau lycée avec une section d'enseignement général mais aussi d'un enseignement professionnel adapté dite SECPA, sa capacité pouvant être estimée à 800 élèves.

Nous proposons également la création d'un lycée polyvalent, disposant à la fois d'un enseignement général, mais aussi d'un enseignement professionnel d'une capacité de 1200 élèves.

Le lycée d'enseignement général permettrait d'accueillir environ 600 élèves dans la perspective d'anticiper l'évolution de la démographie et de diminuer la forte pression qui existe aujourd'hui, en particulier sur le lycée Laetitia Bonaparte.

La section d'enseignement professionnelle pourra quant à elle accueillir également 600 élèves.

Elle sera, en tout cas a priori, c'est les domaines sur lesquels le groupe de travail a fait des propositions, des domaines de l'hôtellerie-restauration mais aussi du sanitaire et social avec la création d'infrastructures dédiées modernes et adaptées avec un restaurant, un hôtel d'application, etc.

Cette identité vise à poursuivre et à renforcer les enseignements déjà dispensés au lycée du Finosellu.

Cependant, des interrogations demeurent, si la création d'un collège au Sud d'Aiacciu apparaît totalement nécessaire, mais concernant le lycée, il faut rentrer plus précisément sur sa localisation.

Ne pourrait-on pas envisager la construction du nouveau lycée sur le site du lycée du Finosellu ?

Doit-on s'orienter immédiatement vers la construction de deux établissements distincts dont les lieux d'implantation pourraient être très différents ?

Doit-on au contraire privilégier une cité scolaire qui présenterait plusieurs avantages comme la mutualisation des moyens humains et des infrastructures ; la mise en place d'une dynamique collective de la 6<sup>ème</sup> à la terminale ; la possibilité d'envisager des places d'internat pour des collégiens sans problématiques de transport.

Au regard de ces considérations et des compétences de notre Assemblée, il vous est proposé la méthode de travail suivante en 3 étapes.

Dans un premier temps, il est urgent de vérifier la faisabilité d'une reconstruction ou réhabilitation du lycée du Finosellu sur son site actuel.

Il vous est donc proposé de lancer immédiatement une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui devra préciser les points suivants :

La reconstruction de l'établissement permettra-elle d'envisager la création d'un nouvel EPLE dont la structuration a été définie plus tôt, à savoir 1200 élèves ? C'est peut-être possible, mais cela doit être analysé par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Si nous nous orientons vers ce choix, quel serait le coût financier de cette reconstruction ou réhabilitation comparé à la construction d'un nouvel établissement sur un autre site ? Il est bien entendu évident que la reconstruction ou réhabilitation devra répondre en compte certaines exigences comme l'intégration architecturale dans l'environnement immédiat, la création de zone de stationnement adaptées, etc.

Les modalités de mise en œuvre de cette reconstruction ou réhabilitation seront-elle compatibles avec le maintien *in situ* des enseignements, notamment au regard de la présence de plateaux techniques, etc. puisqu'on sait qu'aujourd'hui, il est très difficile pour les entreprises qui travaillent, de travailler tout en maintenant l'activité et la présence des élèves ? Il est très difficile pour eux de travailler uniquement pendant les vacances scolaires ou les mercredis et week-ends. Il faut donc prendre en compte la problématique du maintien ou non de la possibilité des enseignements pendant la période de travaux.

Dans un deuxième temps, les travaux de l'AMO seront alors présentés devant notre Assemblée qui sera amenée à se prononcer sur deux stratégies.

La première stratégie pourra être celle de la validation d'une reconstruction ou réhabilitation sur site du Lycée du Finosellu avec le lancement, en parallèle, de 2 AMO programmistes : l'une pour la reconstruction/réhabilitation du lycée du Finosellu et l'autre relative à la construction d'un nouveau collège dans le « Grand Aiacciu ».

La deuxième stratégie pourra être celle, si la possibilité de réhabiliter le Finosello est invalidée, à ce moment-là, il faudrait choisir entre la construction d'un collège et d'un lycée séparés ou la construction d'une cité scolaire. Ça va aussi dépendre des opportunités foncières, de la capacité des communes à se positionner ou à proposer des projets.

Il sera donc possible de lancer 2 AMO programmistes : l'une pour le collège et l'autre pour un lycée ou de lancer une seule AMO pour la cité scolaire.

Il apparaît essentiel dans l'avenir de bâtir et de rénover nos EPLE en créant de véritables établissements du XXI<sup>e</sup> siècle qui répondent à plusieurs axes de développement : ouvrir les jeunes Corses au monde qui les entoure ; inscrire les EPLE dans une démarche de développement durable ; renforcer l'accès à la culture, à l'art, à la musique et au sport ; préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures ; mettre le numérique au service de la pédagogie.

Il est également nécessaire de tenir compte de certaines erreurs du passé.

Les nouveaux EPLE devront être des établissements de référence en termes d'architecture, d'intégration paysagère, de développement durable mais pas que. Je pense que la thématique d'accès, la thématique de la mobilité et des transports est une des problématiques qui revient le plus régulièrement sur le fait que l'implantation des collèges ou lycées n'ait pas été faite en prenant en compte la circulation et le fait qu'aujourd'hui, il n'y ait pas de parking attenant. De nombreuses communes font des retours de cette nature, ce qui nous alerte. Ce sont des choses sur lesquelles nous essayerons de travailler le plus en amont pour éviter ce genre de problématique.

Les espaces devront être pensés de façon à répondre au mieux à la pédagogie et à la vie quotidienne de tous les acteurs.

Par ailleurs, concernant le lieu d'implantation, nous vous proposons que celui-ci puisse répondre positivement à plusieurs critères importants :

Une localisation permettant de limiter le trajet quotidien du plus grand nombre d'élèves et donc leur fatigue. C'est aussi un retour que l'on a. Les nombreux embouteillages en entrée de villes, etc. ont un impact aussi sur le bien-être des élèves. Cet établissement permettra aussi de désengorger une partie de la ville.

Un deuxième critère concerne l'assise foncière. Il faut qu'elle soit suffisante pour permettre d'accueillir l'EPLÉ, les différentes installations et une zone de stationnement adaptée.

Une desserte favorisant les transports en commun, notamment ferroviaire. C'est un point sur lequel on insistera.

Une localisation permettant de faire de ce nouvel équipement public le moteur d'une dynamique vertueuse en termes d'aménagement du territoire, répondant à la volonté de créer et/ou renforcer une centralité et de s'intégrer au tissu urbain existant en apportant une fonctionnalité d'ensemble.

A travers ce critère-là, nous souhaitons que le ou les nouveaux établissements ne soient pas de nouvelles opportunités d'ouverture à l'urbanisation et surtout qu'elles ne soient pas faites en continuité de l'urbanisation, voire même parfois installées dans des zones qui ne soient pas appropriées (proches de zones commerciales), ou les accès piétons ne seraient pas possibles par les élèves.

Un document d'urbanisme en vigueur et compatible avec le PADDUC, prévoyant un plan d'aménagement de la ou des zones identifiées.

Le programmiste aura donc pour mission de proposer plusieurs lieux d'implantation possibles remplissant les différents critères considérés comme essentiels.

Afin de mener à bien cette mission, il faudra engager une large concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

Nous organiserons toutes les réunions nécessaires auprès des différents partenaires et intervenants : communes, communautés de communes, instances éducatives, associations, syndicats...

Enfin, à l'issue des études transmises par les AMO programmistes, l'Assemblée de Corse sera à même de se prononcer sur le projet définitif, en particulier le choix du lieu d'implantation du ou des EPLÉ à construire.

Au regard des informations, je vous demande :

D'approuver la stratégie et la méthode de concertation proposée pour la création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour le « Grand Aiacciu » ;

D'autoriser le Président du Conseil exécutif à lancer une première phase d'étude à travers la consultation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Nous avons 2 rapports : rapport de la commission éducation et un autre de la commission des finances.

Mme DENSARI, vous avez la parole.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente.

Mme Muriel FAGNI a souligné l'importance du rapport pour tous les habitants du bassin de vie d'Ajaccio et s'est félicitée de la procédure adoptée.

M. Don Joseph LUCCIONI a souligné l'aspect stratégique d'un rapport qui, selon lui, était également une invitation à réfléchir sur l'évolution démographique de la Corse. Sur un autre plan, concernant la mention dans le rapport, des établissements du 21<sup>ème</sup> siècle et de leur environnement, il a estimé opportun qu'une référence à la langue corse y soit présente.

Mme Marie-Claude BRANCA s'est félicitée de la création d'un nouvel établissement. Se référant également à l'évolution démographique, elle s'est dit également particulièrement sensible au projet d'extension du lycée de Porto-Vecchio, extension dont elle aurait aimé connaître la date, sachant que l'établissement est encore en attente d'un ALGECO.

M. Jean-François CUBELLS n'a pas souhaité s'engager sur les délais en termes de marchés publics. Cependant, il a indiqué que des réunions de travail seraient bientôt organisées au lycée Clémenceau à Sartène puis à Porto-Vecchio avec les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques. Il a rappelé que pour un lycée, avant son extension, il était indispensable qu'il y ait un accord sur sa nouvelle carte professionnelle et le projet d'établissement sur une dizaine d'années.

Mme Marie-Claude BRANCA a souligné que les personnels du lycée de Porto-Vecchio étaient très demandeurs, conscients de l'évolution des besoins de la population et par conséquent induisait la nécessité d'autres formations.

M. Jean-François CUBELLS a souligné que certaines nouvelles ouvertures de formations relevaient des initiatives des enseignants et d'autres de propositions dont la CdC était à l'origine, sur la base de la connaissance de l'ensemble de la carte en Corse.

Mme Muriel FAGNI, citant l'exemple du collège du Stiletto à Ajaccio, a souligné à quel point il était indispensable d'être attentifs à toutes les données démographiques, environnementales, d'urbanisme, et des besoins en formations, dès l'origine des projets.

La commission a émis un avis favorable

Avis favorable du groupe « Fa populu in seme »

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in fronte », « Un soffiu novu ».

Je vous remercie, Mme la Présidente.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je demande au rapporteur de la commission des finances de nous faire part du rapport.

### **M. Joseph SAVELLI**

Tout en remerciant le Directeur Général Adjoint pour sa présentation et notamment pour son état des lieux, M. Xavier LACOMBE s'est dit inquiet de la situation.

Il a fait observer que le projet de construction d'un nouvel établissement public d'enseignement (EPL) nécessitait à minima une dizaine d'années.

Aussi, au regard des différents éléments connus aujourd'hui et transmis par les différentes instances (services de la Collectivité, Rectorat, Inspection académique), il a indiqué qu'il s'agissait d'un dossier important sur lequel il était nécessaire de ne pas perdre de temps.

Il a également souligné l'évolution de la démographie sur la microrégion ajaccienne qui ne fera qu'accentuer la problématique de surpopulation des établissements

scolaires existants et a réitéré la nécessité de se prononcer sur ce dossier dans le courant de l'année.

A ce titre, il a fait part de sa disponibilité pour participer aux réflexions et travaux à mener sur ce dossier.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le rapporteur.

Je vais passer la parole aux différents groupes dans les conditions que vous connaissez. Mme BOZZI pour « Un soffiu novu ».

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, Mme la Présidente.

Sur ce rapport, je suis très étonnée que nous en soyons uniquement à cette étape-là puisque, ça a été dit par mon collègue, il y a urgence. Le Grand Ajaccio est à saturation et on en est à nous présenter un rapport où on va désigner encore un programmiste.

Il me semblait que ce travail avait déjà été fait en amont et surtout, il me semblait qu'à ce stade, il s'agissait d'une décision politique, notamment les lieux d'implantation.

Ce n'est pas le programmiste qui doit définir la politique que l'on veut mener pour le Grand Ajaccio et que vous voulez mener en l'occurrence pour le Grand Ajaccio. C'est ce qui me dérange dans ce rapport-là, si évidemment, un programmiste doit intervenir pour donner la capacité des établissements d'accueil, bien sûr.

Mais les lieux d'implantation, vous en êtes encore à vous demander si on refait l'établissement du Finosello, alors qu'on sait très bien qu'il y a de l'amiante. Et vous avez répondu vous-même à votre question, vous n'avez pas besoin d'un programmiste pour nous dire que vous voulez éviter les déplacements, que vous voulez penser au rural parce que quand on habite Coti et qu'on doit se lever à 5 heures du matin pour aller dans un

lycée à Ajaccio et qu'on ne rentre pas avant 20 heures, c'est une problématique à laquelle nous devons répondre de manière urgente.

Aujourd'hui, le lancement d'une étude me semble être une perte de temps. S'il faut des négociations et des discussions, c'est évidemment avec les élus du territoire qui connaissent le territoire et la problématique. Mais lancer un programmiste pour dire où sera le lycée, le collège et l'enseignement spécialisé, ça me semble être en retard. Mais, on avance à pas de fourmi, mais ça veut dire qu'on avance quand même. Donc, peut-être une lueur d'espoir !

D'ailleurs, je suis encore plus étonnée parce que lorsque j'avais posé une question sur un enseignement spécialisé dans l'hôtellerie, on m'avait répondu qu'une étude était en cours et qu'elle serait présentée au premier semestre 2020. Visiblement, elle n'a pas été faite et elle est à peine lancée aujourd'hui. Donc, je suis encore plus étonnée.

Si Laurent rappelait qu'il était au collège Fesch, pour ma part, je regardais le golfe d'Ajaccio du collège de Porticcio et ce collège, depuis le temps, n'a jamais connu une seule évolution. Certes, ça ne fait pas si longtemps, mais tout de même, ça remonte.

Entre-temps, l'école de Porticcio a doublé sa capacité, l'école de Pietrosella a ouvert, Albitreccia vient d'ouvrir une nouvelle école. Donc, les communes ont été très réactives dans l'évolution de sa population et dans le besoin de ses enfants. Le collège, lui, est resté tel qu'il est. Vous le savez, Mme la Conseillère exécutive, il est saturé. Si aujourd'hui une famille vient s'installer sur n'importe quelle commune de la rive sud en cours d'année, elle ne peut pas scolariser son enfant au collège. Il doit aller sur Ajaccio.

Donc, il y a un besoin, d'abord de le redimensionner, de le rendre aux normes puisque c'est une passoire énergétique également. Donc, il y a ce besoin-là.

Il y a un besoin pour un lycée évidemment, et je m'étonne qu'on soit encore à définir le lieu d'implantation puisque, si on veut aider le rural, si on veut aménager son territoire et notamment le Grand Ajaccio, le lieu d'implantation, il me semble évident.

Je rappelle aussi que les 28 communes de la communauté de communes de la Piève d'Ornano ont délibéré à l'unanimité pour dire que ce collège et lycée, puisque nous avons évoqué, comme vous le faites, vous, aujourd'hui, la nécessité d'une cité scolaire, devaient être implantés sur Porticcio, sur la rocade, où il y a un espace réservé pour cela, qu'il y ait une facilité d'accessibilité pour l'ensemble de l'intérieur, comme pour l'ensemble du littoral, qui permettra d'éviter les déplacements et qui permet aussi, je le rappelle, de mutualiser les infrastructures sportives. Laurent le rappelait tout à l'heure, c'est important de prévoir ces collèges-lycées avec des infrastructures sportives de

qualité. Il sera donc, dans cet espace réservé, à proximité des espaces communaux qui permettraient de mutualiser les besoins sportifs.

En plus, si vous souhaitez développer l'enseignement professionnel spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration, le lieu est également tout indiqué puisque la commune a la capacité d'accueil hôtelière la plus importante, ce qui permettrait une cohésion et une insertion très faciles avec le milieu professionnel.

Voilà pour mes observations.

Je me tiens, en tant que présidente de la communauté de communes et maire surtout d'une commune concernée, à votre disposition pour en discuter. Je regrette qu'on perde encore du temps dans cette demande de programmation et de décision qui doit être prise et qui doit être une décision politique et non pas politicienne, je l'espère bien et je n'en doute pas d'ailleurs.

Nous serons là pour travailler avec vous, je l'espère rapidement, parce que ce genre d'infrastructures ne sortira pas demain et pendant toutes ces années, pendant ces 10 années, il y aura encore ces déplacements, il y aura encore ces enfants fatigués, il y aura encore ces établissements vieillissants qui accueillent des enfants dans de très mauvaises conditions. Essayons donc de gagner du temps.

Petite parenthèse, si on lance cette étude pour le Grand Ajaccio, on est très en retard. Essayons, sur Bastia, si la pression des besoins pour les enfants est un petit peu moins importante, lançons cette étude, si vous devez la faire aussi pour le Grand Bastia, lancez la aujourd'hui parce que si vous attendez aussi, vous serez dans la même situation, bien trop en retard, pour lancer une nouvelle étude et un nouveau programme.

Voilà pour mes observations.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaite prendre la parole ? Mme BRANCA pour « Core in fronte ».

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Ci ralleghemu sempre di a criazione di un liceu, ch'ellu sia u rughjonu d'Aiacciu, di Bastia, di Purtivechju ò in tutt'altru rughjonu, si i nosci zitteddi poni studià di manera armuniosa, in boni cundizioni, semu d'accusentu.

Mà, cume ani dittu altri cullegghi, pensu in fattu chì ci vudaria à rifletta sempre capu nanzi, mi pari chì sempri ci discitemu un pocu tardi parchì ci vò di studià a dimucrafia è si vidi chì in certi lochi, a pupulazione cresci monda. Ci vularia fà cunfidenza dinò à i dirittori di stabilimenti chì, certi volti, a dicini d'anni è anni, attinzioni, attinzioni ! Dopu, ci ritruvemi simpri in urgenza.

D'isempiu, ni parlaraghju dinò, l'isempiu di l'urgenza in Purtivechju, semu sempri à aspittà SALGECO chì sò in Bastia avà. Sò ghjunti, anu à ghjunghja in Purtivechji da quì à qualchi ghjorni. Semu quasgi salvi.

Insistu à u livellu di tutta a Corsica parchì a noscia ghjuventù à bisognu di studià, di nuvelli strutturi pà u so sviluppu è u so avvena.

Dunque pugnemu di travaddà tutti insemi. Vo aveti dittu chè setti andati in certi licei è avete d'andà inaltrò. Spiremu chì avanzaremu tutti insemi.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

Qui d'autres souhaite la parole ? Je demande à ce qu'on mette les masques. Merci. M. POLI avait demandé la parole. Votre groupe s'est déjà exprimé.

**M. Pierre POLI**

Mme la Présidente, je serai bref.

Je partage les propos de Valérie BOZZI, bien entendu. Ça fait plus de 15 ans que les intercommunalités, que ce soit du Prunelli, de la Gravona, du Taravo, demandent la création d'un nouvel établissement, d'un collège et bien entendu, d'un lycée. Ça nous paraît évident.

Je n'ai rien contre le lycée du Finosello, mais il me paraîtrait un peu bizarre aujourd'hui de créer un nouveau lycée sur Ajaccio quand on connaît les problèmes d'accès que rencontre la Gravona, que rencontrent la rive sud et le Prunelli pour rentrer sur Ajaccio. Nous mettons souvent 1 heure pour faire 20 kilomètres. Pourquoi venir encore créer un nouveau lycée à Ajaccio pour engorger Ajaccio, quand on connaît les problèmes que rencontre la Rocade qui est quand même un accès direct sur le Finosello ?

Je pense qu'aujourd'hui, on doit s'axer sur la création d'un collège et d'un lycée dans le Grand Ajaccio. La proposition de Valérie sur Porticcio ne me dérange pas du tout, bien au contraire, mais c'est là-dessus qu'il faut travailler.

Cette demande date d'il y a 15 ans. J'espère qu'aujourd'hui, le processus va s'accélérer et que ces établissements vont pouvoir voir le jour assez rapidement. Après, je suis bien sûr conscient que ça ne se fait pas d'un coup de baguette magique.

Essayons d'aller plus vite surtout pour le bien de nos enfants et pour le bien de la Corse.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Gardez votre masque.

La parole est à Laurent MARCANGELI.

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci, Mme la Présidente.

Je viendrai en soutien de ce qui vient d'être dit, de manière assez brève.

Il n'y a pas que la communauté de communes de mon amie et présidente, Valérie, il y a celle dans laquelle siège également Pierre, avec notamment la 3<sup>ème</sup> commune la plus peuplée de Corse-du-Sud qui est Bastelicaccia que le Président de l'ODARC connaît bien.

Il y a quand même aujourd'hui un enjeu sur ce secteur puisque Bastelicaccia est non loin de la commune de Grosseto-Prugna, Porticcio. Je crois qu'il y a une réflexion à mener qui est attendue depuis des années par les élus de ces territoires qui est aussi dans l'intérêt de la ville centre.

Je m'explique. Vous avez fait tout à l'heure l'évocation, mon cher collègue, des problématiques en matière de circulation. C'est aussi parce que la centralisation d'un certain nombre de services crée cela. Je sais ce que j'évoque lorsque je parle des charges de centralité. Je le sais en tant que président d'agglomération et en tant que maire. Quand vous avez de trop grands regroupements d'équipements publics et une absence d'équipements publics sur le territoire, qu'est-ce que ça crée ? Ça crée l'effet entonnoir. Je pense qu'il va falloir, dans le cadre du programme d'étude qui sera réalisé, qu'on y prenne véritablement garde parce que des erreurs ont été commises dans le passé, bien

avant que vous soyez aux responsabilités. Je crois qu'il faut se prémunir d'un certain nombre de choses.

Plus précisément, vous avez une part démographique avec des liens qui existent. Quand vous prenez la partie périurbaine de la communauté d'agglomérations du pays ajaccien, elle peut rejoindre la rive sud. Vous êtes en train de réaliser en plus des travaux au niveau de ce qu'on appelle « le rond-point de SOCORDIS ». Il y a d'autres sujets qui sont traités. Je pense qu'il y a donc cette réflexion à mener.

Sur le Finosello, je vais vous exprimer mon sentiment. Je suis maire d'Ajaccio, mais j'ai aussi organisé des travaux dans bien des domaines. La reconstruction, ça coûte trop cher. Vous êtes sur un site qui est vraiment dans un état, au niveau des matériaux, qui va occasionner des dépenses énormes. Il vaut mieux penser à construire du neuf puisque la question s'est posée dans des communes, y compris même dans cette institution à plusieurs reprises. Quand il s'est agi de fermer les Padule et d'aller au Stiletto, j'étais à l'époque conseiller municipal d'Ajaccio, ça fait quelques années, c'était en 2008/2009 que le sujet est arrivé sur la table et on a choisi le site du Stiletto et la fermeture future des Padule parce qu'ils n'étaient plus en capacité, si on avait dû faire des travaux là-bas, ça aurait coûté très cher à la Collectivité.

Donc, je pense que sur le Finosello, la reconstruction sur site, il faudra l'écarter, c'est mon point de vue, ce serait un contresens.

J'ai été très sensible à quelque chose que vous avez dit, nous, on va voter pour, on est là pour contribuer, on est là aussi juste pour dire nos expériences d'élus puisque nous exerçons aussi des responsabilités d'élus communaux ou intercommunaux, dire que le temps presse, c'est ce qu'a dit Xavier LACOMBE en commission. Il est bien placé pour le savoir puisque lui-même aussi est maire d'une commune périurbaine qui est sur la CAPA, certes, mais qui rencontre le même type de problèmes que les communes qui ont été citées.

Il faut se prémunir d'un certain nombre d'écueils et vous parlez du Stiletto. Je veux vraiment le point d'honneur là-dessus puisqu'avant même que j'ai mon mot à dire, on a décidé sur ma commune de mettre un hôpital, un palais des sports, une déchetterie aussi, un collège de 800 places, sans plan routier et on le subit. Nous verrons très bien comment se passeront les choses au niveau de l'ouverture du futur hôpital d'Ajaccio. Mais surtout, et là on revient sur un type d'équipements, sans équipements sportifs au Stiletto. Certes, il y a le Palatinu à côté, mais il ne peut pas remplir toutes les cases. Il y a des disciplines sportives qui ne peuvent pas être dispensées au Palatinu. Ça, je considère vraiment que c'est quelque chose à prendre en compte. Outre les arguments architecturaux que vous avez développés, effectivement, il y a des formes urbaines, je

pense, qui ne doivent plus voir le jour. On doit réapprendre à construire beau et notamment lorsqu'on veut faire des équipements dédiés à nos plus jeunes concitoyens.

Je crois que dans la réflexion, il y a la réflexion sur la démographie, je crois qu'il y a des endroits qui peuvent faire l'objet d'une réflexion bien plus que d'autres. Je dirai que Valérie BOZZI a raison et de toute façon, nous l'avions déjà annoncé au préalable pendant la campagne, on avait plutôt une préférence pour la commune dont elle est la maire. C'est peut-être mieux que ce soit moi qui le dise qu'elle-même.

J'insiste aussi, effectivement, on avait aussi une vision sur le Grand Bastia qui a été évoquée par Mme la Conseillère exécutive et Porto-Vecchio, il ne faut pas oublier aussi comme Mme BRANCA l'a rappelé parce qu'on est à peu près aux prises sur plusieurs territoires avec ces difficultés et ces problématiques, comme je le disais tout à l'heure. Il faut donc une vision anticipatrice sachant qu'on a une dizaine d'années au minimum de la naissance du projet à l'ouverture des portes. Pendant ce temps-là, ça galope, si je puis me permettre l'expression.

Voilà sur ce quoi je veux insister, étant un témoin privilégié de quelques erreurs qui ont été commises sous d'autres mandatures, c'est de vraiment prévoir, comme vous l'avez dit, les accès, les équipements connexes au fait de dispenser des programmes éducatifs, sport et autres, pour faire en sorte que des cités scolaires de demain ne soient pas en prise aux mêmes difficultés que celles qui sont encore toute neuves aujourd'hui et qui accusent quelques problèmes parce qu'elles n'avaient pas été pensées au départ.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions ? Mme GIACOMETTI.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Mme la Présidente.

On voit avec ce rapport et on l'a vu avec le précédent, c'est une réflexion qui s'inscrit dans une dimension bien plus large, ça a été rappelé. On est renvoyés à des questions d'aménagement, à des questions d'éducation qui se lient avec des logiques d'aménagement, avec des logiques de développement, bien souvent subies plus que choisies, des questions de problématiques, des centres-villes et des périphéries, des questions aussi du rural parce qu'il y a la périphérie mais il y a aussi une ruralité autour du Grand-Ajaccio.

Donc, toutes ces questions-là, la question démographique, elle a été rappelée tout à l'heure, on ne l'a pas découverte ce matin, ni au travers du précédent dossier, comme ça a été rappelé par plusieurs intervenants, on en est tous bien conscients. Il y a un problème démographique. Il est multiple, multiforme et on ne pourra pas faire l'économie d'en parler directement et non pas au détour de rapports même si ces rapports-là, je le disais moi-même à l'instant, intègrent une dimension bien plus large.

Le choix de ce nouvel établissement, plusieurs interventions y ont fait allusion, je vais le rappeler, la réflexion ne part pas aujourd'hui. Oui, effectivement, j'avais répondu à Mme Valérie BOZZI il y a 2 ans et à Pierre POLI aussi à l'époque, à l'occasion d'une question orale sur le nouvel établissement, oui il y avait eu un cahier des charges qui avait été établi, oui une étude devait déjà être lancée au premier semestre 2020, vous l'avez rappelé Mme BOZZI, effectivement toutes ces interrogations que je retrouve aujourd'hui dans le dossier, étaient déjà présentes. L'étude devait être lancée au mois de février 2020, elle a été différée pour des raisons dont vous vous doutez. En revanche, nous avons déjà entamé un certain nombre de travaux et de groupes de travail, notamment sur la question de la cité scolaire. Je crois qu'il faut aussi peut-être reprendre ce qui avait été entamé sur certains points. J'ai retrouvé dans le rapport, et c'est bien normal, les interrogations, mais aussi les questionnements qui devaient se poser.

A mon avis, la question de la réhabilitation du Finosello par exemple, elle est d'ordre différent. Il faut l'amener de manière concomitante, mais la question de la réhabilitation du Finosello et l'étude de la réhabilitation qui était déjà présente au PPI adopté par notre Assemblée sur la rénovation des établissements scolaires, elle n'est pas en parallèle. Il faut la penser aussi à côté de cette réflexion, mais elle n'est pas et ne peut pas être toute la réflexion et toute la réponse.

Il s'agira aussi de porter, et pour le coup, pour cet aspect-là, je rejoins la méthode effectivement, la question du lieu d'implantation. Mais là aussi, il y avait eu quand même un certain nombre d'éléments qui avaient été avancés, je le répète, pour ne pas nous subir un développement, mais pour le devancer parce que nous subissons déjà un certain nombre de choses dans le Grand-Ajaccio et pas seulement dans le Grand-Ajaccio.

Pour répondre aussi sur Bastia, un cahier des charges avait commencé à être préparé. Je crois que nous arrivions quasiment à boucler. Je ne sais pas où ça en est aujourd'hui, mais en tout cas, tout avait été entamé dès la fin des travaux de sectorisation en 2018.

Aussi, pour le rappeler également, il y avait une réflexion sur Purtivechju mais aussi sur le lycée de la Plaine, notamment d'extension. Mais je reviens pour le coup au Grand-Ajaccio, je crois que nous avons également entamé avec le CAUE, et il faudrait

aussi remettre à l'ouvrage parce qu'un établissement scolaire, et ça a été dit par un certain nombre d'intervenants, je l'avais à l'époque en son temps rappelé, ce ne sont pas seulement des murs, c'est un lieu de vie où l'on y apprend le lieu d'où l'on vient et où l'on est parce qu'un établissement scolaire, il est implanté quelque part et il faut aussi que dans l'architecture ça se lise. On ne peut plus construire aujourd'hui et aller sur des errements qui ont été ceux d'hier. Il était évoqué aussi la question des aménagements pour le Stiletto. Effectivement, j'ai vécu quelques épisodes dont on doit tirer les leçons parce que nous avons hérité d'un établissement qui n'avait pas été pensé dans une logique d'aménagement du territoire. L'établissement semblait posé là. Effectivement, ce sont des erreurs qu'il ne faudra plus reproduire.

Il y a, je le disais, un certain nombre de travaux en amont, je reviens sur ce que j'évoquais avec le CAUE, avaient été entrepris, des prospections avec des élèves architectes catalans et des architectes bien sûr corses qui travaillaient sur la question des établissements scolaires au 21<sup>ème</sup> siècle, en y faisant rentrer la dimension linguistique, la dimension culturelle, la dimension sportive et éducative, en essayant de penser des énergies propres, bien sûr une architecture harmonieuse et nous avons commencé à tirer des fils. Ça a été beaucoup freiné par l'année 2020 et par la crise du COVID, mais il y avait déjà beaucoup de pistes qui avaient été ouvertes et qui avaient été un peu défrichées.

Donc, il est important de reprendre un certain nombre de choses qui sont déjà sur l'ouvrage et penser évidemment qu'un projet éducatif, mais ça a été, on le voit bien dans nos interventions de ce matin, un projet éducatif qui profile un projet de société, je le répète, non pas subi mais maîtrisé. On court derrière déjà beaucoup de coup-partis, mais je crois qu'on peut encore rétablir, sur certains aspects en tout cas, la situation.

Mais pour aller un peu plus vite, il faudra aussi certainement reprendre ce qui avait été déjà entamé et mettre en œuvre la méthode que vous préconisez.

Pour finir, je crois qu'il faut vraiment dissocier, même si elles peuvent être menées en parallèle, la question de la réhabilitation du Finosello et la question d'un nouvel établissement scolaire.

Alors lycée et collège ou cité scolaire, là aussi quelques éléments de réponse avaient commencé à s'esquisser. Peut-être serait-il bien d'y revenir parce que beaucoup de travaux avaient été menés concomitamment aux travaux sur la sectorisation et juste après les travaux sur la sectorisation.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je crois que vous avez épuisé votre temps de parole pour « Un soffiu ». Non, pardon ! Une minute trente, il vous reste.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Très bien. Je vais essayer d'être aussi rigoureux que je l'ai été pour les questions orales.

Trois observations. Je pense que le bon sens doit commander. Un établissement, c'est évidemment un outil d'aménagement du territoire, mais ça doit être un outil qui répond à des logiques de territoire. Il faut implanter un lycée là où il y a des logiques démographiques qui l'imposent pour une raison simple, c'est une réponse au principe fondamental de l'égalité des chances. Entre un élève qui regarde le golfe par la fenêtre et qui rentre manger chez lui à midi et un élève qui se tape entre 45 minutes et 1 h 30 de transport, il y a rupture d'égalité des chances. Si vous faites des suivis sur ces populations-là, vous verrez le drame social qui se joue en termes de déterminisme social. Premièrement.

Deuxièmement, je pense qu'il faut raisonner de façon symétrique avec ce qui se passe sur Bastia. Ajaccio est plus urgent, certes, mais je peux témoigner du fait qu'il y a une pression qui se joue au sud de Bastia qui, à mon avis, par parallélisme des formes relève de la même logique, il faut rapidement se poser la question indépendamment, dans un premier temps peut-être, du lieu d'implantation parce qu'on sait que ça fait appel à des logiques qui ne sont pas forcément consensuelles, mais il faut se poser la question rapidement.

Troisièmement, j'en aurai fini, pour faire la synthèse avec la question précédente qui est celle de la structure pédagogique, si vous vous interrogez sur l'attractivité des lycées, ceux qui ne plongent pas, sont ceux qui disposent d'un internat, je peux en témoigner, avec une structure pédagogique originale et un internat, vous n'êtes plus seulement en termes de rayonnement, sur la chalandise de proximité mais vous pouvez rayonner sur toute la Corse. C'est comme ça que les deux lycées de Bastia cohabitent intelligemment, l'un avec un plateau technique attractif parce que ce sont des filières scientifiques, et l'autre avec un plateau des humanités, mais avec un internat qui permet d'accueillir des élèves de Porto-Vecchio, de Balagne et même des élèves d'Ajaccio.

Donc repenser au schéma régional des internats qui mettent en cohérence des structures pédagogiques qui ne sont pas forcément concurrentielles mais complémentaires.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Il y a un amendement déposé par « Fà populu in seme ». C'est Don Joseph LUCCIONI qui doit le présenter. Vous avez la parole.

**M. Don Joseph LUCCIONI**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Avemu vistu dipoi essa mani, a quistioni di a noscia lingua chì hè una primura pà l'insemi di a noscia Assemblea è di a maghjuria territoriali.

Simpliciamenti, di à su livellu quì, l'impurtanza pà l'Assemblea di Corsica è a noscia istituzioni, di rinfurzà l'accessu à a lingua corsa è à l'insignamentu bislingui à traversu dinò a creazioni, dumani, di essi dui stabilimenti publichi lucali d'insignamentu.

Donc, simplement un ajout, une mention explicite au niveau de la cinquième page du rapport. Lorsqu'on évoque la nécessité de renforcer l'accès à la culture, à l'art, à la musique et au sport dans des établissements, demain, dignes du 21<sup>ème</sup> siècle, nous considérons également que renforcer l'accès à la langue corse et à l'enseignement bilingue s'inscrit dans cette logique.

Dunque, di sicuru, l'accessu di a cultura si pò rifletta, on peut appréhender l'accès à la culture comme intégrant la question de la langue, mais nous considérons qu'il est important expressément d'évoquer cette thématique.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Est-ce que vous voulez répondre, Mme la Conseillère, mais rapidement parce qu'il est 13 h 45 ?

**Mme Antonia LUCIANI**

Oui, tout le monde a faim.

Mme BOZZI, oui, je comprends l'impatience, celle de M. POLI et celle de l'ensemble des élus et des citoyens de ces zones périphériques rurales qui ont aussi un accroissement démographique qui fait qu'on peut comprendre l'impatience.

En revanche, dire qu'il aura été souhaitable que nous venions devant cette Assemblée avec un rapport ficelé en vous présentant la commune, le site, le lieu d'implantation, ce n'est absolument pas notre manière de faire de la politique. Nous avons souhaité présenter ce rapport, effectivement l'AMO arrive avec le retard qu'elle a, j'en conviens.

En revanche, qu'on soit accompagnés pour étudier ensemble la totalité des communes ou des intercommunalités qui se présenteraient, qui nous montreraient des projets et qui répondraient également aux critères que nous avons listés, à mon sens, c'est une manière de travailler en concertation avec un programmiste qui ne sera pas là uniquement pour déterminer le nombre d'élèves que nous allons mettre dans chaque collège ou lycée, mais bien plus pour avoir une visibilité sur comment nous voulons cet établissement, la manière dont il sera intégré, les fameux plans routiers dont parlait le maire d'Ajaccio qui n'ont pas été prévus parfois dans l'implantation de certains équipements.

Au regard de l'ensemble de ces problématiques, il semblait nécessaire que nous soyons accompagnés dans les mois à venir. Il vaut mieux perdre quelques mois à avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage nous permettant d'avoir tous les éléments d'évaluation, et revenir devant votre Assemblée en disant « nous avons tant de communes qui se sont portées volontaires pour accueillir un établissement, voilà les possibilités que nous avons, voilà les considérations positives ou négatives » et à ce moment-là, nous aurons la possibilité de trancher, de faire un choix et de vous faire une proposition.

Mais il ne semblait pas opportun d'arriver à ce stade, même si Josepha GIACOMETTI l'a rappelé, un groupe de travail, d'ailleurs j'en ai parlé dans le rapport, avait été initié pour commencer à travailler là-dessus, il était important qu'on soit accompagnés, d'autant plus que la question du Finosello a été posée, au regard la communauté éducative qui est présente dans les lieux, au regard des 600 à 800 élèves qui sont présents aujourd'hui dans le lycée du Finosello, la fermeture de cet établissement aura forcément des conséquences aussi pour Aiacciu. Il faut se le dire. Si demain, on fait un lycée complètement à l'extérieur de la ville, certes, ça va permettre qu'il y ait moins de déplacements pour tous ceux qui habitent en périphérie, mais pour ceux qui aujourd'hui peuvent être amenés à fréquenter le lycée du Finosello et vivant dans le centre-ville d'Aiacciu ou attenant, c'est à eux que nous allons demander de faire ces déplacements.

C'est pour cette raison-là que nous avons considéré qu'il était important de vérifier dans un premier temps, de s'assurer qu'il n'était matériellement, financièrement pas possible d'utiliser l'emprise foncière du Finosello pour le lycée. Je ne parle pas du collège dont lui, il est acté qu'il doit se situer en périphérie d'Aiacciu pour répondre à cet accroissement démographique.

Mais encore une fois, les critères que nous avons inscrits dans ce rapport sont faits pour limiter une urbanisation qui, on doit aussi le constater, se fait souvent de manière anarchique où on se retrouve à avoir des zones qui sont accolées les unes aux autres sans véritablement de centralité. Donc, évidemment, on parle d'un établissement, on le conçoit comme un établissement du 21<sup>ème</sup> siècle, mais on le conçoit aussi comme un établissement qui va répondre à un projet d'aménagement et à un projet de société. C'est pour cela qu'on demande aussi que les communes ou les intercommunalités soient complètement partie prenante et nous présentent aussi la manière dont elles voient l'implantation de ce futur collège et lycée dans leur territoire.

Concernant la remarque de Josepha GIACOMETTI, effectivement, sur le CAUE et l'intégration au groupe de travail d'urbanistes et d'architectes, c'est extrêmement important de continuer à travailler là-dessus. L'amendement, d'ailleurs, de Don Ghjaseppu LUCCIONI va dans ce sens, c'est-à-dire intégrer aussi la culture, la langue à une vision globale de la manière dont on conçoit notre éducation et la pédagogie que nous voulons en Corse pour nos futurs établissements. Un work shop devait être organisé, il me semble, donc on est complètement dans cette ligne. Si on peut avoir des réflexions qui se fassent notamment avec des écoles d'architecture, ça va complètement dans le sens de ce que nous voulons. Mais je pense que ça viendra dans un deuxième temps, lorsque nous aurons identifié la ou les parcelles ou les lieux d'implantation sur lesquels nous pourrions planter l'établissement. C'est à ce moment-là que nous réfléchirons à la manière dont nous souhaitons qu'il prenne forme architecturalement parlant.

Quant à la question de Jean-Martin MONDOLONI, plus particulièrement sur les besoins de Bastia, j'en conviens tout à fait. Nous ne tarderons pas à lancer une étude similaire sur Bastia. Les structures pédagogiques et l'internat, j'en conviens également, c'est pour cette raison aussi que nous avons prévu un internat dans cette étude. Si nous allons vers une cité scolaire, il y aura aussi l'avantage de pouvoir mutualiser les hébergements pour le collège et le lycée. Nous en convenons tout à fait.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Mme la Présidente, je vais demander 2 minutes, s'il vous plaît, je sais qu'il est temps d'aller déjeuner et que vous avez des horaires, je vous prie de nous excuser de les avoir dépassés. Mais c'est un sujet suffisamment stratégique, je pense, pour que vous puissiez m'autoriser à dire 2 choses en complément de ce qui a été évoqué par la conseillère exécutive.

Tout ce qui a été dit est très fondé. Je crois qu'on a tous la même volonté de réussir. Ça a été expliqué par chacune et chacun des intervenants, il y a en arrière-plan des problématiques qui sont, au premier rang, celle de l'éducation, la formation, l'enseignement, c'est central ; des politiques d'aménagement du territoire, des politiques de mobilité, des politiques d'attractivité, des politiques d'équilibre territorial aussi. Mettre demain un lycée dans une commune ou une intercommunalité A, ça veut dire aussi penser, anticiper les mesures d'équilibrer pour la communauté B qui aurait pu la demander, cette implantation, et qu'il ne l'aura pas. On en est d'accord. Premièrement.

Deuxièmement, donner un ordre d'idée, je vous rappelle qu'on parle d'un investissement de 100 millions d'euros, collège plus lycée, environ. 50 millions d'euros, c'est un collège ou un lycée avec l'infrastructure sportive qui fait défaut au Stiletto, (le Stiletto, ça a coûté environ 30, 35 millions d'euros), 50 millions d'euros donc. J'ouvre une parenthèse, je souris, mais la négociation avec l'Etat sur la Corsica Ferries, avec 50 millions d'euros, ça nous a fait gagner un lycée ou un collège avec les infrastructures sportives. Ce n'est pas rien, ça nous fait plaisir à toutes et à tous.

Troisièmement, vous l'avez dit, je crois que c'est toujours un choix qui est difficile pour beaucoup de raisons et on sait aussi qu'il est facile de se tromper. Je ne jette la pierre à personne, mais ça a été évoqué par le maire d'Aiacciu, de façon générale, l'établissement du Stiletto génère des problèmes énormes : pas d'infrastructures sportives, difficultés d'accès, l'hôpital, les logements, le collège, le Palatinu qui sert en même temps de lieu de spectacles et d'animations sportives. Donc, tout ça, on veut essayer de l'éviter.

Il est important de le rappeler, cette réflexion a été initiée sous la mandature précédente. Le retard de l'AMO est dû uniquement à la question du COVID et c'est vraiment indépendant de notre volonté. La question du Finosello, même si nous sommes tous persuadés que le meilleur choix, ça sera bien sûr à l'extérieur de la ville notamment, parce que c'est la logique. Mais il est important en temps masqué de réfléchir au devenir du Finosello, ne serait-ce que premièrement, pour ne pas susciter d'interrogations, voire d'hostilités de la part de la communauté éducative et pour réfléchir en concertation avec la ville d'Ajaccio et la CAPA, au devenir de ce site qui est un site important en centre-ville ou en tout cas, à l'intérieur de la ville.

Une fois qu'on a dit tout ça, je pense qu'effectivement, il va y avoir une concurrence, on le sait, entre des sites potentiellement susceptibles de l'accueillir, il faut que cette concurrence se fasse dans la discussion, dans la clarté, avec des règles qui sont fixées, avec le maximum de garanties techniques. Après, il y aura une décision politique qui a vocation à se préparer, non pas dans le secret des travaux du Conseil exécutif, mais dans le cadre d'une méthode que nous voulons ouverte et intégrant l'ensemble des acteurs et notamment, les communes et intercommunalités qui sont concernées.

Un dernier mot pour dire, et je termine par où j'ai commencé, l'éducation du 21<sup>ème</sup> siècle n'est pas l'éducation du 20<sup>ème</sup> siècle, y compris dans les lieux qui ont vocation à accueillir les collégiens, les lycéens, celles et ceux qui y travaillent, la communauté éducative de façon générale. C'est une réflexion qu'on avait initiée lors de la mandature précédente, qui a vocation à se prolonger. On le fera à Ajaccio, on le fera à Bastia, on le fera dans les autres régions de Corse qui sont concernées par des attentes fortes et on veut le réussir ensemble parce qu'on partage tous la volonté d'être à la hauteur dans un secteur qui est essentiel, on l'a dit souvent, la jeunesse, c'est la prunelle de nos yeux. Il faut faire les meilleurs choix et on va les faire ensemble.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Concernant l'amendement qui a été déposé, on peut faire un vote groupé, mais il faut que tout le monde soit d'accord. Est-ce que tout le monde est d'accord ?

On fait un vote groupé amendement et rapport puisque tout le monde semble converger et j'en suis ravie.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour élus du groupe « **Fà populu in seme** » : **POUR.**

### **M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés : **FAVORABLE.**

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés : **POUR.**

### **Mme Marie-Claude BRANCA**

Pour les élus du groupe « **Core in fronte** » : **FAVORABLE.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport avec l'amendement proposé est ADOPTE à l'unanimité<sup>3</sup>.**

Nous partons à nos occupations essentielles à cette heure-ci.

Nous nous retrouvons à 15 heures.

**La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 15 h 55.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vois M. Jean-Baptiste ARENA, pour « Core in fronte », il pourra réceptionner les informations.

Je dis cela parce que nous avons tenu une conférence des présidents et nous avons convenu, sur proposition du Président du Conseil exécutif et l'ensemble des groupes étaient d'accord, donc que demain, d'une part, nous sommes dans l'obligation de tenir l'élection visant à répartir les membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs, parce que le même collège va aussi être destinataire des formulaires de parrainage pour l'élection présidentielle prochaine et que, par conséquent, ce collège doit être constitué avant le 4 mars. Donc, nous n'aurons pas le temps matériel d'organiser les choses puisque, prochaine session fin février et donc, nous serons dans l'obligation de faire cela.

Comme nous l'avons inscrit à l'ordre du jour, c'est le rapport n°16, nous sommes obligés de faire cela au cours de la session présente. Pour des raisons matérielles donc et pour permettre aux groupes de stabiliser les membres qui seront proposés, l'élection aura lieu demain matin. C'est ce qui a été convenu.

Concomitamment, il a été également stabilisé, cela avait été dit en CPO, mais il vaut mieux le répéter, que le rapport d'information sur la DSP maritime du Président de l'Exécutif sera présenté demain matin pour permettre à tout le monde d'en prendre connaissance. Il s'agit d'un rapport d'information, je le rappelle.

Il y a également un rapport d'information relatif au transfert de la tutelle de la CCI et de la Chambre des métiers vers la Collectivité de Corse et il y a également inscrit demain, mais c'était déjà le cas, le rapport sur le SRDEII, qui a un lien quand même de cohérence avec la question de la CCI.

---

<sup>3</sup> Délibération N° 22/003 AC

Voilà pour demain et on va essayer, je dis bien « on va essayer » car rien n'est moins sûr, de faire passer tous les autres rapports d'ici ce soir. Sachant quand même que nous avons une contrainte d'ordre sanitaire : nous ne pouvons pas prolonger les débats au-delà de quatre heures de suite. Cela signifie que si nous commençons les débats tout de suite, il est 16 heures, nous avons quatre heures devant nous. 16 h 00 - 20 h 00 ; c'est une bonne heure me semble-t-il.

On va essayer de faire cela et demain, nous aurons les rapports que j'ai indiqués et peut-être une ou deux choses qui repasseront à demain. Mais encore une fois, tout le monde avait été convoqué pour les deux journées. Mais cela méritait d'être précisé.

Donc, j'invite les groupes ce soir, et notamment c'était le groupe majoritaire qui, en CPO, avait demandé le rapport, il faut que ce soir vous vous caliez sur ces répartitions nord-sud et autres.

Ceci étant dit, je passe tout de suite la parole à la conseillère exécutive, Lauda GUIDICELLI, qui doit être en ligne.

Vous avez la parole pour nous présenter vos rapports relatifs à la jeunesse d'une part, « U pattu di a ghjuventù », et ensuite ambassadrices et ambassadeurs sportifs.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE /  
JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 002 : Novu rigulamentu di l'aiuti à prò di a ghjuventù : U Pattu di a ghjuventù**

**\* Rapport n° 002 : Nouveau règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di à ghjuventù**

**Mme Lauda GUIDICELLI- SBRAGGIA**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mmes et MM. les Conseillers à l'Assemblée de Corse,

Tout d'abord, je n'ai pas pu le faire lors de ma réponse à la question car le temps étant compté, Mme la Présidente veillant au bon respect du règlement intérieur, je tiens à vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année : pace è salute à tutti !

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui est relatif au nouveau règlement des aides jeunesse de la Collectivité de Corse.

Pour appréhender l'esprit de ce règlement, sa logique et ses objectifs, il faut revenir un instant sur le Pattu per a Ghjuventù, sa feuille de route et son plan d'action.

L'enjeu de fond était simple : il s'agissait de construire une véritable politique de la jeunesse pensée pour tous les sujets et toutes les préoccupations des jeunes.

Il y a eu un premier temps fort avec le lancement officiel du Pattu pè a ghjuventù, le 27 avril 2018, avec l'adoption de la feuille de route par l'Assemblée de Corse.

Il instituait alors 5 objectifs stratégiques visant à une meilleure adaptation de l'action publique face aux besoins des jeunes de 11 à 30 ans. Je vais quand même les rappeler, mais je sais que pour certains, ils les connaissent maintenant par cœur :

1<sup>er</sup> objectif, il s'agissait de considérer chaque jeune comme acteur de son propre destin, comme de celui de notre île et l'inviter à co-construire la politique jeunesse.

2<sup>ème</sup> objectif, construire un système éducatif performant et innovant reposant sur l'égalité réelle des chances.

3<sup>ème</sup> objectif, accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation.

4<sup>ème</sup> objectif, créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être dans tous les domaines.

Dernier objectif, favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'île.

Le Pattu repose évidemment sur la dialectique des droits et des devoirs visant à accompagner les jeunes corses dans l'affirmation de ce qu'ils sont, veulent devenir, tout en les incitant à se mobiliser et à assumer les responsabilités citoyennes.

Il est le fruit d'une co-construction menée avec tous les acteurs du territoire et surtout avec et pour les jeunes, dans le cadre d'une approche transversale et participative.

Le Pattu per a ghjuventù était orienté par un comité de pilotage composé évidemment des conseillers exécutifs, puisque la jeunesse émerge à plusieurs directions, d'un représentant de chaque groupe de l'Assemblée de Corse, des membres du CESEC, des représentants de l'Assemblea di a Ghjuventù, mais également de l'Association Parolla

di a Ghjuventù, et on comptait également les acteurs opérationnels, le Rectorat, DRAJES, Università, ainsi qu'évidemment les différentes DGA.

Quand nous avons entamé ce travail, nous avons souhaité dès le départ adopter, et je l'ai dit un peu plus haut, une démarche participative et transversale qui a permis de définir un diagnostic, puis un plan d'action pour la jeunesse.

Il y a donc eu un deuxième temps fort avec l'adoption du plan d'action du Pattu per a Ghjuventù, le 6 novembre 2020 par l'Assemblée de Corse. Ce plan d'action intégrait la majorité des préconisations proposées par les jeunes lors des différentes rencontres participatives, les caffè cittadini, les focus group, les webinaires et également, les assises de la jeunesse.

Il a été évidemment réalisé en collaboration avec les différentes directions de la Collectivité et les acteurs partenaires, il a associé les représentants de Parolla di a Ghjuventù, mais également de l'Assemblea, jusqu'à sa consolidation et il se déclinait en 34 fiches opérationnelles, ce qui représentait à peu près 200 actions portées par différentes directions.

Il précisait également l'accompagnement apporté par la Collectivité et ses différents partenaires sur les 5 prochaines années et, chose importante, élément important, il ne s'agissait pas d'un plan d'action figé, il se doit d'être en perpétuelle évolution pour répondre au mieux aux nouveaux besoins des jeunes.

Dans ce plan d'action, il y avait aussi un axe fort qui a été voulu par les jeunes et qui posait les actions de lutte contre la précarité comme une priorité d'intervention.

Les jeunes ont d'ailleurs identifié différents axes : la précarité sociale ; la précarité menstruelle et ma collègue, Antonia LUCIANI, a d'ailleurs présenté un rapport en ce sens lors d'une précédente session ; la précarité pour les publics en situation de handicap et ce rapport, ce règlement des aides vient aussi essayer d'apporter des pistes de réponse.

Donc, ce nouveau règlement des aides en faveur de la jeunesse : nous passons du Pattu per a Ghjuventù au Pattu di a Ghjuventù. Il se veut donc être l'un des outils de la mise en œuvre du Pattu per a Ghjuventù et de son plan d'action. Il est le règlement des aides jeunesse du Pattu di a Ghjuventù, c'est-à-dire qu'il présente et prévoit les conditions relatives aux aides de la direction jeunesse de la Collectivité de Corse.

Comme vous avez pu le constater, comme j'ai pu le dire, ce règlement marque le changement de nom du Pattu ; il ne s'agit plus désormais de parler du Pattu per a Ghjuventù, mais de parler du Pattu di a Ghjuventù. Par cette évolution, nous souhaitons

symboliser notre volonté de faire que la jeunesse corse se saisisse pleinement de tous les sujets, et surtout qu'elle s'engage. En anglais, on parlerait de « youth empowerment » è in corsu, si dicerebbe « impatruniscesi » ?

Ghjè què chè no vulemu per a nostra ghjuventù, ch'ella s'impatruniscia.

La présidente donc de la commission éducation, formation et jeunesse, Hélène DUBREUIL-VECCHI a d'ailleurs parlé d'un changement sémantique essentiel.

Effectivement, seul un mot change et pourtant, c'est l'essentiel pour pouvoir verbaliser ce que nous voulons.

Concernant le CESEC qui participe toujours très activement aux travaux que nous menons, et je l'en remercie, il a émis un avis favorable sur ce rapport et parmi ces remarques, il a apprécié la dynamique de ce règlement des aides et surtout le souhait d'impliquer les jeunes pour qu'ils soient acteurs de leur avenir et surtout au cœur de la démarche. Il a souligné l'originalité de cette démarche en rappelant que moins de la moitié des régions de France ont fait le choix de mener une telle politique publique en faveur des jeunes. Il a apprécié le fait que ce règlement ne soit pas seulement un panel d'aides, mais qu'il prévoit un engagement citoyen et bénévole tout en ayant une attention pour le rural et pour la question de la mobilité cruciale pour les jeunes corses.

Le CESEC s'est dit notamment satisfait de l'ouverture des aides aux EPCI et a fait quelques recommandations en matière de thématiques, de suivi et d'évaluation, ainsi qu'en matière de communication ; perspectives et surtout recommandations que nous ne manquerons pas d'étudier avec eux.

Avec le Pattu di a Ghjuventù et ce nouveau règlement des aides, la Collectivité souhaite favoriser l'émancipation des jeunes, accompagner et soutenir leurs projets et leur volonté d'agir. Pour ce faire, la direction adjointe en charge de la jeunesse peut agir directement ou accompagner les territoires dans leur volonté de mettre en œuvre une politique jeunesse, leur politique jeunesse ; c'était un souhait qu'avait émis la Chambre des territoires de voir les communes et intercommunalités accompagnées dans la mise en place de politiques jeunesses au plus près du terrain et notamment des différents besoins.

Concernant les nouvelles aides à destination des jeunes, en complément des aides individuelles déjà existantes et du soutien aux actions menées par les associations, de nouveaux dispositifs individuels sont proposés, ainsi que des dispositifs remaniés.

Par exemple, le dispositif Prima strada qui est une aide au permis de conduire, il est bien évidemment maintenu. Il s'agit d'accompagner le jeune à hauteur de 500 € dans

sa formation au permis de conduire, mais en échange, le jeune doit fournir une attestation comme quoi il a effectué 20 heures d'engagement citoyen ou bénévole.

En revanche, ce dispositif est modifié pour les jeunes en situation de handicap. Nous proposons donc dans ce rapport de prendre entièrement en charge le coût du permis de conduire.

Le nouveau dispositif Ghjovani in mossa qui permet désormais aux 18 - 30 ans d'expérimenter ou de créer un projet entrepreneurial, avec une perspective de création d'emplois à moyen terme.

Nouveau dispositif également, les bourses Animazione, octroyées sous conditions, pour la prise en charge d'une partie du coût de la formation pour les brevets d'aptitude aux formations d'animateurs et de directeurs, les fameux BAFA et BAFAD, mais également pour le Brevet national de sécurité et de sauveteur aquatique (BNSSA). Il s'agit évidemment là-aussi d'encourager l'engagement et la prise d'autonomie chez les jeunes âgées de 16 à 30 ans.

Les bourses Mobighjovani, pour la mobilité internationale. C'est un nouveau dispositif qui vient en complément des conventions déjà existantes entre l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ), France-Volontaires, Eurodyssée et la Collectivité de Corse. Cette aide financière couvre une grande partie des frais de déplacements non pris en charge dans ces conventions. Il vise à réduire, voire supprimer l'obstacle financier pour un jeune désireux de tenter une expérience à l'étranger.

Par ailleurs, permettez-moi une petite digression, pour plus de cohérence, la compétence de mobilité des jeunes est désormais intégrée à la direction adjointe de la jeunesse, et non plus à la direction des affaires européennes et internationales. Ce travail avait d'ailleurs été initié sous la précédente mandature avec Mme la Présidente Nanette MAUPERTUIS.

Le prix « M'impegnu per l'avvene », qui existait mais qui a été remanié. Il s'agit aujourd'hui d'un concours organisé chaque année pour valoriser et reconnaître l'engagement des jeunes dans différents domaines : culture et loisirs, sport, actions de solidarité de proximité, humanitaires, défense des droits, citoyenneté, etc.

Dorénavant également, pour les jeunes en situation de handicap, les bourses Animazione, couvriront l'intégralité des coûts des différentes formations que j'ai pu citer : BAFA, BAFAD, BAFD et BNSSA.

Et pour ce qui est du montant de la bourse Mobighjovani, elle sera également plus élevée pour ce public.

Concernant les nouvelles aides à destination des acteurs de jeunesse sur les territoires, pour chaque EPCI sera proposée la signature d'une ou plusieurs conventions soutenant financièrement les activités hors temps scolaire destinées aux enfants et aux jeunes de 6 à 30 ans.

Ces contrats seront signés avec l'EPCI directement ou avec une ou plusieurs communes, ou associations, qui porteront le programme d'activité sur un territoire défini. Notre objectif étant de couvrir l'ensemble de l'île d'ici à 2025.

La collaboration avec les territoires s'illustre également par le dispositif de nouveaux soutiens directs aux collectivités locales, qui mettent en œuvre des actions ou des projets à destination des jeunes jusqu'à présent seulement accessibles aux associations. Le dispositif d'accompagnement donc des communes et EPCI prévoit une bonification pour les projets développés dans le rural. C'est un point sur lequel nous avons notamment travaillé avec la conseillère Cathy COGNETTI-TURCHINI, que nous savons très investie sur ces questions.

Ce soutien pourra aussi concerner des projets d'investissement pour la réhabilitation ou l'équipement des lieux et des espaces dédiés aux jeunes, tel qu'un point information jeunesse, un point d'accueil écoute jeunes, une maison de jeunes multisites, et bien d'autres dispositifs.

Les services bien évidemment en appui pour la conception et le montage du dossier ; cet appui sera favorisé dans le cas où les jeunes du territoire seront associés au projet.

Par ailleurs et toujours en accord avec la volonté du Pattu di a Ghjuventù de renforcer la participation des jeunes dans la construction de politiques publiques locales et en accord avec les conclusions du copil, les modalités de création d'un budget participatif seront étudiées avec l'Assemblea di a Ghjuventù ; la jeunesse viendra alors directement gérer ces moyens et se retrouvera au cœur de la réflexion et de la mise en place de politiques publiques en concrétisant elle-même des projets.

Enfin, je souhaiterais aussi évoquer des pistes de valorisation de ce règlement des aides et plus largement de la mise en lumière de tous les dispositifs d'aide qui existent en faveur de notre jeunesse, au sein notamment de la Collectivité de Corse. Vous avez pu le consulter.

Avec ce rapport, figurait en annexe le guide des aides jeunesse. Ce document, je le rappelle, n'est pas figé. Il est réactualisé dès lors qu'une information change, qu'un nouveau dispositif émerge. Cela sera d'ailleurs le cas si votre assemblée adopte ce nouveau règlement.

Toutes les aides destinées aux jeunes sont accessibles sur le site Internet de la Collectivité et sur la page [ghjuventu.corsica](http://ghjuventu.corsica) qui est à jour.

S'y retrouve aussi toute l'information nécessaire qui figure dans ce guide. Cependant, nous travaillons à diversifier les différents canaux de diffusion. Nous allons miser sur des actions de proximité.

A titre d'exemple, j'ai proposé aux services de la direction jeunesse de venir présenter tous nos dispositifs lors de la commission exécutive de la MDPH. Cela sera l'occasion d'échanger avec plusieurs représentants associatifs, mais également des acteurs directement concernés et en lien au quotidien avec les différents publics ciblés.

Nous travaillons également sur de nouveaux supports pour davantage toucher le public jeune. Il s'agira de supports numériques, publications sur les réseaux sociaux, formats vidéo largement plébiscités par la jeunesse, mais également de revenir aussi au format papier. Nous réfléchissons à un format qui pourrait être distribué aux étudiants, mais également aux scolaires. Voir comment on peut le travailler, est-ce que ce serait un agenda ? Est-ce que ce serait un fascicule qui serait annexé au carnet de correspondance ? Tous ces supports-là sont en cours d'étude.

Nous pourrions également envisager de diffuser la formation sur l'espace numérique Leia, accessible à la fois aux jeunes mais également à leurs parents.

Au sein de la direction adjointe de la jeunesse, une personne est d'ailleurs dédiée à la communication pour valoriser tous ces dispositifs. Ce sont tous ces agents qui sont pleinement engagés à mes côtés pour mener ces communications et faire en sorte que les jeunes corses soient conscients des aides auxquelles ils ont droit et que notre collectivité est bien décidée à être un partenaire de vie et un partenaire de leur réussite.

L'avete capitu, passemu di u Pattu per a Ghjuventù à u Pattu di a Ghjuventù. Parlemu di diritti è d'impegni. Ci hè l'impegnu di a nostra cullettività, ci hè quellu di l'attore di a ghjuventù, di quelli chì travaglianu ogni ghjorni à fiancu à i zitelli di Corsica

Ci hè l'impegnu di i ghjovani ; ci sarà avà incu noi, quellu di e cumune è di l'intercommunalità. I dispositivi sò varii è numerosi. Sò stati pensati è custruiti per risponde u megliu è accumpagnà i nostri ghjovani. A nostra vulintà hè forte. Oghje ci vole avè una pulitica attiva è dinamica, cume a nostra ghjuventù.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Signora consigliere.

Nurmalamente, ci sò dui raporti : unu di a cummissione di l'educazione, di a cultura è di a cuezione suciale.

Frederique DENSARI hà da fà u raportu ; avete a parolla.

**Mme Frédérique DENSARI**

**Ce rapport a été présenté par Mme Lauda GIUDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale**

**Mme Frédérique DENSARI** a félicité la conseillère exécutive pour la qualité du travail accompli et la qualité des projets en faveur de la jeunesse.

**Mme Catherine COGNETTI TURCHINI** s'est félicitée de l'ensemble des mesures novatrices qui permettent d'associer les communes et les EPCI à la mise en œuvre du Pattu per a Ghjuventù.

**Mme Vanina LE BOMIN** a demandé des précisions sur le plan de communication accompagnant la mise en œuvre du Pattu per a Ghjuventù.

Revenant d'abord sur les propos de Mme COGNETTI TURCHINI, **Mme Lauda GUIDICELLI** a souligné que la mobilisation des communes et des EPCI allait permettre d'intégrer des publics différents et plus larges que ceux déjà ciblés par la CdC.

En réponse à Mme LE BOMIN, elle a précisé qu'un site dédié : ghjuventu.corsica répertoriait l'ensemble des aides à destination des jeunes, y compris celles concernant la culture, les transports ou le sport ; et que s'y ajoutait l'ensemble des pages d'information publiées sur les réseaux sociaux. Elle a souligné qu'un travail mené avec la direction de la communication de la CdC visait à élaborer un document, destiné à être inséré dans les cahiers de correspondance des collégiens et lycéens, et présentant l'ensemble des aides.

**M. Don Joseph LUCCIONI** s'est félicité de la méthode de co-construction qui a présidé aux travaux pour établir le Pattu per a Ghjuventù et de la « philosophie générale » du document. Il a également souligné que la nouvelle appellation « Pattu di a Ghjuventù » était une invitation à son appropriation par la jeunesse. Il a approuvé le fait que les nouvelles aides fonctionnaient sur le mode d'une dialectique entre les droits et les devoirs, et qu'elles visaient aussi à territorialiser le dispositif.

**Mme Françoise CAMPANA** s'est félicitée du travail accompli. Par ailleurs, elle a demandé des précisions sur les modalités de mise en place des projets pour les 11/17 ans.

**Mme Lauda GUIDICELLI** a précisé que très souvent les enseignants accompagnaient les jeunes dans les projets, mais qu'en tout état de cause la direction de la jeunesse de la CdC pouvait participer au montage du dossier et était absolument disponible.

**La commission a émis un avis favorable**

**Avis favorable des groupes AVANZEMU, CORE IN FRONTE, FA POPULU INSEME**

**Non-participation du groupe UN SOFFIU NOVU.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Il y a un avis favorable de la commission des finances et de la fiscalité.

La parole est à qui veut la prendre.

Mme COGNETTI, pour « Un soffiu novu », je vous en prie.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente, Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Être jeune de nos jours, une image en demi-teinte car il semble plus difficile d'être jeune aujourd'hui que pour la génération précédente.

Cette jeunesse nous offre une image ambivalente faite de nostalgie, de craintes, mais aussi d'espoir.

Universelle donc dans sa nature fondamentale, la jeunesse est bien sûr gérée différemment d'une société à une autre.

Comment la nôtre voit et vit cette jeunesse aujourd'hui ?

En quoi cela est-il original par rapport aux époques passées ?

Nous ne pouvons que reconnaître aujourd'hui le travail effectué par la conseillère exécutive avec le Pattu Pè a Ghjuventù et maintenant U Pattu di a Ghjuventù, car vous avez défini une méthodologie que nous avons tous partagée.

Il y a des mesures à souligner. Je pense notamment à la prise en charge totale du permis de conduire pour les jeunes en situation de handicap.

Cependant nous constatons, et vous le constatez aussi, que toutes les préoccupations de nos jeunes ne diffèrent pas énormément de celles de la jeunesse continentale, à savoir : emploi, logement, mobilité.

Mais après ce constat, nous devons essayer de leur proposer encore et encore d'autres choses ; ce que vous faites au quotidien.

L'offre de logement et le prix du foncier ne permettent plus à nos jeunes de pouvoir se loger. C'est là que ce règlement est à mettre en perspective avec un autre tout aussi crucial : celui du logement et de l'habitat, « Una casa per tutti », qui pour l'heure n'a pas produit les effets escomptés. Il est effectivement compliqué de porter des projets liés à l'habitat dans les communes rurales ou périurbaines lorsque l'on peine à définir la destination des sols.

Tout cela pour vous rappeler que tout se tient ! Et que la jeunesse présente l'avantage d'offrir une vision transversale des problèmes de la Corse.

Par ailleurs, nous nous pensions à l'abri des violences, nous pensions que le respect des femmes était ancré dans la culture corse, sans compter le nombre d'accidents de la route pour lesquels notre jeunesse n'est pas épargnée.

Ce processus de territorialisation que vous proposez relève à l'évidence de l'analyse du changement que notre collectivité souhaite mettre en place.

Cette territorialisation des politiques de la jeunesse consisterait à accompagner les collectivités désireuses de porter des projets pour la jeunesse et à faire connaître au plus près des territoires les aides existantes.

Nous vous remercions pour l'attention particulière que vous avez portée au monde rural, notamment avec la possibilité d'allouer des aides financières aux EPCI. Il est important de contractualiser avec les EPCI dans le cadre des contrats jeunesse territoriaux (ou avec communes ou associations de territoire) d'ici 2025 pour réhabiliter les équipements ou lieux dédiés aux jeunes.

Dans l'idée, le principe de la territorialisation marque la prise de conscience et une mutation dans les modalités de mise en œuvre de ce secteur d'action.

Pendant longtemps les dispositifs ont été conçus surtout au niveau national, sans tenir compte suffisamment des réalités locales.

Alors vous l'avez dit, ce projet doit être construit de façon à impliquer les jeunes afin qu'ils soient acteurs de leur devenir.

Je vous remercie pour votre engagement et votre travail car cette mise en place ne peut être que positive pour l'avenir de notre jeunesse et de notre île.

Allora, cum'elli anu fattu i nostri parenti, i nostri anziani, avà tocca à noi per l'avvene di a nostra ghjuventù.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Qui souhaite s'exprimer ? Allez-y.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste un mot pour, bien entendu, à mon tour féliciter la conseillère exécutive, collègue et amie, Lauda GUIDICELLI, pour ce rapport qui est vraiment un rapport très important, dans un contexte actuel où la jeunesse, j'ai envie de dire, se cherche un peu. Mais à nous aussi de leur tracer des perspectives et de leur donner vraiment confiance en l'avenir.

C'est vrai qu'il faut que jeunesse se passe et nous, on est peut-être un peu dépassé aujourd'hui. C'est à eux de prendre le relai et de continuer ce qu'on a fait jusqu'à aujourd'hui, chacun dans sa diversité et avec leurs idées nouvelles qui nous paraissent quelquefois un peu étranges. Mais ce sont les leurs et qu'ils les portent jusqu'au bout. Et que vraiment cette jeunesse soit dynamique inventive et nous surprenne.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Don Jo LUCCIONI, andate puru.

**M. Don Joseph LUCCIONI**

A ringrazià vi, Signora Pridenti.

Prima sottulineà a qualità di u travagliu di a cunsigliera esecutiva, Lauda GUIDICELLI, di i so servizii, di i servizii di a direzione aghjunta à a giuventù.

Vuleria di quantunqua, par avè ci participatu à l'epica come giovanu cittadinu d'issu paesi è comu anzianu membre di l'Assemblea di a Giuventù, chè u Pattu per a Giuventù, chè hè diventatu u Pattu di a Giuventù, hà dighja marcatu una rompitura ind'è a manera di cuncipiscia i pulitichi publichi è i pulitichi à favore di a giuventù.

Une philosophie générale qui souligne la qualité du document et de l'approche puisqu'on se situe, nous l'avons dit, sur la dialectique des droits et devoirs. Donc, la nécessité de favoriser un engagement des jeunes de ce pays, en contrepartie de quoi ils bénéficient évidemment de droits collectifs et individuels.

Un document également, il faut le souligner, dans la philosophie générale, qui a le mérite d'être dynamique et évolutif au gré des besoins, des évolutions sociales. Et on l'a vu ces deux dernières années avec le COVID, puisque ce document, je parle sous le contrôle de Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive, a été adopté, pour ce qui est de la feuille de route, en avril 2018, bien avant le COVID. E vedimu bè chè 3 o 4 anni dopu, l'affari sò scambiati.

Donc, la qualité d'un document dynamique et évolutif. La qualité d'une méthode d'élaboration innovante, ancrée à la fois sur la démocratie consultative, puisque l'Assemblea di a Giuventù, en tant qu'instance consultative, a été largement consultée à l'époque et qu'elle siégeait dans le comité de pilotage.

Également, la démocratie participative : caffè cittadini, scontri di a giuventù, assise di a giuventù, unipochi di dispusitivi chè ùn esistivani micca in Corsica qualchè anni fà. Et je pense, y compris à l'heure où certains universitaires évoquent une crise de la représentativité, que c'est opportun.

J'ai en mémoire, par exemple, à la fin de l'année dernière, en décembre 2021 ou novembre dernier, les Assise de la Giuventù, à Biguglia notamment, qui illustrent le caractère évolutif et dynamique, toujours dans un souci d'adaptation de ce document, le Pattu pè a Giuventù, souligné à l'époque, et je crois que les propos de la collègue, Mme Cathy COGNETTI, illustrent cela, par l'unanimité de l'Assemblée de Corse à la fois en avril 2018, au moment de l'élaboration de la feuille de route di u Pattu pè a Giuventù, et au moment de son adoption en novembre 2020.

Donc, on voit bien que c'est un document qui, aujourd'hui, évolue dans sa philosophie, dans un sens encore plus en faveur de la jeunesse, puisqu'on passe du Pattu pè a Giuventù au Pattu di a Giuventù, il y a la logique d'appropriation, impatruniscesi eti dittu, Cara amica, Cara Lauda.

Et pour revenir directement sur le nouveau règlement des aides, il est une déclinaison opérationnelle finalement de ce plan d'action générale qui traduit un projet

de société pour ce qui concerne directement la jeunesse. C'est un instrument de mise en œuvre du Pattu.

Nous voudrions souligner deux points essentiels.

Tout d'abord, la territorialisation des politiques de jeunesse, cela nous semble important, Mme Cathy COGNETTI, vous l'avez dit, notamment en votre qualité d'élue locale et essentiellement intercommunale. Je sais qu'il y a un certain nombre de maires, élus locaux, municipaux et intercommunaux dans l'hémicycle. Et à l'heure de la fusion, trois ans après la fusion des collectivités, c'est important, y compris pour les politiques de jeunesse, d'avoir cette politique de territorialisation au plus près des besoins du terrain, des communes, des intercommunalités, des associations qui sont porteuses de projets pour les jeunes et d'actions pour cette catégorie de la population qui, il est vrai, à l'heure du Covid, où on espère peut-être à l'approche de la fin de la pandémie de Covid, a souffert et souffre d'un certain nombre de contraintes.

Donc, une logique de territorialisation positive, une contractualisation avec les intercommunalités, les PETR, à la fois grâce à un volet financier et un volet en termes d'ingénierie, puisque c'est important aussi, y compris pour les petites communes peut-être sous-dotées en termes de moyens humains et matériels, d'avoir un accompagnement technique, notamment pour évaluer les besoins et opérer un recensement, ainsi que pour monter par ailleurs des projets, des actions en faveur des jeunes.

Deuxième point sur lequel il semble intéressant d'insister : les nouvelles aides individuelles et le pouvoir d'agir qui est donné aux jeunes dans une logique tout à fait vertueuse et cohérente.

Vous évoquiez, Mme GUIDICELLI, le dispositif *Giovani in mossa - scumessa d'avvena*, s'agissant du volet entrepreneurial ; les bourses *Animazioni* et *Mobigiovani*, à la fois dans un souci de justice sociale, de prise d'autonomie et d'ouverture à l'international, et le *Primu impegne pè l'avvena*, avec un encouragement à l'investissement, à l'*inghjatura di i ghjovani d'issu paesi*.

E vuleria riagiscia quantunqua à ciò chè statu ditta da a cullega, Mma Cathy COGNETTI, c'est vrai que la jeunesse corse, comme toutes les jeunesses du monde, souffre d'un certain nombre de maux, un certain nombre de préoccupations communes avec un certain nombre de jeunesses dans le monde : l'emploi, le logement, la propriété, la précarité.

En revanche tout de même, et pour notre partie de l'hémicycle, il y a des préoccupations qui dépassent les préoccupations de la jeunesse continentale. Par esempiu, pà una parta impurtante di a giuventù chì, una storia muderna d'issu paesi, di a Corsica,

si 50 ultimi annati hà cuntribuitu à unipochi d'avanzati. On va fêter cette année, Mme la Présidente de l'Assemblée le rappelait ce matin, les 40 ans de l'Assemblée et du statut particulier. On a fêté l'an dernier l'Université de Corse... Je pourrais égrener un certain nombre d'avancées qui ont été obtenues notamment grâce aux jeunes, parchì a giuventù d'issu paesi t'hà dinò pà una parti impurtante primuri chì cuncerneni l'avvena d'issu paesi è d'issu populu, ind'è a so imancipazioni, ind'è a so ricunnuscenza, è in ciò chì par no, par no, una custruzziona naziunale, mà pà d'altri giovani dinò, podassi micca una custruzziona naziunali mà u sviluppu di u so territoriu, un territoriu di u quale sò innamorati.

Allora pà compia, Mma a Prisidenti di l'Assemblea è Mma a Cunsigliera, je voudrais évoquer un point s'agissant de la communication puisqu'il y a un certain nombre d'aides et de dispositifs qui existent, et on voit tout le travail qui est réalisé dans ce sens. En revanche, comme dans d'autres domaines de l'action publique, il y a parfois une méconnaissance ou un manque d'information. Donc, la nécessité d'insister sur la lutte contre le non-recours au droit et le non-recours au droit, en général, il commence par une méconnaissance.

Vous l'avez dit, Mme la Conseillère exécutive, il y a l'existant ; l'existant c'est un site web actualisé, ghjuventu.corsica ; il y a les réseaux sociaux ; il y a le guide des aides qui figurent en annexe de ce rapport et qui sera mis en ligne sur l'espace numérique de travail, plus communément connu sous le nom d'ENT et de Leia pour ce qui concerne la Corse, et qui sera envoyé à tous les partenaires.

Et vous avez évoqué des perspectives, je sais que vous menez une réflexion sur le projet de lancement d'une application mobile, le Pass giuventù, je parle sous votre contrôle, qui serait un portail unique qui regrouperait l'ensemble des aides et ce serait donc un recueil précieux en un document unique qui permettrait de faciliter la connaissance des dispositifs des aides existantes pour les jeunes.

Je sais également que vous menez une réflexion, et vous l'avez dit, sur un dispositif papier, parce qu'on voit aussi les limites du numérique et du dématérialisé, qui serait à remettre aux scolaires, aux apprentis, aux étudiants.

Pà compia, dì chì a maggiurità territoriali hè à u travagliu, à u travagliu à prò di a giuventù, di l'inseme di i Corsi, è tandu ramintà chì « giuventù l'avvena sì tu ».

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Signore cunsiglieru.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Donc, merci de vos interventions.

Je me permets de dire deux mots.

D'abord, toutes mes félicitations à Lauda GUIDICELLI pour le travail réalisé cette fois-ci, mais également l'an passé et les mois précédents pour la mobilisation avec et pour la jeunesse de la Corse.

Félicitations aux services, parce que c'est quand même une logique d'appréhension des dossiers qui est complètement différente, on est dans une logique bottom-up, qui part du terrain et on fait remonter les besoins, on échange beaucoup avec eux. Ce n'est pas du tout la même chose que de rester dans un bureau à envoyer des mails et à fonctionner sur des fichiers Excel. C'est passionnant aussi, je n'en doute pas et je vois que vous y mettez beaucoup de votre énergie, et merci beaucoup pour ce travail !

C'est aussi une logique participative, ça a été précisé.

Un point complémentaire. Si nous sommes une année d'anniversaires, cette année c'est l'année européenne de la jeunesse. Il y aura plusieurs manifestations, labellisations et il est tout à fait heureux que ce Pattu, très original, très innovant puisse aussi s'inscrire dans cette logique-là, mais je sais que Mme la Conseillère exécutive est parfaitement sensibilisée sur ce sujet.

Enfin, bien évidemment, vous avez travaillé avec l'Assemblea di a Ghjuventù, la précédente mandature, les membres antérieurs et beaucoup se retrouvent encore dans l'Assemblée présente. Celle-ci n'était pas complètement constituée, notamment du point de vue de ses commissions. Les commissions ne sont pas encore prêtes pour que votre rapport puisse y être examiné, mais par contre, évidemment, nous vous attendons et nous vous y invitons pour que, à la prochaine session de l'Assemblea di a Ghjuventù, vous puissiez venir vous exprimer sur un sujet qui concerne au plus haut point cette instance et les jeunes qui la composent.

Merci beaucoup, Mme la Conseillère. Je vous repasse la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Merci à Don Jo LUCCIONI, à Hyacinthe VANNI et à Cathy COGNETTI pour leurs interventions.

Peut-être aussi pour répondre à Cathy, notamment sur les inquiétudes qu'elle a manifestées à l'égard de notre jeunesse. Je pense que ce qui est important, et elle l'a quand même relevé dans la présentation et dans le rapport, c'est que l'objectif phare de ce règlement des aides, c'est le pouvoir d'agir du jeune. On mise vraiment sur cette notion-clé, et aujourd'hui on voit bien qu'on peut vouloir agir, mais ne pas pouvoir parce qu'on est démoralisé, parce qu'on ne connaît pas, parce qu'on n'est pas encadré. Et aujourd'hui, je pense que l'approche, la philosophie du Pattu pè a ghjuventù qui est partagée et qui est co-construite avec l'ensemble des conseillers exécutifs, mais également des conseillers à l'Assemblée de Corse, mais aussi nos partenaires, c'est de pouvoir donner confiance à ces jeunes, de montrer qu'on leur fait confiance et qu'on les accompagne. Cathy COGNETTI le sait en tant qu'élue de proximité, élue du rural, on sait aujourd'hui et on compte vraiment sur l'implication et sur l'accompagnement des communes et intercommunalités parce qu'on sait que ce sont parfois les meilleurs relais pour les jeunes, notamment dans le rural.

Donc, évidemment, aujourd'hui, l'implication doit venir de tout le monde, je l'ai rappelé et ça a été rappelé aussi par les différents conseillers. Et vraiment, je pense qu'il faut aussi faire confiance à nos jeunes et leur donner le pouvoir d'agir et d'être finalement maître de leur destin.

Pour ce qui est du Pass ghjuventù, je confirme évidemment qu'aujourd'hui, le marché va être lancé pour cette application numérique. Et peut-être aussi, pour ce qui est de la jeunesse européenne, nous avons une action qui est déjà en cours de préparation. Nous allons solliciter des jeunes et notamment un jeune qui est en service civique volontaire en fait, Georges, qui travaille notamment à une action autour du pouvoir d'agir et du bénévolat, un marathon et de l'engagement associatif. Donc, je ne manquerai pas de vous faire passer l'information pour que vous puissiez y participer parce que je pense aussi que c'est une très belle action d'engagement, de volonté et d'humanisme de la part de notre jeunesse.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions de l'Exécutif, je vais soumettre au vote ce rapport dans les conditions que vous connaissez.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour élus du groupe « **Fà populu in seme** », présents ou représentés dont les noms suivent : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

### **M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'élue apparentée, votent **POUR**.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **POUR**.

### **Mme Marie-Claude BRANCA**

L'eletti di « **Core in fronte** », presentati o rapresentati, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, semu **A PRO**.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

**U raportu hè VUTATU à l'unanimità.<sup>4</sup>**

---

<sup>4</sup> Délibération N° 22/004 AC

Felicitazione, Signora Cunsigliera ! A ringrazià vi.

Avà avete un secondu raportu mi pare.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 009 : Imbasciatrice è imbasciatori spurtivi di Corsica 2022/2024**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 009 : Ambassadrices et ambassadeurs sportifs de Corse 2022/2024**

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Presidente, Signore è Signori cunsiglieri,

U raportu chì vi hè presentatu oghje cuncerna, cum'è u preveda u regulamentu di l'aitu à u sport adupratu da l'Assemblea in settembre di u 2020, u sustegnu di a Cullettività à u dispositivu chjamatu « Imbasciatrici è Imbasciatori spurtivu » da quist'annu à u 2024.

Mi permettu di ramintà chè a Cullettività hà vulsutu à partesi di u 2019 valorizà è sustene ghjovani spurtivi corsi di prima trinca, creandu stu titulu d'imbasciatore spurtivu.

Stu dispositivu hè statu vutatu durante a sessione di lugliu di u 2019.

Oghje, vi prupunimu dunque d'adduttà a seguita di stu dispositivu pè e duie prossime annate.

Je vais revenir tout d'abord sur la création de ce dispositif, ses objectifs et sa logique.

En 2019, nous souhaitons mettre en place un partenariat avec les jeunes sportifs insulaires. Nous voulions enrichir notre dispositif d'action publique en faveur du sport et de la jeunesse, nous voulions alors mettre en avant les atouts qu'a notre jeunesse.

Je me souviens de l'adhésion de tous les élus pour cette initiative et c'est à l'unanimité que l'Assemblée de Corse s'était d'ailleurs prononcée.

Notre objectif alors, qui n'a pas changé depuis, était clair : mettre en lumière nos sportifs de haut niveau les plus talentueux et les plus prometteurs et valoriser les sportives et sportifs insulaires qui se surpassent en se lançant des défis et en réalisant des prouesses sportives.

A travers ce dispositif, le Conseil exécutif a souhaité créer un pont entre le Pattu pè a ghjuventù, maintenant Pattu di a ghjuventù, et la politique sportive avec pour corollaire la dialectique des droits et des devoirs, créer du lien entre les sportifs de haut niveau, les sportifs amateurs et les jeunes corses, et valoriser aussi les sportifs de haut niveau, les soutenir dans leur parcours, promouvoir la pratique et favoriser la diffusion et la transmission des valeurs du sport auprès d'un public jeune.

A la différence du système d'aide individuelle qui existe dans le règlement des aides au sport et qui permet d'accompagner les jeunes dans leur parcours sportif de haut niveau, être ambassadrice et ambassadeur demande un engagement de chaque sportif concerné. Cet engagement doit favoriser la diffusion et la transmission des valeurs du sport sur l'ensemble du territoire.

Être ambassadrice et ambassadeur du sport, c'est faire un choix de plus dans des carrières sportives déjà riches d'engagement, c'est choisir de devenir un porte-drapeaux, adhérer à une vision du sport et passer un contrat avec la Collectivité de Corse, c'est partager notre souhait de transmettre un idéal, mais de transmettre aussi des messages, des messages qui ont trait à l'abnégation, au fair-play, au courage à affronter l'adversaire, à le respecter comme on respecte son sport, ses règles et ses arbitres. C'est rester humble en étant vainqueur et trouver la force de continuer lorsqu'on connaît la défaite.

Le Conseil exécutif croit en ce dispositif et à son potentiel, à ses effets positifs auprès des jeunes ; c'est pour cela qu'il a été pensé pour créer les conditions de rencontres et d'échanges entre les sportifs de haut niveau labellisés ambassadeurs et les publics scolaires, étudiants, apprentis et les jeunes qui sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation.

Cela ayant pour objectif de favoriser la découverte, la sensibilisation autour du sport et du handicap, de développer la pratique sportive et de lutter contre la sédentarité, de promouvoir les valeurs humanistes et renforcer la citoyenneté, de contribuer à l'information et à la formation des jeunes, de sensibiliser à des pratiques sportives respectueuses de l'environnement, de valoriser et de renforcer la politique sportive de notre institution, ainsi que l'image de l'île.

Pour désigner ces ambassadrices et ambassadeurs, une procédure de sélection a été arrêtée garantissant la diversité des catégories de représentants.

En juillet 2019, nous proposons la catégorie de 6 postes d'ambassadeur, pour une durée de deux ans renouvelables une fois dans les catégories suivantes : un homme et une femme dans la catégorie des 15/18 ans, idem pour les 18/30 ans et 2 athlètes distinction genrée non systématique mais favorisée en situation de handicap pratiquant

une discipline sportive à haut niveau. Il n'y avait pas, pour cette catégorie, de conditions d'âge maximales.

Lors de la session de novembre 2019, une catégorie supplémentaire avait été ajoutée. Il s'agissait de la catégorie « juges et arbitres » qui augmentait à 8 le nombre total d'ambassadeurs.

Pour la période de 2019 à 2021, les ambassadeurs étaient :

Ceccè Camoin, en VTT Enduro pour les 15/18 ans  
 Bastien Caraccioli, pour le trail en catégorie handisport  
 Christophe Charlier, pour la moto en catégorie 18/30 ans  
 Thierry Corbalan, pour la natation en catégorie handysport  
 Florian Della Tomasina, pour le football en catégorie juges/arbitres  
 Laura Delogu, au kickboxing pour la catégorie 15/18 ans  
 Alexandra Feracci, pour le karaté dans la catégorie 18/30 ans.

Je tiens à profiter de notre présence ici pour saluer la participation des ambassadrices et ambassadeurs pendant leur mandat. Malgré la crise sanitaire qui a fortement impacté le dispositif, ainsi que les saisons sportives des ambassadeurs, ils ont assuré près de 80 interventions.

Je tiens à saluer le très fort engagement de Thierry CORBALAN et Bastien CARACCIOLI, dont la très forte mobilisation a marqué ce dispositif et cette première mandature. Thierry et Bastien se sont investis bien au-delà de ce que prévoyait leur statut d'ambassadeur.

Ces interventions ont eu lieu dans des établissements scolaires. Je me tourne vers Véronique PIETRI, qui pourra peut-être en témoigner. Elles se sont déroulées également à l'Università di Corsica, au sein du CSJC, dans des centres aérés.

Des rencontres avec des associations ont également eu lieu ; je pense à l'association Adrien LIPPINI, « Un vélo, une vie », mais également avec la FALEP.

Les ambassadrices et ambassadeurs ont participé à des journées particulières, comme la journée internationale des droits des femmes, les journées autour de la génération 2024, la semaine olympique et paralympique, le challenge national des jeunes officiels UNSS et la journée pour l'emploi.

Ils ont mené des initiatives individuelles : organisation de stages, démonstrations, interventions diverses, communications sur leurs propres réseaux sociaux et dans la presse territoriale.

Enfin, ce sont 70 publications sur les réseaux sociaux de la direction des sports qui ont été réalisées relayant des informations sur le dispositif, ses représentants et leurs résultats.

D'ailleurs, on va parler un peu de résultats et je crois qu'il est notamment important de saluer la participation aux jeux olympiques de Tokyo d'Alexandra FERRACCI ; la traversée Calvi-Continent à la nage de Thierry CORBALAN ; le tour de Corse en courant de Bastien CARACCIOLI et les trails auxquels il a participé, il a largement fait le tour de Corse ; le titre de vice-champion du monde de VTT enduro de Ceccè CAMOIN ; les matches internationaux jeunes arbitrés par Florian DELLA TOMASINA et sa réalisation d'une enquête sur l'arbitrage en Corse mise en place avec le service des sports de la Collectivité ; la poursuite de l'engagement sportif de Laura DELOGU du kickboxing au rugby au sein de l'équipe référente féminine du territoire, les ponettes ; et enfin, Christophe CHARLIER, sélectionné en équipe de France de motocross et vice-champion de France.

Quand ces ambassadrices et ambassadeurs enregistrent de telles performances, c'est la Collectivité qui doit être fière et convaincue que ce dispositif valorise les modèles pour notre jeunesse, et plus largement pour tous les Corses.

La nomination des nouveaux ambassadeurs s'est faite, cette fois-ci encore, à l'issue d'un jury qui s'est réuni le 14 décembre dernier et qui était composé de 5 membres :

A mes côtés y siégeait la présidente du CSJC, qui ne pouvait pas être présente et donc remplacée par son vice-président, François SORBA ; un représentant de la direction des sports de la Collectivité de Corse ; un représentant du CSJC et un journaliste sportif, membre de l'union nationale des journalistes sportifs.

Dans le rapport qui vous est présenté aujourd'hui, vous constaterez que le nombre d'ambassadeurs a augmenté. Au vu de la qualité des candidatures et de la diversité des profils, il est proposé de passer de 8 à 13 ambassadeurs. Une équipe d'ambassadrices et d'ambassadeurs par ailleurs intégralement renouvelée.

Le jury a étudié avec attention les candidatures pour retenir les meilleurs profils parmi ceux éligibles. Il s'est attaché à garantir la mixité dans toutes les catégories et à sélectionner des sports individuels comme collectifs ; à noter quand même que pour les sports individuels, les candidatures étaient plus nombreuses que pour les sports collectifs.

Pour cette année, pour cette période 2022-2024, les ambassadrices et ambassadeurs retenus sont :

**Catégorie « 15-18 ans » :**

ARNEAUD Lisa (athlétisme)  
 BERTINI Lisandru (cyclisme VTT)  
 LANFRANCHI Paul-Antoine (kick boxing)  
 PINNA Thomas (futsal)  
 ROMIEU Antonin (squash)  
 SAMPIERI Cassandra (karaté)

**Catégorie « 18-30 ans » :**

BINET Victoria (athlétisme)  
 BOIGEOL-BAGGIONI Hugo (kick boxing)

**Catégorie « HandiSport » :**

LEPAGE Juliette (multisports, défis)  
 ROUSTAND Kevin (sport automobile)  
 SANTONI Mathieu (motocyclisme)

**Catégorie « juges et arbitres » :**

ARDILOUZE Elodie (rugby)  
 DAU Jean-Baptiste (karaté)

Nous pouvons donc les féliciter et leur souhaiter la bienvenue dans notre équipe.

Pour être sélectionnés en tant qu'ambassadrices et ambassadeurs, il y avait quand même des conditions d'éligibilité : être sportif de haut niveau dans des disciplines olympiques, paralympiques, des disciplines non-olympiques délégataires en handisport et en sport adapté, être âgé de 15 à 30 ans, être licencié dans un club corse depuis deux ans, être domicilié en Corse, être inscrite sur les listes de sportifs de haut niveau du ministère des sports ou avoir réalisé des performances d'un niveau international ou national, respecter évidemment l'éthique sportive et l'usage de la langue corse était fortement apprécié.

Les ambassadeurs sont volontaires et postulent par eux-mêmes en répondant à un appel à candidatures.

Le jury a pour mission d'analyser les candidatures et de sélectionner les meilleurs profils au regard du respect des critères d'éligibilité et de la qualité évidemment des lettres de motivation.

Après leur sélection, une convention d'une durée de deux ans liant les athlètes à la Collectivité sera signée. Elle vient préciser les modalités de leur participation au dispositif.

Il est attendu de ces jeunes, dans le cadre de la contractualisation, des engagements, des missions et un mode d'évaluation. A savoir qu'ils devront intervenir et animer auprès des publics jeunes, c'est une participation d'au moins trois dates ; les publics peuvent être scolaires, étudiants, apprentis, sans emploi. Ils pourront également s'inscrire dans les projets pédagogiques avec pour objectifs principaux la sensibilisation aux valeurs humanistes, à l'éthique du sport, à l'olympisme et au paralympisme.

Et d'autre part, ils devront également s'associer aux actions de représentation de la Collectivité de Corse : idem, trois minimums par an et notamment, des actions qui sont organisées avec le concours du mouvement sportif insulaire.

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, nous continuerons d'organiser des rencontres avec les écoles primaires, tout en renforçant nos actions auprès des publics adolescents lors des périodes scolaires, mais également en dehors de ces temps.

Nous intégrerons des temps de démonstration et/ou d'animation, ou échanges/débats. La direction adjointe au sport de notre collectivité utilisera des moyens numériques pour valoriser les ambassadeurs et travaillent déjà à la mise en place d'interactions en live sur les réseaux sociaux et/ou avec des podcasts.

Un groupe Whatsapp a d'ailleurs été créé afin de partager les informations, échanger les expériences, proposer les idées, mais également fédérer, car il s'agit bien ici d'une équipe.

Par ailleurs, des photos à dédicacer seront réalisées, les enfants étant très heureux d'avoir des autographes des ambassadeurs qu'ils rencontraient.

Nous allons donc réaliser ce petit support de communication qui fera beaucoup d'heureux dans nos écoles.

A l'issue de la première année de fonction, les ambassadeurs présenteront un bilan de leur activité personnelle. Il sera alors question du respect des engagements au sein du dispositif, de la participation aux événements sportifs et non sportifs organisés par notre institution, de l'animation auprès d'un public jeune, de leur intervention en milieu scolaire et auprès des partenaires œuvrant en faveur de la jeunesse, de leur participation à des campagnes de prévention et de sensibilisation, harcèlement scolaire, comportement à risque, don du sang ainsi que leurs résultats sportifs.

Ghjè impurtente dinò di pricisà chì una furmazione in lingua corsa hè prevista per l'imbasciadrice è l'imbasciadori è sarà assicurata da a nostra cullettività, permetterà per certi forse d'amparà u corsu, per d'altri di perfizziunà si, puderanu dopu parlà corsu in u so cuttidianu, ma ancu quand'elli incuntreranu i nostri ghjovani, sparteranu a so passione di u sport è in seme puderanu sparte l'usu di a nostra lingua.

In qu'elli noi imbasciadori, ci so dighjà spurtivi chì parlanu corsu propiu bè, per elli, a nostra lingua face parti di u so cuttidianu di spurtivu è ancu di l'educatori spurtivi.

Spergu dunque chì, indè a squadra di l'imbasciadori ci sera dinò sta vulintà di trasmetti a nostra lingua, cume l'aghju dettu à l'inizia di a mo presentazione, a ghjalettica di i diritti è di l'impegnu chì si ritrova à u core di in nostri pulitiche di ghjuventù è di sport hè essenziale in stu dispositivu. L'aiutu è u titulu d'imbasciadrice è imbasciadori puderanu esse smessi si l'ingaghjamenti venianu à micca esse rispettatu, si l'atleta lascia u so club in Corsica, ò si una decisione disciplinaria hè pigliata di a so federazione.

Enfin, concernant l'aspect financier, chaque ambassadeur percevra une aide individuelle d'un montant de 4 000 euros annuels, laquelle est bien évidemment complémentaire avec l'aide obtenue dans le cadre du dispositif sportif de haut niveau prévu par notre règlement des aides.

Le coût annuel est donc de 52 000 €, soit 104 000 € pour les deux années de mandature.

Prima di compie, vuleria dinò riparlà di l'effetti abbastanza pusitivu per a ghjuventù corsa, chì si pò identificà à essi ghjuvani spurtivi.

Je ne vais pas vous apprendre qu'aujourd'hui, à l'ère du numérique et des réseaux sociaux on parle beaucoup des « influenceurs ». Je ne suis pas de ceux qui diront que les influenceurs n'influencent que les influençables. Qui d'entre nous n'a pas eu un jour un modèle, une sportive, un sportif dont on suivait la carrière et à qui on rêvait de ressembler ?

Ces ambassadrices et ambassadeurs qui iront à la rencontre de notre jeunesse, dans les classes de nos écoles, sur le campus de notre Université, là où notre Collectivité organisera des événements, pourront inspirer, je l'espère, nos jeunes et leur prouver que l'on peut réussir chez nous aussi, à l'école du sport et à l'école de la vie. À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora cunsigliera. Duie siconde, pè piacè, perchè mi pare ch'ellu ci sia un picculu prublemu tecnicu.

Alors, on me signale qu'il y a problème de diffusion sur Internet, et comme la séance est publique, et en particulier en période de Covid, il faut que cette diffusion soit impérativement réalisée. Le système va être relancé, donc il faut une ou deux minutes pour relancer le système.

Donc, ne quittez pas la salle, ùn scappate micca. On interrompt deux minutes la séance, le temps de relancer le système.

**La séance suspendue à 16 h 57 est reprise à 17 h 03.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On m'indique que la connexion est rétablie, veuillez rejoindre vos places, s'il-vous-plaît.

Mme la conseillère, Lauda GUIDICELLI avait fini sa présentation. Il y a deux rapports...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je ne suis pas sûr qu'elle ait terminé...

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Oui, j'ai terminé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

1 à 0 !

La commission de l'éducation a émis un rapport, et c'est Mme DENSARI qui va rapporter.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente.

Mme Danielle ANTONINI a précisé, qu'en devenant Ambassadeurs du sport, les athlètes reçoivent un soutien financier de la Collectivité pour leur implication au sein du dispositif. Leur mission va leur permettre de représenter la CdC lors d'évènements sportifs sur les territoires insulaires afin de faire valoir leur engagement d'athlètes par des interventions et des animations auprès des différents publics et notamment auprès des jeunes. Leur engagement est aussi de promouvoir la pratique sportive et de transmettre les valeurs sportives, humanistes et citoyennes.

Elle a estimé que ce dispositif aidait aussi les athlètes dans leur parcours sportif, voire dans leur démarche future de reconversion ou d'insertion professionnelle.

Elle a ajouté qu'à la différence du système d'aide individuelle qui accompagne les bénéficiaires sans contrepartie, ce dispositif imposait cet engagement.

Il était à souhaiter que la situation sanitaire s'améliore afin de leur permettre d'accomplir complètement leur rôle et leur mission qui ont été impactés par la pandémie.

Mme Cathy COGNETTI TURCHINI s'est félicitée une fois de plus de ce rapport. Elle a estimé que les ambassadeurs étaient les portes drapeaux de l'île, des exemples pour la jeunesse. Leur activité sportive était le creuset d'une socialisation et un lieu de construction et de valeurs.

M. Don-Joseph LUCCIONI a souligné le caractère positif de l'engagement de la langue corse dans ce dispositif, ainsi que la dimension transversale qu'elle revêt à travers toutes les politiques publiques au-delà de sa seule politique.

Mme Véronique PIETRI a partagé une expérience professionnelle lors de la venue d'ambassadeurs dans sa classe et a indiqué que ce moment de partage avait été pour les enfants, très important émotionnellement, tant par la représentation charismatique que par les valeurs de réussite et d'exemple que ces athlètes incarnaient.

Mme PIETRI a estimé qu'il était fort approprié de souligner que les enfants avaient intégré qu'il était possible de réussir en Corse.

Mme Vanina LE BOMIN a souhaité revenir sur la question de la langue, plus précisément sur la formation proposée dans ce dispositif, à savoir dans quelle mesure la langue corse sera utilisée lors des interventions des ambassadeurs et si cet aspect est acté dans leur engagement.

Mme Lauda GIUDICELLI a souligné que rien n'était acté. Pour autant, déjà certains ambassadeurs dispensaient des cours en langue corse, d'autres ne possédaient pas

encore la pratique mais leur envie d'apprendre et leur engagement étaient de bon augure et qu'il fallait déjà s'en féliciter.

Revenant sur les propos de Mme PIETRI concernant la réussite en Corse, Mme GUIDICELLI a précisé que les ambassadeurs seront pris en charge au CSJC sur la mission des préparations « haut niveau ».

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Concernant l'autre commission, c'est un avis simple qui a été donné, je vois que le rapporteur acquiesce, et c'est un avis favorable.

Donc, je donne la parole à qui la veut. Mme COGNETTI, pour « Un soffiu novu ».

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, une action positive en faveur de notre jeunesse, avec intégration, pendant cette formation, de la langue corse. L'activité sportive, je vérifierai les propos que j'ai tenus en commission, loin d'être seulement une pratique est bien, en effet, le creuset d'une socialisation, l'expression d'une manière d'être au monde et un lieu de construction et de valeurs.

Ces ambassadeurs sportifs font et assurent la promotion et le développement de notre île. Ils sont un exemple pour nos jeunes et seront en effet nos porte-drapeaux.

Cependant, je voudrais revenir sur le budget qui est alloué au sport. Effectivement, ce que j'ai pu remarquer, c'est qu'apparemment ce budget n'a pas augmenté depuis la fusion des deux départements, et c'est regrettable. Peut-être que le Président va pouvoir nous aider pour les actions à venir. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Qui d'autre souhaite intervenir ? M. SORBA pour « Fà populu ».

**M. François SORBA**

Mme la Présidente, merci.

Tout d'abord permettez-moi de féliciter Mme la conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI pour le travail qui a été fourni ainsi que l'ensemble du jury, mais aussi les services ici présents qui ont fait un travail considérable afin de mettre en œuvre ce dispositif assez formidable.

J'ai eu l'honneur et la chance de participer au jury de ce dispositif et de rencontrer des personnalités du monde sportif et je peux vous dire que cette journée a été pour moi plus qu'enrichissante, elle a été inspirante.

Des jeunes, issus d'univers bien différents, avaient tous quelque chose en commun : ils ont su faire preuve de grande détermination et ont accompli des exploits sportifs, voire des exploits de vie en générale.

Alors oui c'est vrai, il a fallu faire des choix parfois difficiles, pourtant nul doute que ces jeunes méritaient tous, je dis bien tous, leur place d'ambassadeurs du sport.

Bien que certains n'aient pas été retenus, ils sont déjà les dignes représentants de notre jeunesse puisqu'ils portent et transmettent déjà ces valeurs de respect, d'intégrité, d'abnégation, tout simplement ces valeurs d'humanisme qui font parfois défaut à notre époque qui est, en ce moment, un peu compliquée avec tout ce que l'on vit.

Je souhaiterais m'adresser à ces ambassadeurs et leur dire que leur rôle aujourd'hui est d'une grande responsabilité, qu'être sportif ce n'est pas un titre, c'est un état d'esprit, une manière d'être.

Alors, lorsqu'ils iront à la rencontre des écoliers, des associations et d'autres structures, les valeurs qu'ils véhiculeront auront souvent une oreille très attentive.

Ils devront transmettre à leur jeune public qu'il faut, comme eux, continuer malgré les difficultés, trouver la force et l'attitude pour dépasser leurs limites sportives, intellectuelles et spirituelles et souvent atteindre leur objectif.

Enfin je souhaiterais leur dire que, quoiqu'il arrive dans leur parcours, tout au long de leur existence, ils doivent faire de cette citation de Pierre de Coubertin leur devise

« le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a t-il y d'autres interventions ? Saveriu.

**M. Saveriu LUCIANI**

Ghjustu un' affare cusì, aghju intesu à pena i raporti di e cummissione, un puntu cusì, u postu chì po occupa, l'insignamentu ò in tutti casi a furmazione di a lingua corsa, cù s'imbasciatori, quand on est ambassadeurs, mi face piacè di sente a parolla « imbasciatori » perchè ... simu un paese supranu, ancu a so supranità.

Dunque l'idea sarebbe forse di dumandà à a cunsigliera esecutiva s'ellu c'hè un pianu, s'ellu c'hè una strada, ghjustu à puntu, per sviluppà l'usi di u corsu, ùn parlu micca per a pratica spurtiva, perchè quessa hè dighjà in anda cù e Case di a lingua, forse cù uni pochi d'associi spurtivi, ma sarebbe interessante d'avè forse un' idea di ciò chì si pò fà cù sta ghjuventù. Mi pare ch'ùn sia micca, sopra à tuttu, cume si dice in Bastia, « una barceletta », ma qualcosa di forte, è arrica, d'apressu à mè, u nostra dinamicà strategia, ghjustu à puntu, d'allgera, di sparghjera di l'usi spurtivi cù sta ghjuventù.

Ben intesu, vuteremu u raportu, ma sarebbe interessante, quantunque, di truvà un soculu, perchè ùn lu vecu micca. Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je repasse la parole à la conseillère.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Juste pour me vous dire aussi qu'on souhaitait vous présenter la nouvelle équipe d'ambassadrices et d'ambassadeurs, mais qu'au vu de la situation sanitaire, ce n'était évidemment pas possible. Donc, on organisera un évènement très prochainement pour qu'ils puissent vous être présentés physiquement.

Pour répondre à Saveriu LUCIANI, notamment sur le développement de l'utilisation de la langue Corse entre autres dans le sport, c'est une dimension qui fait

partie intégrante de notre règlement des aides au sport, puisque justement on essaye d'accompagner les clubs sportifs et de bonifier l'accompagnement lorsqu'il y a une pratique de la langue dans le développement de leur activité sportive. Evidemment, nous travaillons avec les services de la langue corse sur le développement de cette pratique auprès des publics jeunes.

Je remercie à nouveau Cathy pour son soutien, son accompagnement et son engagement auprès de notre jeunesse.

Remercier aussi François pour sa première participation en tant que membre du jury, et je le sais oh combien passionné de sport.

Et aussi surtout saluer l'investissement de mes équipes qui sont assez engagées pour promouvoir les valeurs du sport et surtout pour accompagner les ambassadrices et ambassadeurs tout au long de leur mandat. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. M. le Président, je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Un mot là aussi à l'instar de ce que j'ai pu dire tout à l'heure sur les établissements d'éducation, collèges et lycées, sur un dossier qui est stratégique et qui s'inscrit dans la durée. Donc, je veux joindre, bien sûr, mes remerciements et mes félicitations à ceux qui ont déjà été exprimés à Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de ce dossier, aux services, bien sûr, Mme FERACCI et toutes celles et tous ceux qui travaillent à vos côtés.

Rappeler sur le premier dossier, quand même, que nous avons acté, lors de la mandature précédente, le fait d'ériger les politiques publiques en faveur de la jeunesse en priorité absolue, que nous avons souhaité que ce mandat soit véritablement celui de la transmission et de la création de conditions optimales dans tous les domaines pour que les générations à venir, qui sont d'ores et déjà des acteurs, des actrices, des citoyennes et des citoyens et le seront de plus en plus ou le deviendront pour celles et ceux qui sont trop jeunes, que ces générations soient véritablement en situation de vivre et de vivre de la façon la plus heureuse et apaisée possible.

Ces rapports viennent en quelque sorte, décliner de façon opérationnelle ces orientations stratégiques. Je crois qu'ils viennent à leur heure, parce que cet objectif est rendu sans doute encore plus indispensable dans le climat d'anxiété profonde qui est générée par le COVID. Il y avait hier un article dans Le Monde, je crois, qui rappelait

combien la génération des 15 - 25 ans, est aujourd'hui une génération désorientée, voire sacrifiée du fait de tout ce qui a été induit par ce que nous vivons depuis deux ans et ce que nous continuons à vivre

Donc, face à une jeunesse qui est, et c'est légitime et normal, souvent angoissée, inquiète, qui s'interroge, mais en même temps une jeunesse qui fait preuve de dynamisme, d'inventivité, d'ouverture sur le monde, je pense que notre devoir ? Il est vraiment d'essayer d'aller chercher le plus possible des mesures et des décisions qui vont les aider à se réaliser parfaitement en tant qu'adultes.

La méthode est importante, ça été souligné par la Présidente de l'Assemblée de Corse, une méthode qui n'est pas évidente pour les services de la Collectivité de Corse, qui est assez disruptive, aller véritablement au contact de celles et ceux qui sont les premiers concernés, leur donner la parole, créer les espaces, animer, synthétiser. C'est une révolution culturelle aussi, qui est en train de s'accomplir, et ce qui se fait dans ce domaine, a vocation à être prolongé dans d'autres secteurs qui ne concernent pas seulement la jeunesse.

Sur le fond, dire aussi, vous l'avez dit Mme la conseillère exécutive, mais peut-être que cela mérite d'être souligné, c'est qu'on avait recensé dans le « Pattu per a ghjuventù », 200 actions à mettre en œuvre, et on avait distingué entre celles qui étaient à créer, en cours ou qui existaient déjà. En 2020, il y en avait 69 à créer, 106 qui étaient en cours et 35 qui existaient déjà. Un peu plus d'un an et demi après, il n'y a plus que 26 actions à créer et toutes les autres sont soit opérationnelles, soit en cours de mise en place.

Donc là aussi, c'est véritablement en termes de déclinaison opérationnelle une vraie réussite qui doit beaucoup à l'engagement de la conseillère exécutive dans ce dossier.

Deuxième rapport qui est le complément du premier, qu'elle nantu à l'imbasciatori di a Corsica. Je pense que d'abord il faut souligner le caractère innovant de ce dispositif, il faut dire, et ça été dit mieux que je ne saurais le faire, par les intervenantes et intervenants précédents, combien il est transversal aussi, parce qu'il y a un facteur de socialisation, d'émulation, de fierté de représenter la Corse, de dépassement de valeurs, ça fait écho aussi, par exemple, auprès de 400 formations pour accéder au permis de conduire qui ont été financées en tout ou en partie en contrepartie d'un engagement citoyen, plus de 4000 heures au service des associations.

Cette thématique des droits et des devoirs, je crois qu'elle est aussi essentielle, qu'elle irrigue l'ensemble de la politique, hier pacte pour la jeunesse et aujourd'hui pacte de la jeunesse et politique de la jeunesse par la jeunesse. Et ça, c'est très important.

Alors, remercier les ambassadrices et les ambassadeurs qui ont été désignés lors de la première génération. Ils ont vraiment tous été à la hauteur, je ne les recite pas, vous savez ce qu'ils ont fait.

Dire aussi que le jury à un fait un choix qui a été de ne pas reconduire les ambassadrices et ambassadeurs de la première génération, pour laisser la place le plus possible à un renouvellement. Ça n'est jamais facile de choisir. En plus, on a porté le nombre de 8 à 13 pour des raisons qui sont objectivées dans le rapport. Moi, ce qui m'a frappé, un peu comme disait notre collègue François SORBA, j'ai lu les candidatures, encore une fois sans participer au jury, je remercie les membres de l'avoir fait, ce qui est frappant c'est la qualité des candidatures et la volonté vraiment de s'impliquer, de s'investir.

La dimension de représentation de la Corse, elle tient à cœur toutes celles et tous ceux qui s'étaient positionnés, et notamment celles et ceux qui ont été retenus.

A dimensione di a lingua corsa hè stata aghjustata è rinforzata per sa seconde generazione. Dunque, ghjè veramente qualcosa, d'appressu à mè, positivu assai, è da tandu chè a situazione sanitariu ci permetaria d'accoglie l'imbasciatori è imbasciatrice passati è quelli chì sò stati designati oghje, a feremi vulintieri indè u cadru un pocu sulenne.

A ringrazià vi.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Après l'intervention du Président, nous allons pouvoir passer au vote.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **POUR**.

**M. Saveriu LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Pour le groupe « **Core in fronte** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 009 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

Félicitations, Mme la Conseillère, nous vous remercions pour ces présentations qui sont une véritable cure de jouvence.

Nous avons besoins d'une suspension de deux minutes pour relancer le système à nouveau.

**La séance suspendue à 17 h 25 est reprise à 17 h 49.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Veillez regagner vos places, s'il-vous-plaît.

---

<sup>5</sup> Délibération N° 22/005 AC

Donc, nous reprenons nos débats avec la présentation du rapport relatif aux prochaines assises de la santé.

## **SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

\* **Raportu n° 005** : **Organizzazione di a 2<sup>nda</sup> edizione di l'Assise di a salute.**

\* **Rapport n° 005** : **Organisation de la 2<sup>ème</sup> édition des Assises de la santé.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie, Mme la conseillère, vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Primu à tuttu, vogliu di pace è salute à tutti è speranza per s'annu 2022.

La première édition des assises de la santé s'est tenue les 5 et 6 juillet 2019 à Corti et a permis de créer un lieu stratégique de débats et de propositions avec l'ensemble des acteurs concernés : les professionnels du soin, experts, élus, institutionnels et plus largement avec les usagers.

Evènement unique et original, il a suscité un réel engouement notamment chez les professionnels de santé. A l'issue de ces 2 jours, les groupes de travail ont poursuivi leurs travaux, leurs échanges et proposé un véritable plan d'actions et des solutions correspondant aux besoins de santé de la population et adaptées aux réalités de la Corse.

Suite à cette première édition, votre Assemblée a approuvé le 25 septembre 2020, l'organisation des deuxièmes assises territoriales de la santé dans un contexte nouveau engendré par la crise sanitaire qui met sous tension le secteur médical libéral et hospitalier et les soignants, fragilise l'économie, et altère le lien social.

La crise COVID a été le révélateur de décennies de retard accumulées et de la fragilité de notre système de santé.

Cette deuxième édition se déroulera donc le 11 mars 2022 à Aiacciu au Palais des Congrès et constituera le deuxième cycle de travail sur les attentes des acteurs de santé en Corse.

Ces assises permettront ainsi de conclure les concertations menées dans le cadre du comité de suivi de la crise Covid.

Elles seront articulées autour de trois tables rondes successives qui permettront des échanges sur trois thèmes principaux : un retour d'expérience sur la médecine hospitalière et la médecine libérale durant la crise sanitaire actuelle ; les menaces sanitaires en Méditerranée ; les compétences des collectivités en matière de santé.

Je veux m'attarder sur cette dernière table ronde qui me semble d'importance. Nous avons montré notre capacité durant cette crise à réagir, à compter également sur nous-mêmes, à être force de propositions, d'innovations, notre solidarité. Et, je voudrais que nous en profitions pour lancer de nouveaux travaux concernant des propositions sur les systèmes de santé concernant notre île.

Le programme prévisionnel et les intervenants pressentis de chaque table ronde sont annexés au présent rapport. Ce programme indicatif est susceptible d'être modifié selon les confirmations de présence des différents intervenants.

Le coût de cet événement, évalué à 60 000 € maximum pour environ 200 invités et participants, comprend la prise en charge des frais d'hébergement des intervenants extérieurs, les frais de transport associés, la restauration, la location de la salle du Palais des Congrès, la publicité, etc.

Cari cullegghi, care culleghe, hè ora di impienià ci ancu di più indè a pulitica di a saluta, u nostru bè cumunu.

Vi ringraziu pà a vostra ascolta.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

On a deux rapports, évidemment la commission de l'éducation et de la cohésion sociale. C'est Mme DENSARI qui rapporte, je vous en prie.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport a été présenté par M. Dominique ARRIGHI, Chargé de mission de stratégie de la santé

Mme Muriel FAGNI a souligné que la crise sanitaire a été un révélateur du retard en matière de santé et a estimé qu'il serait opportun que ce sujet puisse être abordé au cours des travaux de la première table ronde. Elle s'est interrogée sur l'ouverture au public de cette journée.

M. Dominique ARRIGHI a indiqué que cet évènement a été soumis aux règles sanitaires en vigueur avec le respect des mesures de distanciation. Il se déroulera dans une salle permettant d'accueillir 200 personnes et principalement réservé aux acteurs de santé et ouvert aux élus.

Estimant que la liste des invités n'était pas encore actée, Mme Danielle ANTONINI a indiqué qu'il serait judicieux d'y ajouter les médecins spécialistes qui n'étaient pas prévus à ce colloque. Elle a souligné que cette corporation avait souffert lors de la crise sanitaire et s'était surtout très investie dans la lutte contre ce fléau. Il suffisait de prendre en compte leur implication dans les centres de vaccination.

Mme ANTONINI a signifié que leur absence était dommageable et que cette erreur pourrait être rectifiée.

M. Dominique ARRIGHI a précisé que le programme de la journée était toujours en construction et qu'il soumettra au groupe les doléances de Mme ANTONINI.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes, « Corse in fronte » et « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Nous passons maintenant au rapport de la commission des finances.

### **M. Joseph SAVELLI**

Mme Serena BATTESTINI a souhaité connaître le nombre de participants aux assises de la santé, concernés par la prise en charge des frais de déplacement.

M. Dominique ARRIGHI, chargé de mission « Stratégie de la santé », a précisé que, pour l'instant, trois délégués en provenance de Polynésie ont souhaité participer aux assises et que le prix d'un billet aller-retour, en classe affaires était de 5 000 €.

Le budget total de la manifestation s'élève à 60 000 €, comprenant notamment la location du Palais des Congrès d'Aiacciu, de l'ordre de 4 000 €, ainsi que les frais d'hébergement, non encore évalués à ce jour.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je donne la parole à qui veut la prendre. Mme COGNETTI pour « Un soffiu novu ».

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

Les assises de la santé, c'est très bien. 60 000 €, je trouvais que c'était quand même exagéré, on nous a expliqué qu'il y avait le transport qui devait pris en compte à hauteur de 5 000 €, vous venez de l'évoquer.

Mais vous avez aussi évoqué dans votre rapport, les centres de vaccination. Alors, moi je vais être le porte-parole de ces petites communes qui ont mis en place des centres de vaccination au sein notamment des communes de Bisinchi ou même de Canavaggio ou même de Morosaglia, et bien d'autres, il y a eu Luri, etc., sans aucune indemnisation financière. Elles se sont rapprochées, pour ma part, auprès de la communauté des communes, et le contrôle de légalité nous avons rétorqué qu'en fait, nous n'avions pas la compétence et nous ne pouvions pas participer au défraiement de ces communes.

Donc, peut-être que ça relève des services de l'ARS, comme je l'ai évoqué, et que vous pourriez vous faire le porte-parole, au même moment où nous mettons en place des assises, de ces communes qui s'investissent au quotidien pour leur population.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Serena BATTESTINI pour « Core in fronte ».

**Mme Serena BATTESTINI**

Moi, je voudrais souligner le budget. 60 000 € quand on nous dit que l'on connaît que trois participants, je trouve que ce n'est pas abouti, que c'est dommage de présenter des dossiers comme ça. Il faudrait que ça soit un peu plus travaillé, un peu plus abouti. Quand on nous parle des tarifs en classe affaires, quand on pose une question, là c'est un peu lamentable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je redonne la parole à la conseillère exécutive, qui va nous expliquer.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Je vais répondre à Cathy, on a échangé la semaine dernière. Effectivement, sur les centres de vaccination, c'est l'ARS qui est responsable, qui aurait dû participer aux centres qui ont été montés à Bisinchi, dans les petites communes. Je vais me rapprocher d'eux et je vous ferai un retour. Nous on n'a pas prévu dans les budgets, puisqu'on n'a pas été consulté sur la vaccination, de participer à ces centres. Mais, on va déjà voir avec eux comment on peut s'organiser sur la question.

Pour répondre à Mme BATESTINI, je pense que quand des gens viennent de Polynésie, on vous a présenté le billet au plus cher, bien sûr, puisque c'est 24 heures d'avion, et qu'eux-mêmes nous ont demandé s'ils pouvaient être en classe affaire, ce n'est pas nous qui l'avons proposé. 60 000 euros, ça ne me paraît pas excessif, je ne sais pas si vous avez organisé des assises, mais souvent ce prix-là, parce qu'il n'y a pas que les personnes de Polynésie, il a d'autres intervenants, notamment du continent et de Suisse qui sont prévus. Donc, on verra, si on peut avoir un budget qui soit moins élevé, bien entendu, parce qu'en général nous faisons très attention.

Peut-être que ça été mal présenté, et je m'en excuse, mais en attendant, ce n'est pas quelque chose d'excessif, parce que vous avez quand même une location de salle, des hébergements en ville. Je pense que ça fait travailler aussi l'économie locale, et qu'il ne faut pas voir que le côté prix. Il faut voir aussi les retombées que ça peut avoir, parce qu'il est intéressant, notamment d'échanger avec ces gens de Polynésie qui, eux, ont une compétence santé particulière. Pour tout vous dire, on a invité même la Nouvelle-Calédonie, pour l'instant ils ne peuvent pas participer, ils essayeront de libérer. Mais, je trouve que c'est quand même quelque chose de très intéressant.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Je me permets de faire remarquer qu'il y a eu des colloques, des séries de conférences et un certain nombre d'opérations qui ont coûté tout autant et qui n'avaient pas forcément les mêmes visées en l'occurrence, si je puis me permettre.

Puisqu'il n'y pas d'autre intervention de l'exécutif, on va passer au vote. Donc, je m'adresse chaque groupe.

### **Mme Paola MOSCA**

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

### **Mme Anne-Marie PIERI**

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **POUR**.

### **M. Saveriu LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour le groupe « **Core in fronte** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 005 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

Bravo, Mme la conseillère.

Maintenant je me tourne vers l'Exécutif, la suite de ce qui a été dit en conférence des Présidents et au regard de ce qui m'avait été communiqué ce matin, ce sont les rapports de Mme Flora MATTEI qui vont passer.

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET  
TRANSPORTS**

\* **Raportu n° 025** : Aghjusti à e sei cuncessione di i porti di pesca di Cismonte.

\* **Rapport n° 025** : Avenants aux six concessions des ports de pêche du Cismonte.

**Mme Flora MATTEI**

Est-ce que l'on doit voter l'urgence ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je crois qu'il vaut mieux que nous votions l'urgence, ne prenons pas de risque. Donc, je soumetts à l'approbation des groupes le vote sur l'urgence.

« Fà populu » ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 22/006 AC

**Mme Anne-Marie PIERI**

Contre.

**M. Saveriu LUCIANI**

Pour.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

L'urgence est adoptée, vous pouvez présenter votre rapport.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

Donc, pour résumer, les huit ports de pêche du Cismonte sont la propriété de la Collectivité de Corse et relèvent de sa compétence depuis leur transfert intervenu dans le cadre de la loi NOTRe.

Les ports de pêche suivants sont concernés par la fin des contrats de concession en février 2022, raison pour laquelle nous le passons, il s'agit donc : des ports d'Erbalunga, de Santa Severa, Barcaghju, Giottani, San Damianu et Galeria.

Les différents contrats de concession arrivent à leur échéance et une prolongation de contrat est nécessaire pour une année, au regard des difficultés qui ont été celles que nous avons connues les dernières années, rencontrées par la Collectivité de Corse, pour renouveler les concessions dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons d'ailleurs encore toujours, l'établissement et la finalisation des diagnostics techniques et du bilan concessif pour ces six contrats afférents à ces six ports de pêche. Des discussions aussi sont à venir sur le choix du futur mode de gestion avec les différents acteurs et avec des procédures associées qui en découleront.

Dans ce contexte, et conformément aux dispositions de l'article L. 3135-6 du CCP, il a été convenu avec les différentes structures gestionnaires de ces équipements portuaires, de contractualiser par voie d'avenant la prolongation de chacun des contrats jusqu'en février 2023, afin d'assurer la continuité du service de ces installations portuaires.

Un petit point sur le calendrier justement. A partir du moment où nous lançons cet avenant, nous le signons en février, ensuite attribution et passage en Assemblée de Corse. En mars, nous allons mener une analyse économique et un diagnostic des ouvrages relatifs à chaque port, la candidature, plus l'offre. La signature des contrats interviendra entre le mois de mars et le mois d'avril. Il y aura ensuite une CCSPL qui sera convoquée pour pouvoir faire passer ces différents points à l'Assemblée de Corse pour la session de juin. Ensuite, l'élaboration du dossier de consultation d'entreprise pour une consultation en octobre.

Donc, je vous demande d'approuver les 6 avenants, n° 2 au cahier des charges de chacune des concessions.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère. Il n'y a pas de rapport, il n'y a qu'un avis favorable de la commission des finances.

(Brouhaha).

**Mme Flora MATTEI**

Il s'agit de l'avis de la CDSP qui s'est tenue hier soir à 18 heures.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, pour que nous soyons dans la transparence la plus totale, il y a bien eu une commission des finances qui a reçu le dossier, qui a statué dessus et qui a donné un avis favorable, bien que ce dossier n'ayant pas une dimension financière, en tout cas immédiate et explicite. Donc, il y a un avis favorable de la commission des finances.

Hier soir, il y a eu la CDSP, nous en avons parlé d'ailleurs en début d'après-midi en commission permanente organisationnelle, qui s'est exprimée là-dessus, mais je n'ai pas de rapport. Donc, l'avis a été hier soir favorable...

**M. Pierre GHIONGA**

Je veux voir le vote écrit.

(Brouhaha).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien, nous reportons le vote sur ce rapport, nous attendons l'avis écrit. Merci.

Par contre, puisqu'il n'y a pas l'avis, moi je reporte le débat, et ensuite, nous voterons une fois que nous aurons l'avis écrit de la commission, que vous vous serez exprimés, nous pourrons passer au vote.

Nous passons au rapport suivant et nous y reviendrons tout à l'heure. Merci pour vos interventions, M. GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Je fais mon possible.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

« Pour me distinguer », c'est fait ! On continue.

**RAPORTI D'INFURMAZIONE / RAPPORTS D'INFORMATION**

\* **Raportu n° 022 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'operadi rinnovu di u tunellu di Bastia.**

**Rapport n° 022 : Rapport d'information relatif aux travaux de de rénovation du tunnel de Bastia**

**Mme Flora MATTEI**

Ce rapport vise à présenter dans le détail les importants travaux de mise en sécurité qui seront réalisés sur l'ouvrage du tunnel de Bastia, la méthode de concertation de l'ensemble des acteurs déployés localement dans la région Bastiaise depuis la fin des années 2020 pour préparer, justement, cette fermeture du tunnel ainsi que les plans d'actions opérationnels co-construits avec les différents partenaires qui visent à limiter les impacts de la fermeture sur la circulation et la vie quotidienne des Bastiais.

La Collectivité de Corse, comme vous le savez, s'est engagée depuis plus de 10 ans maintenant, dans un programme de rénovation du tunnel de Bastia, qui est un axe particulièrement fréquenté. On parle de 33 000 voitures qui l'empruntent de manière journalière, ouvrage donc vital pour le territoire, et qui doit faire l'objet d'importants travaux de mise en conformité, notamment au niveau de l'évacuation et de la ventilation qui conditionnent la sécurité de ses usagers.

Donc, cette mise aux normes est indispensable et c'est pour cela que ces travaux sont obligatoires, on parle de mise en conformité relative à la sécurité des ouvrages routiers, des points de non-conformité, notamment en matière d'évacuation et de ventilation.

La Collectivité doit engager sur plusieurs années les travaux de rénovation pour sa sécurisation.

Des travaux de rénovation qui sont prévus à compter de l'année 2022, avec une ouverture sur la fameuse période de désamiantage de notre tunnel, car en 2018, nous avons réalisé au sein de la Collectivité, un diagnostic global obligatoire qui a été fait. Les investigations réalisées ont révélé la présence d'amiante dans les enrobés bitumineux.

Une opération de désamiantage s'avère donc obligatoire. C'est pourquoi du 18 février à 22 heures au 11 mars 2022, en période de vacances d'hiver justement pour profiter du fait que la ville est un petit peu en situation d'accalmie, les deux premières semaines représentent les semaines de vacances scolaires, avec la troisième semaine qui représente la reprise de la rentrée scolaire.

Le cadre réglementaire, comme vous le savez, en présence d'amiante, est très strict. Ces travaux s'inscrivent avec une fermeture complète du tunnel aux usagers afin de les protéger de toute exposition aux particules d'amiante.

Alors, en tout et pour tout, on va avoir à traiter 5 000 tonnes d'enrobés routiers à extraire et évacuer, avec 3 semaines de fermeture du tunnel et pour un linéaire de 900 mètres d'enrobé, de chaussée, à considérer pour ces travaux-là.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, puisque c'est un rapport d'intervention qui se veut quand même précis pour vraiment vous montrer l'importance des travaux qui vont être réalisés ces trois semaines.

La réduction du temps de chargement pour l'enlèvement des matériaux amiantés par rabotage, donc on parle des 5 000 tonnes.

On parle également de réduction du volume de matériaux évacués, donc les matériaux extraits par rabotage, cette technique, optimise le nombre de contenants à mobiliser pour le stockage, toujours dans un souci de limiter le plus possible le temps de ces travaux.

La restriction stricte de l'accès au chantier sera scrupuleusement vérifiée et contrôlée aux opérateurs habilités et formés pour intervenir en zone amiantée. C'est-à-

dire qu'on va intervenir complètement zone confinée, le tunnel sera fermé à ses deux extrémités.

L'étape numéro 2, c'est le conditionnement et le transport par voie maritime en flux tendus, donc on parle de conditionnement en « body-benne », sur des semi-remorques.

Ensuite, on parlera de décontamination et de nettoyage des semi-remorques en sortie de zone amiantée, sur l'aire de Bastia Nord justement à la sortie nord du tunnel de Bastia.

Enfin, les stockages en semi-remorques hors zone amiantée. Enfin, évacuation pour les lignes de fret régulières.

Il faut savoir que les déchets seront en enveloppes doublement zippées, c'est-à-dire qu'on va avoir une double enveloppe autour de ces matériaux qui contiennent de l'amiante, et donc avec des bennes seront fermées.

Pour ce processus, une fois l'opération de désamiantage terminée, ces travaux de mise en conformité du tunnel de Bastia se poursuivront sans impact, sans incidence directe vu qu'il y aura, par exemple, les travaux qui pourront se dérouler par suite de nuit comme ça été fait ces dernières années pour les travaux classiques, relatifs au tunnel de Bastia.

Première chose qui a été faite, c'est justement pour essayer de comprendre l'incidence de ces travaux et de la fermeture, comme vous le savez, à chaque fois qu'il y a un problème dans le tunnel, il y a une congestion du trafic, il y a énormément de problèmes sur la fluidification du trafic, il a fallu donc lancer une phase d'écoute et une consultation pour connaître vraiment le besoin vis-à-vis de la fermeture de ce tunnel.

Pour cela la collectivité a rencontré différents responsables et acteurs du territoire afin de comprendre leurs perceptions, les enjeux liés à la fermeture, leurs besoins en termes d'accompagnement : élus, responsables d'activités économiques, sanitaires, de secours.

Une enquête digitale a été lancée à partir du 9 juillet et jusqu'au 10 septembre pour recueillir le plus possible de témoignages. En quelque sorte, il y a eu énormément d'acteurs qui ont été rencontrés, qui ont pu faire remonter les informations, on parle de 28, donc il y a eu 761 participations à l'enquête digitale, avec 46 % des répondants qui résident sur Bastia.

Quelles sont les conclusions de cette phase de consultations qui a vraiment permis de faire remonter les besoins ? Le gros du problème était d'identifier les problématiques à traiter dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions. Ça c'était la première chose.

Ensuite, il fallait définir les orientations et les pistes d'actions que l'on pouvait justement mettre en place pour accompagner la fermeture du tunnel et réduire le plus possible les impacts sur le fonctionnement du territoire et le quotidien des Bastiais.

Et enfin, le temps numéro 3, c'est vraiment la définition du plan des actions opérationnelles.

Donc, il y a eu un total de 18 réunions, avec des groupes de travail qui ont été particulièrement suivis et des comptes rendus particulièrement renseignés avec des idées qui ont été très innovantes, pour le coup. Elles n'ont pas été toutes retenues faute de moyens ou faute de réalisations techniques.

Donc, il y avait quatre groupes de travail. Le premier aux services de secours et d'urgence, ça fait partie évidemment de nos priorités, la circulation routière, les mobilités alternatives et la logistique urbaine avec la prise en compte du maintien d'une attractivité commerciale dans la ville pendant cette période.

Avec les trois objectifs que l'on a identifié de manière très claire pour limiter la circulation routière, notamment des véhicules particuliers dans Bastia, ça c'est le premier point ; fluidifier le trafic de transit et de desserte ; soutenir l'activité commerciale.

Vous avez dans le dépliant, c'est vrai que c'est un dossier qui est particulièrement riche, vous avez une partie technique, une partie solutionnaire, vous pouvez aller voir les différentes fiches du projet, les 36 actions qui ont été élaborées par les groupes de travail, par la DGA de M. LABORDE en infrastructures et qui a été particulièrement bien suivie, pour augmenter l'offre de transports en commun, augmenter l'offre en modes doux et équipements favorisant leur pratique, réduire et mutualiser les déplacements de chacun, revoir le plan de circulation, éviter tout événement pouvant représenter une gêne pour la circulation, étaler les heures de pointe, on verra tout à l'heure à quel niveau ça rentre en jeu, et enfin soutenir l'activité commerciale.

Tout passe par la communication. Donc s'il y a des Bastiais dans l'hémicycle, j'image que vous avez pu recevoir les différents dépliants et les différents volets communications qui étaient très importants, pour vraiment essayer le plus possible d'aller, en fait, chez leurs gens pour leur expliquer comment et pourquoi, et pour vraiment sensibiliser tous les administrés bastiais à la difficulté qu'il va y avoir lors de cette fermeture du tunnel de Bastia.

Donc, des dépliants, des cycles de réunions publiques, des campagnes d'affichage et je vous passe les détails.

Pour ce qui est de limiter la circulation routière. Grâce au travail qui a été mené conjointement avec les services de la CFC, on a pu augmenter l'offre de trains entre Bastia et Casamozza avec une fréquence beaucoup plus soutenue des trains qui arrivent, et une gratuité pendant les trois semaines.

Donc pour la fréquence, c'est vraiment pendant la période des vacances, on est à-peu-près à un train par demi-heure, ce qui est quand même une prouesse. On offre en fait 8 800 places assises par jour contre 5 200 places habituellement.

Ensuite, il y a un service de transports en commun renforcés, une navette gratuite depuis l'Arinella pour se rendre au centre-ville, jusqu'à la halte Bassanese, et donc la gare de Lupino.

Beaucoup de parkings relais qui sont aménagés au niveau de Borgo, du stade Armand Cesari, de Tragone et de l'hippodrome de Biguglia, pour faciliter le report de personnes qui souhaitent venir en centre-ville par le mode ferroviaire, mode de transport en tout cas alternatif à la voiture. Ça c'était pour l'augmentation de l'offre en transport en commun.

Il y a ensuite eu une augmentation de l'offre en mode actif et équipement favorisant leur pratique. On a donc un service de trottinettes en libre-service, des vélos à assistance électrique qui sont proposés en location, un plan mode doux présentant l'ensemble des itinéraires de contournement pour la ville de Bastia, qui sont dédiés au mode alternatif, donc mode doux.

Ensuite, la réduction et la mutualisation des déplacements de chacun, c'est-à-dire incitation à un comportement un petit peu différent par le télétravail, les principaux employeurs du territoire bastiais, la Collectivité de Corse, la ville de Bastia, la Préfecture généraliseront le télétravail pendant toute la période de fermeture afin de réduire le plus possible les déplacements domicile/travail vers le centre-ville.

De même des incitations au co-voiturage. Ce n'est pas forcément dans nos mentalités, mais il va falloir aussi pendant 3 semaines que les administrés se prêtent un petit peu au jeu, moi la première, on est très tributaires de la voiture. Je pense qu'il va vraiment falloir pendant les 3 semaines que tout le monde puisse jouer le jeu pour qu'on puisse optimiser le nombre de véhicules entrant en centre-ville, aussi bien venant du Cap que venant de Bastia sud.

Les actions pour fluidifier le trafic routier.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, vous avez le plan de circulation qui vous est fourni. En gros, il y a un plan de circulation effectif pendant toute la période de la fermeture du tunnel ; la réduction, voire la suppression de tout événement pouvant présenter une gêne sur la circulation. On parle de travaux qui, par exemple, pourraient être réalisés sur la voie publique, ça ne sera pas le moment de réaliser ce genre de travaux ; l'étalement des heures de pointe : les bateaux arriveront à Bastia non pas à 6 h 30 comme d'habitude, mais à 5 h 30 de manière à fluidifier le plus possible les arrivées pour ne pas avoir un trafic particulièrement important qui émane du port aux heures de pointe, après pour ensuite, impacter au niveau des livraisons et au niveau des chaînes logistiques pour l'acheminement des marchandises et du fret.

Les plages horaires de livraison seront réorganisées avec les livraisons alimentaires avant 9 heures. Les autres livraisons en continu au-delà, donc entre 10 heures et 18 heures grâce à une ouverture non-stop des commerces.

Enfin, pour ne pas les oublier parce qu'ils sont très importants à l'activité économique et commerciale de Bastia, nous avons proposé l'organisation d'un salon des affaires pour aider les commerçants à écouler leur stock en amont de la période de fermeture. Donc, il sera organisé avant la date de fermeture des travaux du tunnel de Bastia.

Il y aura aussi des chèques cadeaux, près de 6 000 euros à dépenser dans les commerces bastiais, pour inciter à une consommation après la période de fermeture du tunnel, qui seront offerts notamment sur les réseaux sociaux avec une grande partie des animations sur Bastia pour essayer le plus possible de rendre l'attractivité de la vie bastiaise telle que nous la connaissons.

Voilà pour les pistes d'action.

Je pourrais entrer encore dans les détails notamment sur les actions pour traverser la période de fermeture du tunnel qui sont particulièrement importantes.

Il faut aussi penser à reporter et à avancer les déplacements non impératifs avant ou après la fermeture du tunnel de Bastia ; solliciter de la part des parents, l'inscription de leurs enfants à la cantine, en anticipant ou en reportant ses commandes en ligne sur cette période afin de réduire le plus possible les déplacements liés aux livraisons.

Pour la présentation globale, c'est un rapport d'information. Il y a beaucoup d'informations, c'est dense. J'ai essayé le plus possible d'être la plus synthétique possible.

Je suis à votre disposition si vous avez des remarques ou des observations et je pense qu'il peut y en avoir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, pour cette présentation très complète, Mme la Conseillère.

Il n'y a pas de rapport. Je passe la parole à qui veut la prendre. On peut avoir un débat, des questions et c'est important aussi pour les Corses qui nous écoutent. Il y a beaucoup de gens qui s'inquiètent, sur les modalités, vous l'avez évoqué, je pense qu'il y a une action d'information très grande qui sera effectuée. Bien évidemment, à un moment donné, il faut faire les travaux surtout pour des infrastructures de ce type dans tous les cas, mais en particulier pour des infrastructures complexes de ce type.

La parole est à qui veut la prendre. M. VANNI pour « Fà populu ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Mme la Présidente.

Même si la conseillère exécutive a été très complète et si on a eu le temps d'échanger dans des réunions publiques à Bastia, avec les services de la Collectivité, M. JOQUE, que je tiens quand même à féliciter pour sa patience, son organisation et son calme et tous les services, la mairie de Bastia, la CAB. Bien entendu, en tant que président des chemins de fer, je veux féliciter les personnels du chemin de fer qui se sont mobilisés, vous l'avez vu, très tôt.

Ça fait 6 mois qu'on travaille sur la fermeture du tunnel dans les réunions, les commissions, en interne puisqu'il a fallu se réorganiser, presque réinventer les plans de transport, rapatrier du matériel roulant sur le périurbain bastiais, mettre des moyens de substitution sur les grandes lignes, s'excuser du désagrément pour nos clients. Les premiers 15 jours, il n'y aura pas trop de problèmes pour nous puisqu'il n'y aura pas de collégiens, pas de lycéens. La dernière semaine, ça sera peut-être un peu plus compliqué.

Je voulais dire par là que tous les moyens disponibles sont mis en oeuvre du côté des chemins de fer de la Corse et de la Collectivité qui a pris en charge les moyens de substitution qui nous permettent de faire la gratuité.

Même si on sait qu'il va y avoir des désagréments, des problèmes, qu'il peut toujours y avoir des pannes, des imprévus, le COVID peut nous perturber, on ne s'est jamais préparés à tout, mais on a quand même, sur ce dossier, une anticipation et une communication qu'on n'a jamais eue. Les gens adhèrent. Les services du chemin de fer sont très souvent sollicités pour prendre des titres de transport. Même si c'est gratuit, en prenant les titres de transport sur le site, ça nous permet de quantifier et de s'organiser et

d'adapter nos rotations, notre montée en puissance en termes de capacité. C'est toute une organisation.

Dans la vie d'une entreprise, d'avoir des défis de ce genre, ça motive les équipes, ça motive les agents. Je suis persuadé qu'on va y arriver.

En tout cas, Mme la Conseillère exécutive, on sera à vos côtés, aux côtés de la Collectivité, aux côtés des Bastiais mais pas que, puisqu'il y a beaucoup de gens qui viennent travailler à Bastia. On parle vraiment du côté sud puisque côté nord, je pense que c'est plus la CAB avec les bus. On a beaucoup travaillé avec la CAB aussi pour s'organiser et cette complémentarité du train avec les bus, cette intermodalité, les communes aussi du sud qui ont mis à disposition des parkings relais.

Je pense que c'est un travail considérable qui peut aussi changer les habitudes des gens et dire « on va prendre le train parce qu'on peut avoir le bus derrière et aller sur le lieu de travail ». Je pense que c'est quelque chose d'important. Ce désagrément, finalement, il peut aussi nous amener à changer nos habitudes.

Madame la conseillère exécutive prendra le train, moi aussi même si je prends un peu plus souvent ces quelques temps. Les chemins de fer ont mis tout en œuvre, le matériel roulant et tout le matériel humain à disposition pour faire face du mieux que l'on peut à cette fermeture du tunnel. On verra bien, en tout cas, on s'adaptera, on se réadaptera. C'est aussi un défi qu'on tient à relever. Ça, c'était pour la partie chemin de fer.

Il y a une partie très importante qui est aussi de ma responsabilité du service d'incendie et secours. Là aussi, il faut que les secours, je pense que c'est la priorité numéro une, puissent accéder dans des délais d'intervention très courts. C'est pour ça qu'on a aussi pris la décision de mettre un poste avancé sur le port de commerce, en remerciant le président de la chambre de commerce et d'industrie de Corse, la Méridionale qui nous a mis ses locaux à disposition, avec un centre de secours, un cheminement de secours, un travail considérable avec la mairie pour que la réponse opérationnelle ne soit pas dégradée.

C'est un travail considérable de tous les acteurs. Quand tout le monde se met autour de la table et qu'on échange pendant des mois et des mois, on arrive vraiment à être opérationnels. Il y aura quelques désagréments, mais je pense qu'on est prêts, on verra ce que ça donne. Le changement de mentalité des gens de prendre les transports en commun, ça peut apporter une respiration supplémentaire à la ville.

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».  
Pierre GHIONGA, ensuite.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais intervenir sur 2 aspects qui sont différents : un, c'est l'aspect routier et l'autre, c'est l'aspect des travaux d'enlèvement des enrobés.

Sur l'aspect routier et sur la problématique d'enclavement, on parle aujourd'hui de Bastia, on pourrait parler demain d'Ajaccio, nos agglomérations importantes ont des problèmes de circulation récurrents, que ce soit Ajaccio ou Bastia, et entre autres Bastia malgré l'existence du tunnel qui a été achevé en 1982.

Je m'en rappelle, j'ai commencé le lycée avant le tunnel, on mettait une heure et demie pour rentrer en ville. En partant de Lucciana, j'étais obligé de prendre le car à 6 heures pour faire seulement 20 kilomètres, pour être sûr d'arriver à 8 heures au Fango.

Aujourd'hui, malgré le tunnel, 40 ans après, on est encore sur des délais de routes importants parce que les conditions de transports et l'augmentation du parc véhicules ont fait qu'il y a eu des évolutions.

Je voudrais que la Collectivité, son service des routes, le Président du Conseil exécutif qui a gardé la charge des aménagements structurants routiers, prospectent de manière efficiente l'idée qu'à Bastia, il faut une seconde voie de désenclavement et qu'on étudie de manière formelle et qu'on ait une quantification financière et technique de la faisabilité d'un second tunnel sous le Palais de justice, entre Lupino et la gare, en prenant le postulat que ce qui a été fait à la pioche, à la pelle et à la poudre noire en 1900, peut être largement refait en 2022 ou en 2040. Je pense que c'est une solution à étudier, qu'on soit prêts avec des dossiers pour que, s'il advenait qu'il y ait un PTIC efficient et pragmatique, ces dossiers puissent être retenus et avoir une validité technique.

On parle là de dossiers lourds, de plusieurs dizaines de millions d'euros et on parle aussi d'une problématique, celle de l'amiante. Très probablement, dans ce socle bastiais d'une Corse quaternaire, on a une amiante naturelle dans ce socle.

Ça pose aussi ce problème de l'évacuation des déchets amiantifères entre autres de ces enrobés du tunnel. Sur ces 5000 tonnes, on a très probablement 1 % d'amiante parce que c'était la teneur en liant amiantifère fibrée, je crois qu'on mettait jusqu'à la fin des années 90 dans les enrobées, pour renforcer les structures lourdes des voiries à fort

trafic, entre autres, les anciennes routes nationales et souvent les pistes des ports et aéroports. Ce qu'il faudrait, c'est qu'on fasse un inventaire de ces zones amiantifères pour qu'on puisse anticiper.

Ce marché a une enveloppe financière réaliste parce que dans le même laps de temps, les intervenants en charge des travaux possèdent un site naturel lacustre fait par les excavations de matériaux alluvionnaires derrière l'aéroport qui pourra être retenu comme réceptacle.

S'il advenait qu'on soit obligés comme dans de nombreux travaux courants, entre autres que dans mon métier d'ingénieur je suis amené à gérer et à planifier et qu'on doit leur faire traverser la mer, on est sur du 1 000 euros la tonne, simplement pour de l'amiante environnementale.

Là, dans le cadre de l'enrobé, on est peut-être dans la classification d'amiante dangereux industriel. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on doit avoir une réunion spécifique du Prédice pour traiter de l'amiante en Corse, pour qu'on ait la planification de zones de réception habilitées, faute de quoi, de très nombreux chantiers seront infaisables.

En Corse, on a plus d'une centaine de communes qui sont classées en amiante en aléa très fort. Ce n'est pas parce qu'il y a eu la chance, cette fois, où ces 5 000 tonnes pourront aller au bon endroit, à un coût raisonnable, que ça pourrait pour se faire autrement.

Pourquoi je dis ça ? Parce que je connais un chantier qui est dans la zone à proximité de ce chantier du tunnel où il y aurait 500 tonnes à enlever. Là, c'est de l'amiante naturelle, c'est de la roche serpentine. J'ai fait demander par le maître d'ouvrage qui est public, d'ailleurs très proche de la majorité territoriale, si on pouvait utiliser cette autorisation temporaire. C'est non, parce que chaque cas est spécifique.

Donc, je vous interpelle sur cette problématique de l'amiante. Il est très probable que si sur les raboutages des aéroports d'Ajaccio, de Bastia et de Figari qui ont été faits récemment, on avait fait un protocole de recherche d'amiante comme on l'a fait dans le tunnel, les travaux auraient triplé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Pierre GHIONGA a demandé la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Merci, Mme la Présidente.

Simplement pour féliciter, une fois n'est pas coutume, la conseillère exécutive pour la stratégie mise en place afin de diminuer les désagréments qui sont obligatoires dans ce type de travaux.

Je vais vous poser une question pratique : je pars de Corte avec ma femme pour aller au cinéma. Je laisse la voiture à Casamozza à 5 heures, je remonte à 11 heures ou minuit, est-ce qu'il y a un train ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous allez au cinéma à Corte pour la durée des travaux. Passete dui ponte è sottu à u pontu, c'hè u cinema. Eccu !

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. MONDOLONI, je vous en prie.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Sur un registre presque aussi léger que Pierre, on ne peut pas nier qu'il y a un effort de communication évident sur ce sujet. C'est à mettre au crédit de la majorité. Donc, pas de discussions possibles.

De notre part, sur ce qui relève du métier très professionnel des hommes de l'art, sur la partie dissolution, si j'ai bien compris, le train est gratuit, la trottinette est gratuite, mais le vélo est en location. Ça, c'est pour le clin-d'œil.

Après, toujours sur le vélo, mais de façon beaucoup plus sérieuse, je souhaite vous mettre en garde au regard d'une statistique simple : lorsque, je crois que la CAB va mettre en location une cinquantaine de vélos, vous avez 4 fois plus de chances d'avoir un accident fatal lorsque vous n'avez pas de casque et 5 fois plus de chance d'avoir un accident fatal lorsque vous ne circulez pas sur une voie dédiée, c'est-à-dire sur une piste cyclable.

En mettant à disposition ne serait-ce qu'une cinquantaine de vélos aux Bastiais, on multiplie par 20 le nombre de chances d'avoir un accident fatal si vous ne leur mettez pas à disposition des casques et s'ils ne roulent pas sur des pistes cyclables, il y a de l'Arinella au vieux port, à peu près 3 kilomètres de piste cyclable sur Bastia.

Je pense que dans l'effort majeur de communication que vous avez faite sur ce sujet, ça ne serait pas de trop que de sensibiliser ceux qui pourraient se prêter à ce nouveau mode de mobilité et évidemment qu'il va y avoir une tentation de prendre un vélo, et de mettre à disposition, ou peut-être gratuitement pour le coup, sans surcoût, un casque en plus de la location du vélo.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres questions très pratico-pratiques, beaucoup plus politiques ?  
Non.

Mme la Conseillère, vous avez la parole.

**Mme Flora MATTEI**

Merci pour toutes ces remarques et ces questions. Je pense que ça nous invite encore plus à aller au bout de la réflexion sur les petits dispositifs qui s'adapteront en temps et en heure puisqu'on est bien conscients que dès les premiers jours, on va être fixés aussi sur comment ça fonctionne, si les administrés se prêtent au jeu, si on va pouvoir mettre plus de bus à disposition des Bastiais.

Je voulais remercier pour la mise en place, parce que c'est très important de les nommer, la ville de Bastia, les chemins de fer, la communauté d'agglomérations bastiaise, le syndicat professionnel des transports « Strada corsa », Engie EDF, Acqua publica, la poste, Chronopost, la préfecture qui a également participé à toutes les réunions, l'inspection académique de Haute-Corse car nous savons aussi qu'il y a des enjeux au niveau de la rentrée et au niveau du BAC pour la semaine qui suit la fermeture du tunnel de Bastia. Nous avons des éléments qui sont encore en tête pour pouvoir nous montrer les plus adaptables possibles lors de cette fermeture du tunnel de Bastia.

Pour rebondir premièrement, à la remarque de Paul-Félix BENEDETTI sur l'aspect routier, imaginez 40 ans plus tard avec le trafic que l'on a de nos jours, une heure et demie c'était pour aller de votre logement jusqu'à votre établissement, vous vous rendez compte si nous n'avions pas cet axe fondateur de la ville de Bastia, le temps que vous mettriez avec les 33000 passages qu'il totalise par jour.

Pour le projet de désenclavement de seconde voie, de déviation bis, il a été quantifié par les services de la Collectivité de Corse à peu près à plus de 1 milliard d'euros et je ne crois pas que le PTIC, dans ces proportions-là en tout cas pour un financement, il faut voir que la faisabilité de certains travaux de génie civil est particulièrement limitée surtout quand c'est en milieu urbain particulièrement dense pour ce genre de projet.

Ensuite, pour les réunions spécifiques liées à l'amiante, l'amiante industrielle, l'amiante naturelle, nous sommes tout à fait favorables à l'organisation d'un inventaire avec une planification et une cartographie des différentes dispositions.

Ensuite pour répondre à M. GHIONGA, je crois que l'impact environnemental, que vous preniez la voiture, que vous preniez le train, quand vous allez de Corte pour

arriver au cinéma sur Bastia, je ne pense pas que vous êtes dans les clous. Il vaut mieux, comme disait la Présidente, comme elle le suggérait, que vous alliez au cinéma sur Corte.

Enfin, pour répondre à la remarque de M. MONDOLONI qui est très juste, parce que du coup, on va sensibiliser à la sécurité parce que nous n'avons pas encore des pistes cyclables parfaitement adaptées pour accueillir un tel trafic de vélos, nous ferons remonter aux services de la Collectivité pour les casques. Pour la trottinette aussi, j'ai senti qu'il y avait quelques hilarités. Ça existe aussi et il y a mieux, il y a aussi le fait de marcher, tout simplement, en ville et de se déplacer. La mobilité douce par excellence.

Il faut aussi noter ce qu'on n'a pas noté dans le rapport, c'est très important, c'est qu'il y aura une offre de privés qui mettront à disposition des vélos à assistance électrique supplémentaires, parce que c'est vrai que 50 vélos, c'est très limité. Si vous allez sur le site de la Collectivité, vous allez pouvoir avoir les différents logos et les différents distributeurs pour les vélos. Nous pensons bien entendu aussi aux cyclistes également.

En conclusion générale, c'est vraiment aussi pour essayer de vous projeter dans un monde d'après. Essayons de prendre notre mal en patience pendant ces 3 semaines pour essayer de comprendre les choses différemment, de voir que les mobilités d'aujourd'hui ne peuvent se poursuivre sans fin. Nous sommes aussi conscients de la raréfaction des ressources pétrolières.

Il ne faut pas que l'on parte de manière défaitiste, mais au contraire que dès maintenant, nous puissions voir les choses différemment pour intégrer les nouvelles mobilités et comprendre incitativement qu'il y a de nouveaux déplacements possibles avec de l'intermodalité. Prenons le train, prenons les transports en commun, articulons plus facilement entre des parkings pour stocker les véhicules pour les gros trajets par exemple, essayons d'inciter le plus possible au covoiturage le taux de remplissage. On parle du taux de remplissage pour les avions, pour les bateaux et pourquoi pas pour la voiture de la même façon.

C'était les quelques mots qui nous permettront de mettre le pied à l'étrier de tous les Bastiais, de tous les usagers du tunnel de Bastia pour essayer de faire comprendre que des moyens nouveaux existent et que nous essayons d'expérimenter, pendant ces 3 semaines, ces nouvelles mobilités.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère. Je vous félicite pour le caractère très pratique, technique, mais aussi visionnaire sur la mobilité durable de votre travail et sur tout le système d'incitation que vous avez mis en place pour faire en sorte que cette période soit la moins difficile possible, mais en même temps qu'elle nous ouvre des perspectives nouvelles en matière de circulation des flux, notamment des flux alternants entre le cœur de Bastia et sa périphérie. Je ne saurais vous conseiller que de mettre un casque durant toute la durée des travaux parce que, quelquefois, vous allez entendre un certain nombre de choses.

Vous prenez acte. Merci.

Nous revenons sur le rapport antérieur, sur les ports de pêche. Vous avez dû recevoir, je m'adresse en particulier à Pierre GHIONGA, le procès-verbal de la commission de délégation de service public. Je n'en donne pas lecture, tout le monde l'a. A moins que M. le président de la commission veuille s'exprimer ?

**M. Alex VINCIGUERRA**

Simplement pour signaler un ajout à ce rapport à la demande de la conseillère, Mme COMBETTE, signaler donc qu'elle était présente à 17 heures, de 17 heures à 17 h 45, la commission ayant débuté à 17 h 50.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je pense qu'il faut effectivement amender le PV de la commission. Il faut être attentif actuellement parce qu'avec l'ensemble des difficultés que nous connaissons en matière sanitaire, il faut qu'on fasse très attention au quorum et aux présences alternées des uns et des autres.

Ceci étant dit je donne la parole à la salle puisque je ne l'avais pas fait. Qui veut prendre la parole sur ce dossier ? Anne-Laure SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Juste un petit mot qui découle un petit peu de ce rapport, nous savons tous que la situation sanitaire... au bon déroulement de notre institution, je voulais quand même solennellement à travers l'hémicycle, alerter Mme la Conseillère en charge de l'office des transports et l'exécutif, de l'urgence de la réunion du conseil portuaire de la Collectivité de Corse, parce que sauf erreur de ma part, toutes les décisions qui sont prises en régie dans les conseils municipaux des communes, ne sont pas validées par le conseil portuaire. C'est important de le réunir assez vite. C'est tout ce que j'avais à dire.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour cette remarque et cette information.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est un sujet qui a été évoqué hier aussi en commission de délégation de service public, qui a été d'ailleurs relayée par son président. Ces ports sont aujourd'hui dans le giron administratif et technique de la Collectivité de Corse parce que ce sont avant tout des ports de pêche. Si ce n'était que des ports de plaisance, on serait retoqués par la Cour des comptes et on n'aurait pas la possibilité de faire des investissements lourds pour compte de tiers.

On a eu, il y a une vingtaine d'années, le conseil général de Haute-Corse qui en avait repris la maîtrise d'ouvrage pour assurer des charges d'investissement que les petites communes du Cap Corse ne pouvaient pas assumer. Je mets un bémol parce que la commune de Brando n'est pas une petite commune et elle aurait peut-être pu à l'époque assumer la charge. Encore que les dernières tempêtes montrent que, même dans ces petits ports, il y a des investissements très lourds à faire et qu'il est peut-être opportun aujourd'hui de constater que la Collectivité de Corse est là pour se substituer à ces communes du rural qui ont une activité pêche.

Le retour d'information que j'ai donné, c'est qu'il y un problème sur le port d'Erbalunga où un pêcheur s'est vu, pour la saison de pêche 2021, sans place de quai. On lui a presque fait comprendre qu'on verrait et qu'il était là par bienveillance.

Je tiens à rappeler, je voudrais que la Collectivité de Corse, tous les conseils portuaires qui se réunissent, informent les dépositaires des concessions, que ce soit les communes ou entre autres, sur la commune de Brando, une association de plaisanciers, que les pêcheurs sont prioritaires. Ils sont la priorité. S'il n'y a pas les pêcheurs, il n'y a pas la Collectivité de Corse. Si on fait un renouvellement, puisque je n'ai pas la possibilité de faire faire un amendement très spécifique sur le droit des pêcheurs et leurs priorités, que l'on fasse au moment de la signature, un avenant spécifique pour vérifier que tous les pêcheurs sont à leur place et que tous leurs droits sont honorés.

Ce qui s'est passé à Erbalonga, ce n'est pas que la place a disparu, c'est que les plaisanciers ont grossi la taille de leurs embarcations, que sur un même quai, quand on augmente des largeurs, il y a à un moment donné où il manque quelque chose. Comme du fait du COVID, le pêcheur avait tardé à remettre sa barque à l'eau, il s'est retrouvé au mois de juin hors du quai. Je trouve que c'est quelque chose qui n'est pas naturel.

Je sais que la Collectivité de Corse a affirmé par la voix du président de la commission que sa volonté était d'exiger un inventaire des besoins des pêcheurs sur ces ports, que ce soit fait et que pour la saison qui s'annonce, entre autres à Erbalonga, il n'y est plus ce problème.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vous redonne la parole, Mme la Conseillère ?

**Mme Flora MATTEI**

C'est bien noté, Anne-Laure SANTUCCI, pour l'urgence de la réunion au conseil portuaire, je ne manquerai pas de suivre cette affaire de près.

Pour répondre à M. BENEDETTI, je garde également ceci en mémoire, sachant que bien entendu, ce n'est pas normal d'avoir ce genre de situation qui se passe sur les ports de pêche.

Rien d'autre à rajouter.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nous allons procéder au vote.

**Mme Paola MOSCA**

L'elette di u gruppu « **Fà populu in seme** », presente ò ripresentate : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, , Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, vutemu **à prò**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Anne-Laure SANTUCCI ne peut pas voter, on est d'accord, on a échangé. Je pensais que le groupe était au courant. Elle ne peut pas voter. Donc, elle ne participe pas au vote parce que Luri a signé la convention. Donc, ce n'est pas possible.

Donc, tous ceux que vous avez nommés sauf Anne-Laure SANTUCCI.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI, votons **POUR**.

### **M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », « Partitu di a nazione corsa », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, votons **POUR**.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour les élus présents de « **Core in fronte** », M. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, vote **FAVORABLE**.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 025 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>7</sup>**

Merci et bravo, Mme la Conseillère.

Il est 19 heures. Normalement, je dois faire voter la dérogation à la continuité du temps de travail. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Tout le monde est pour.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 22/008 AC

On doit aller normalement jusqu'à 20 heures.

Mme la Conseillère, est-ce que vous voulez continuer ou vous voulez passer le relais à un de vos collègues?

**Mme Flora MATTEI**

Ça m'est égal. Ça peut être thématique aussi, CCIC, les 2 rapports sont relatifs aux infrastructures aéroportuaires. Comme demain nous passons un rapport d'information sur la chambre de commerce et d'industrie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, mais la chambre de commerce et d'industrie, ça n'est pas la même chose. Là, c'est la convention de financement avec la CCIC relative à l'opération de travaux de rénovation et sécurisation de l'aéroport de Figari. Ensuite, vous avez 4 opérations d'investissement sur Bastia-Poretta. Donc, vous pouvez les passer. Ça vous prend moins d'une heure ?

Je voudrais passer, ça ne va pas être très long également, j'en ai pour un quart-d'heure, deux rapports.

Allez-y, je vous en prie.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 011 : Approvu di a cunvinzioni di finanziamentu cù a CCIC in quantu à l'uparazioni di travaddi di rinnovu è di sicurizzazioni di l'aeruportu di Figari.**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 011 : Approbation de la convention de financement avec la CCIC relative à l'opération de travaux de rénovation et sécurisation de l'aéroport de Figari - Sud Corse.**

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

J'enchaîne sur un autre rapport concernant l'approbation de la convention de financement avec la CCIC relative à l'opération de travaux de rénovation de sécurisation de l'aéroport de Figari, Corse-du-Sud.

Quelques mots d'introduction pour pouvoir présenter le contexte.

La Collectivité de Corse est propriétaire de l'aéroport et maître d'ouvrage des travaux d'investissement sur les infrastructures structurantes, à savoir pistes, parkings, avions, etc.

La chambre de commerce et d'industrie de Corse (CCIC) est l'exploitant dans le cadre d'un contrat de concession initial de 15 ans qui a été prolongé par un avenant de 4 ans jusqu'à 2024.

Elle réalise des travaux d'entretien, infrastructures structurantes et les travaux d'investissement sur les équipements commerciaux.

Ce rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la convention de financement pour certains travaux afin de remédier au contexte particulier de l'aéroport de Figari. Figari, vous le savez, dans cet aéroport-là, est exposé à une forte saisonnalité du trafic d'une part et à la concentration du trafic sur les week-ends d'autre part.

Une expertise de la capacité de l'aéroport de Figari Sud Corse a été diligentée. L'analyse de la performance du système actuel a permis de dégager un programme général de modernisation de son infrastructure.

De plus, des mesures de réduction de risques côté piste doivent être mises en place pour pallier certaines non-conformités par rapport à la réglementation en vigueur.

On a donc un programme de travaux qui va prévoir la réfection dans un premier temps en béton hydraulique de l'ensemble des postes commerciaux, la réalisation d'un taxiway pour l'aviation d'affaires qui sera limité à 17 mètres et à la mise en conformité des voies de circulation et des darses de stationnement de jets d'affaires et de loisirs.

Il y a une notification de travaux qui a été faite en décembre 2021 avec un délai global de travaux qui est fixé prévisionnellement à 20 semaines.

Le coût en termes de chiffres, si l'on reprend l'ensemble des travaux, est évalué à 3,9 millions d'euros TTC. La chambre de commerce et d'industrie de Corse, au titre de la concession, apporte un fonds de concours de 5 %, 162 500 euros du montant des coûts de l'opération admissible et éligible au titre du RGEC.

Le plan de financement est le suivant :

La Collectivité de Corse porte le montant hors taxes à 3 387 500 €.

La chambre de commerce et d'industrie de Corse à 162 500 € hors taxes.

Je ne rentrerai pas dans les détails techniques en sachant qu'il y a également un panel de travaux qui vont être réalisés pour montrer que l'aéroport de Figari qui connaît une croissance très importante de son trafic, (on parle de 16,7 % de taux de croissance annuelle entre 2005 et 2019). Je ne reviens pas vraiment dans les détails, mais en termes de phasage, il y a aussi d'autres éléments qui reviendront pour renforcer ces travaux pour montrer que nous sommes, nous, Collectivité, présents dans tous les aéroports de Corse.

Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Nous avons des avis favorables de la CDENATE et des finances. Il n'y a pas de rapport. Il y a deux avis favorables.

Je soumetts au débat ce rapport. Qui veut intervenir ? Personne.

Je soumetts au vote.

### **Mme Paola MOSCA**

L'elette di u gruppu « **Fà populu in seme** », presente ò ripresentate : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, , Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, vutemu à **prò**.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI, votons **POUR**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pour le groupe « Avanzemu », je crois qu'il y a quelqu'un qui ne peut pas voter chez vous, Antoine POLI, il l'a dit en commission.

**M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « Avanzemu », « Partitu di a nazione corsa », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, votons **POUR**.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Core in fronte » : M. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, vote **FAVORABLE**.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 011 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>8</sup>**

Rapport suivant. On va même pouvoir passer autre chose, c'est parfait.

Allez-y, Mme la Conseillère.

\* **Rapport n° 014 : Participazione di a Cullettività di Corsica à quattru operazione d'investimentu nantu à u l'aerupurtu di Bastia-Puretta.**

\* **Rapport n° 014 : Participation de la Collectivité de Corse à 4 opérations d'investissement sur l'aéroport de Bastia-Puretta.**

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

Le dernier rapport pour le bloc infrastructures de cet après-midi traite de la participation de la Collectivité de Corse à 4 opérations d'investissement sur l'aéroport de Bastia-Puretta.

---

<sup>8</sup> Délibération N° 22/009 AC

Prévu au plan quinquennal d'investissement 2017/2020, ces 4 opérations d'investissement menées par la chambre de commerce et d'industrie de Corse sur l'aéroport de Bastia nécessitent des travaux :

- La création de deux postes avions pour un montant de 2,25 M€, avec une participation de la Collectivité à hauteur de 60 %, c'est-à-dire le montant de la subvention de 1,35 million d'euros.

- La seconde opération est une opération plus énergétique de l'aérogare. Il s'agit de 2,1 millions d'euros. La participation de la Collectivité pour chacune de ces opérations est de 60 %. Nous sommes donc sur un montant de subventions de 1,26 million d'euros.

- Pour la troisième, il s'agira donc de faire une réfection pour les taxiways pour un montant euro hors taxe de 1,8 M€, 60 % de participation Collectivité, ce qui porte le montant de la subvention à 1 million d'euros.

Enfin, la création d'un giratoire pour 910 000 euros, 60 % pour la participation de la Collectivité, 546 000 euros, pour un total à 4,2 millions d'euros pour ce montant de subventions accordées dans le cadre de ces différents travaux.

Ces participations financières sont soumises à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et relèvent du régime d'exemption de notifications relatif aux investissements en faveur des aéroports sous la référence SA 55029.

La Collectivité de Corse a analysé la demande de la chambre de commerce et d'industrie de Corse conformément à la réglementation susvisée et a sollicité la délégation générale de l'aviation civile, autorité de contrôle, pour un avis de conformité.

Ces subventions seront donc financées sur l'autorisation du programme existante, aéroport de Bastia, plan quinquennale, participation Collectivité de Corse.

Je vous demande d'en délibérer.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Comme tout à l'heure, on a deux avis favorables de la CDENATE et de la commission des finances.

Je passe la parole à qui veut la prendre.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je me pose la question sur ces opérations d'investissements lourds de la délégation de maîtrise d'ouvrage aux chambres de commerce. C'est simplement une question que je me pose, c'est sur le régime de TVA, c'est-à-dire, savoir si l'établissement public administratif chambre de commerce a les mêmes aptitudes que la Collectivité de Corse à engranger sur des travaux, le fonds de récupération de TVA et si tel n'était pas le cas, est-ce qu'il n'est pas opportun de revoir les conventions car à ce moment-là, il y a des pertes financières qui sont importantes ?

C'est une simple interrogation, je ne sais pas si vous me donnerez la réponse tout de suite, mais qu'on le regarde parce que je sais que par le passé, il y a eu des erreurs d'appréciation importantes sur l'éligibilité ou la non-éligibilité au fonds de compensation de TVA qui donne des droits importants en termes de cofinancement de substitution, sachant que là, c'est un ouvrage propriété CdC, financé à 60 %. Derrière, par contre, il peut y avoir une maîtrise d'ouvrage déléguée pour que l'opérationnalité de l'opération ne soit pas remise en question.

C'est simplement un phasage économique pour qu'il n'y ait pas de pertes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Mme la Conseillère, je vous redonne la parole.

**Mme Flora MATTEI**

Je vous remercie, M. BENEDETTI pour cette remarque qui nous fait nous interroger et comme vous le disiez, je n'ai pas la réponse immédiate. Par contre, je me tournerai vers mes services et vers la chambre de commerce et d'industrie de la Corse pour essayer de recouper les informations et voir ce qu'il est possible de faire pour cette question-là.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vais soumettre au vote le rapport.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », pour les élus présents et représentés dont les noms suivent : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, , Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles

GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votons **POUR**.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** », présents et représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI, votons **POUR**.

### **M. Xavier LUCIANI**

Pour le groupe « **Avanzemu** », « Partitu di a nazione corsa », présents et représentés, dont les noms suivent, hormis Toni POLI qui ne participe pas au vote : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, votons **POUR**.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « **Core in fronte** » : M. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, vote **FAVORABLE**.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport n° 014 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>9</sup>**

Merci, Mme la Conseillère pour cette série de rapports qui ont tous été votés à l'unanimité.

Dans l'attente que le Président revienne dans l'hémicycle, je vais en profiter pour passer mes propres rapports.

---

<sup>9</sup> Délibération N° 22/010 AC

Je vous rappelle qu'il y a un rapport, demain, qui est celui sur le collège des membres pour la désignation des sénateurs, les parrainages, etc. C'est demain matin, je le répète parce que tout le monde n'était pas dans l'hémicycle.

Je vais passer un rapport, ça va aller vite, sur les annexes au règlement intérieur. Il s'agit du rapport n° 17.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

\* **Raportu n° 017** : Adopru di parchji appicci à u regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica.

\* **Rapport n° 017** : Adoption de plusieurs annexes au règlement intérieur de l'Assemblée de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous rappelle qu'au moment du vote du règlement intérieur, je vous avais dit que le corps du texte qui comporte une centaine d'articles, était essentiellement les dispositions théoriques, normatives qui régissent nos débats et notre production et que les aspects plus techniques étaient basculés en annexe.

Donc, il y a une série d'annexes qui nécessitent votre approbation. Nous avons procédé ainsi.

D'abord, les annexes relatives aux moyens des groupes ou à leur droit d'expression qui doivent être traitées par la questure, la questure ayant été elle-même modifiée dans sa composition puisque maintenant, il y a un représentant par groupe, lors du vote du règlement intérieur. Cette questure va être réunie incessamment sous peu et ladite annexe sera produite à la suite de cette réunion.

Il y aura ensuite une annexe qui concerne le code de déontologie des conseillers. Il faut réunir la commission de déontologie qui nécessitait la désignation du nouveau bâtonnier, ce qui a été fait d'ailleurs. Elle se réunira bientôt.

Par ailleurs, il y a également une annexe qui concerne les conditions d'exercice de la presse pendant nos sessions. J'envisage une réunion avec la presse pour qu'elle nous fasse part, et si elle nous entend, c'est bien qu'elle commence à y réfléchir, qu'elle nous

fasse part de leurs besoins, de leurs attentes. Souvent, il manque des informations, on ne comprend pas qui parle, etc.

Ensuite, nous rédigerons une annexe dans cette perspective.

En revanche, concernant les annexes sur le régime des retenues pour absentéisme, qui est cadré par la loi, c'est-à-dire qu'on n'a pas de marges de manœuvre.

Les règles de vote par scrutin électronique, les modalités d'accès à l'hémicycle d'accueil du public, elles retracent évidemment les pratiques existantes, avec quelques points et quelques mises à jour. C'est ce qui a été proposé en fait, dans le rapport en annexe justement du rapport qui vous a été transmis.

Donc, pour les indemnités, on est calé sur le régime juridique en vigueur.

Pour le vote électronique, je pense qu'il n'y a pas de difficulté.

Pour les conditions d'accès à l'hémicycle et d'accueil au public, j'ai évoqué hier en commission permanente la nécessité de voir le Conseil exécutif s'exprimer sur cette question-là. Cela a été fait dans l'intervalle, entre hier et aujourd'hui.

Le Conseil exécutif nous a transmis les éléments relatifs à l'accès à la tribune qui lui est dédiée.

Je peux vous lire l'amendement de l'Exécutif : l'accès à la tribune du Conseil exécutif est réservé prioritairement aux agents qui accompagnent le Président du Conseil exécutif de Corse et les conseillers exécutifs de Corse dans l'exercice de leurs fonctions, à savoir : les collaborateurs de cabinet, les agents de la direction générale des services et ceux du secrétariat général du Conseil exécutif.

Il en est de même concernant la petite salle adjacente accessible par le déambulatoire, pour les réunions du Conseil exécutif en marge de la session et la tenue d'une permanence en appui au Conseil exécutif.

Ca permet au Conseil exécutif d'avoir dans la petite salle qui est juste ici à ma droite une zone de repli, si j'ose dire, et surtout un backstage en bon français où le secrétariat technique et la logistique sont présents.

Voilà pour l'amendement de l'Exécutif.

Avant de vous faire voter l'amendement, je vais quand même vous signaler qu'hier la commission permanente a voté à l'unanimité ce rapport.

Je vous passe la parole si vous voulez intervenir, ensuite je vous ferai voter l'amendement puis les différentes annexes, ou les deux ensembles bien sûr, on peut faire cela aussi.

Qui veut s'exprimer ? Pierre GHIONGA, je vous en prie.

**M. Pierre GHIONGA**

Mme la Présidente, merci.

Une précision : est-ce que nous pouvons toujours emprunter l'arrière de la tribune du Conseil exécutif quand nous sortons de l'hémicycle ? Je l'interprète comme cela, je suis un peu parano...

Est-ce qu'on peut passer par là encore, puisque c'est réservé ?...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, hors COVID, on peut passer par là quand même.

Mais normalement, ça va être quand même relativement sanctuarisé.

**M. Pierre GHIONGA**

Il faut dire non, alors.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Normalement, vous circulez par les espaces qui sont là.

**M. Pierre GHIONGA**

Donc, on ne sort plus par là-bas. C'est à préciser, il vaut mieux.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il n'y aura pas un sens interdit, je vous rassure.

**Brouhaha.**

J'ai appris que j'avais cette responsabilité.

Il n'y aura pas de verbalisation, si vous voulez savoir. Mais il faut quand même essayer de sanctuariser les choses, comme dans tous les hémicycles parlementaires, quel que soit l'échelon territorial d'ailleurs.

Mme COMBETTE, je vous en prie.

### **Mme Christelle COMBETTE**

Mme la Présidente, merci.

Nous ne pouvons donc que prendre acte de cette partie des annexes que bien sûr nous validerons dans la continuité des travaux et des accords que nous avons eus.

Bien sûr, l'application de la modulation des absences à compter de février, y compris pour les réunions en distanciel s'explique par le fait que depuis deux années, notre institution et ses satellites sont parvenus à fonctionner presque normalement malgré la crise que nous connaissons.

C'est donc un devoir pour nous d'être présents et actifs, et nous le sommes.

Je souhaiterais en revanche profiter de ce rapport pour faire remarquer qu'il reste à statuer sur la moitié des annexes. Là, nous votons sur les annexes 4 à 7, il manque 1, 2, 3 et 8. Et parmi cette moitié manquante, je voudrais vraiment insister, je l'avais déjà fait en commission permanente à deux ou trois reprises, sur le fonctionnement des groupes.

Tous les groupes, majorité comme opposition, sont impactés par le vide juridique autour de la question des dépenses éligibles. Une différence tout de même : la majorité peut bien sûr s'appuyer de façon informelle sur deux cabinets qui eux ont des moyens très conséquents. Nous, nous bornons à faire imprimer des cartes de vœux. Nous ne savons pas si notre budget permet de missionner un expert dans un domaine précis, ou d'avoir recours à des prestations occasionnelles.

Le conseil de la questure s'est réuni une seule fois depuis le début de la mandature, le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Quatre mois après, nous souhaiterions savoir ce qu'il en est et si oui ou non, nous parviendrons à disposer d'une gestion autonome de nos enveloppes. Dans d'autres régions, c'est en grande partie le cas. Nous avons fait un petit peu le tour.

Et vraiment, il est important de régler cette question dans les meilleurs délais, sachant que ça ne coûte rien à la CdC. Il n'est pas question d'augmenter les enveloppes

des groupes, mais de pouvoir optimiser leurs dépenses. Sur ce point-là, la fusion n'a absolument pas avancé. Depuis, le payeur s'en tient à une interprétation très restrictive des textes et nous n'avons aucune marge de manœuvre.

Pour une institution qui se veut parlementaire, le compte est très loin en termes logistiques.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Hyacinthe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste pour compléter.

Bien entendu, je peux partager ce que vient de dire ma collègue, Christelle COMBETTE, mais il n'y a aucun traitement de faveur pour le groupe de la majorité qui est confronté aux mêmes problématiques que tous les autres groupes.

Ça fait des années que ça dure, ça va peut-être un petit peu mieux, il faut le reconnaître aussi, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Surtout qu'on ait des réponses, mais je crois que Serge et toute l'équipe du Secrétariat général travaillent pour nous donner un certain nombre de réponses très prochainement. Il faudrait qu'on puisse utiliser l'enveloppe du groupe à bon escient, avec, on en avait parlé, des prestataires, en restant dans l'enveloppe bien sûr, mais il n'y a personne qui aujourd'hui dit le contraire. Mais il faudrait que cette enveloppe soit un peu fongible, avec des opérations qui sont nécessaires et indispensables au fonctionnement des groupes, surtout des groupes qui sont un peu moins importants que le nôtre. Mais, même le nôtre souffre aujourd'hui de ces mêmes problématiques, puisqu'on est sur le même règlement que tous les groupes de l'Assemblée, avec une enveloppe beaucoup plus conséquente certes, mais dont on n'a pas l'utilité parce que c'est très, très encadré.

Bien entendu, on travaille avec le secrétariat général et la questure, mais pour réunir la questure, il faut avoir des éléments nouveaux et à l'heure où on parle, on n'a pas trop d'éléments nouveaux.

Dans les prochaines semaines, on fera une réunion et je suis entièrement d'accord avec vous pour qu'on puisse utiliser les enveloppes du groupe pour payer les prestataires, pour pouvoir vraiment fonctionner comme des groupes parlementaires autonomes ; j'ai bien aimé le mot « autonome » chez Christelle COMBETTE... Et je

pense qu'on se doit d'être autonomes et pouvoir consommer notre enveloppe avec, bien entendu, des règles, des critères qu'on établira ensemble.

Le travail est en cours et on attend des retours et des analyses juridiques.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix, pour « Core in fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur les moyens alloués aux groupes, je souscris à tout ce qui a été dit et j'attends des réponses et du concret, en précisant que « Core in fronte » n'a même pas édité de cartes de vœux, on a 0 dépensé en 2021 et j'espère qu'il y aura fongibilité du reliquat en 2022...

Sur l'annexe 7, sur l'accueil du public, moi, je constate qu'on écrit noir sur blanc, qu'il n'y a que 43 places publiques autour de l'hémicycle. Cela veut dire que pour un événement important, il n'y a même pas la possibilité de donner à chaque conseiller d'inviter quelqu'un et on l'écrit noir sur blanc. Je trouve que c'est...

Ne serait-ce que, par exemple, sur la séance première d'une élection, on a tous pu inviter quelqu'un, c'est ce qu'on nous a dit : 1 par élu. 1 par élu, ça fait 63 + les 11 conseillers.

Là, ça mérite que vous regardiez, parce que ça dépend de la validation de la commission d'accès en lieux publics, savoir dans quelle catégorie on est. Mais à partir du moment où on a dépassé 50, puisqu'il y a aussi la presse, on est au-dessus, on est dans la catégorie supérieure. Et je crois que cette catégorie, c'est jusqu'à 200.

Donc, que vous regardiez parce que là, c'est très restrictif et c'est la première fois où c'est écrit noir sur blanc. Et c'est contraire à du moins ce que j'ai connu moi, ne serait-ce que sur la première. C'est la remarque simple que je voulais faire, parce que ça va poser problème.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La première, c'était quand ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

La première séance ! On était 63 + 11 officiellement. Non ! On était que 63, puisque les autres sont arrivés après !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je dois noter parce qu'il y a des questions précises.

Pierre GHIONGA, vous voulez reprendre la parole ?

**M. Pierre GHIONGA**

On s'est exprimé sur l'amendement ou sur toutes les annexes ? Parce que je voulais vous faire une...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce sont des remarques sur toutes les annexes.

**M. Pierre GHIONGA**

Je voudrais faire une contrition publique : j'ai voté le règlement intérieur en l'ayant lu de travers et je l'ai relu plus précisément. Et j'ai été un peu choqué par l'article 47, l'alinéa 2. Mme la Présidente, si vous pouvez le prendre.

Pourquoi ? C'est un bel article, il dit : « Les commissions peuvent, dans le cadre de leurs attributions définies aux articles 43 et suivants, être saisies par la Présidente de l'Assemblée en vue de produire des rapports pouvant, le cas échéant, être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée. ».

Or, l'alinéa 2, je ne le lis pas, mais c'est lié au bon vouloir du Président du Conseil exécutif. Et ça, ça n'existait pas avant.

Donc, je prends l'exemple de la commission CHAUBON, elle n'aurait pas pu se tenir, si le Président du Conseil exécutif n'avait pas voulu. Ca m'a un peu choqué.

Je voterai quand même les annexes, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

J'ai noté, je vais vous donner des éléments de réponse.

D'autres questions ou remarques ?

**Mme Christelle COMBETTE**

Juste une précision pour répondre à Hyacinthe VANNI, au sujet de l'autonomie des groupes : j'ai bien dit « autonomie » et pas « indépendance »...

Juste que, avant la collectivité unique, les groupes étaient autonomes. Voilà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour vos remarques, qui sont tout à fait pertinentes pour la plupart d'entre elles.

Sur les moyens des groupes puisque, ce qui est bien logique, la discussion est allée là-dessus, vous savez très bien, Mme COMBETTE et les uns et les autres, que je déploie des efforts pour que, effectivement, nous puissions avoir des réponses précises de l'administration sur ce qui est faisable ou pas, et essayer de faire bouger les lignes, tout en restant dans les cadres juridiques d'ailleurs qui nous sont imposés. C'est la première chose.

Si vous avez fonctionné dans d'autres organismes publics, vous savez très bien qu'il y a des règles et qu'il faut les suivre. Elles sont contraignantes et parfois elles conduisent à des situations assez paradoxales. En l'occurrence, et je rejoins ce qu'a dit Hyacinthe VANNI, un groupe fortement doté parce qu'ayant un périmètre large, va se retrouver dans une situation où il va avoir des excédents. Et, malheureusement, on ne pourra pas souscrire aux souhaits de Paul-Félix BENEDETTI, il n'y aura pas d'épargne ou de capitalisation du reliquat en question.

J'ai déjà eu une réunion. Les choses ont avancé, pas moins vite que prévu. D'abord, il a fallu stabiliser l'ensemble des articles normatifs de notre règlement. Il a fallu caler tout cela. Faire évoluer, sur la base d'ailleurs d'un amendement de « Core in fronte », le périmètre de la questure et la questure maintenant pourra se réunir. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui, il n'y a pas le règlement sur les moyens.

Ce qui suppose donc une réunion de la questure très rapidement, je l'ai dit dès le début de mon intervention concernant la présentation de ce rapport, c'est un premier point et d'autre part, un certain nombre de questions qui ont été posées à l'administration. Parce qu'en plus, et je parle sous le contrôle du Président du Conseil exécutif et de l'administration aussi qui nous écoute, ça ne relève pas forcément, selon le type de

dépenses que vous voulez réaliser, des mêmes directions. Donc, c'est un peu plus compliqué aussi en termes de mobilisation de toute l'information.

J'ai déjà eu un premier échange avec trois services en particulier, fin novembre. Nous allons nous réunir bientôt au sein de la questure. Nous solliciterons évidemment les services administratifs pour avoir toutes les réponses possibles et l'idée, c'est de pousser le plus loin les lignes pour pouvoir utiliser au maximum les moyens qui vous sont dévolus.

Je sais qu'il y a une attente très forte et j'y suis très sensible, je l'ai déjà dit puisque j'ai été amenée en tant que fonctionnaire, directeur de laboratoire CNRS notamment, à faire bouger les lignes en matière d'équipements informatiques, de webmaster, de software, etc. Je le sais bien. Parfois la technologie avance vite et la réglementation ne suit pas. Et donc, on a une difficulté à pouvoir dépenser les sommes que l'on a pour ce genre de technologies et de prestations.

Je sais que cela vous tient à cœur ; à moi aussi d'ailleurs. Et donc, on va avancer sur ce sujet-là. Donc, dans le mois on va avoir une réunion de la questure et des réponses, très certainement. En tout cas, comptez sur moi pour avancer sur le sujet.

J'ai lu le benchmarking que vous avez réalisé sur les autres régions. Je n'y ai pas vu de choses miraculeuses. Je n'ai pas trouvé que dans les autres régions, parce qu'ils sont soumis à la réglementation comme nous, on pouvait faire des choses absolument hors cadre ou extraordinaires avec les moyens financiers dont disposent les groupes.

Donc, je pense qu'en la matière, il faut encore que l'on travaille.

Concernant l'accueil du public, M. BENEDETTI, effectivement, ce sont des données techniques, purement techniques, on a une capacité de 43 places pour le public. Lorsqu'il y a des événements exceptionnels ou des conditions d'exercice de nos mandats exceptionnels, comme aujourd'hui par exemple, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a peu de monde et beaucoup de distance. Lorsqu'il y a un événement, effectivement, suite aux élections, le soutien aux prisonniers, c'était fin octobre me semble-t-il, là que faisons-nous ? Le public est « redispaché » dans les autres tribunes (tribune presse, tribune invités...). Il y a plusieurs tribunes et on arrive comme-ça à tenir les choses.

Alors, c'est écrit noir sur blanc parce que techniquement, il faut que ça le soit et comme-ça aussi tout le monde se rend compte. Et ce n'est pas parce que antérieurement, on n'a pas fait les choses de manière complètement carrées, qu'il faut continuer de ce point de vue-là.

Ensuite, il y a une souplesse à avoir, ce que je m'évertuerai, en collaboration évidemment avec les services administratifs, en accord avec le Président de l'Exécutif,

pour faire en sorte que ce type d'événement puisse se dérouler de la meilleure façon possible. Et je crois que ça a été le cas, et en particulier que ce soit au moment de l'installation de l'Assemblée, que ce soit au moment du vote pour les prisonniers ou en situation Covid. On a installé récemment l'Assemblea di a Ghjuventù, ça n'a pas été facile non plus. Pour les services aussi, c'est quand même très compliqué, il y a quand même un risque. Vous installez une Assemblea di a Ghjuventù, 8 jours plus tard vous avez un gros cluster avec 4 jeunes en réa, è tucchemu u legnu, je vous prie de croire, que ce n'est pas facile.

Donc, il faut à la fois se donner des cadres, à mon avis, d'une part, respecter les cadres et les règles, et d'autre part, avoir une souplesse, un degré d'appréciation qui nous permet d'avoir des solutions adaptées aux cas d'espèce.

Maintenant, on ne va pas refaire le règlement intérieur, Pierre GHIONGA.

Concernant, effectivement, les rapports d'initiative que nous pouvons avoir, nous en avons discuté dans la commission de travail, avec le Président de l'Exécutif, nous avons décidé de travailler sur la base d'une coordination des travaux de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif. Il existe d'ailleurs une instance de coordination. Donc, comme vous avez bien lu le règlement, il y a une conférence de coordination qui va nous permettre de bien caler la programmation des rapports tout au long de l'année ; nous allons nous réunir bientôt.

Nous avons également la possibilité de réunir autant que de besoin, la conférence des présidents et d'ailleurs, je remercie les présidents ou leurs représentants qui sont toujours très mobilisés pour ce faire et qui se sont fortement investis d'ailleurs dans la rédaction de ce règlement intérieur, et je l'espère aussi des annexes. Et donc, nous aurons, bien évidemment, une logique... Je dirais qu'on est dans une logique de coopération, de coordination entre l'organe délibérant que nous sommes et représentants du peuple que nous sommes ici, et puis le Conseil exécutif qui lui a des fonctions par définition exécutives.

Et ne vous méprenez pas, il n'y a aucunement la volonté, ni de ma part, ni d'ailleurs du Président de l'Exécutif, mais je ne veux pas parler pour lui, de vouloir amoindrir les compétences de l'Assemblée, encore moins de la Présidente.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Si tout le monde s'est exprimé, moi je vous ai répondu du mieux possible. En tout cas, merci pour vos remarques. On se revoit bientôt pour toutes ces réunions pour peaufiner nos annexes et trouver des solutions sur la question des moyens.

Donc, je soumetts au vote ces annexes, par groupe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour élus du groupe « **Fà populu in seme** » : **POUR.**

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** » : **POUR**

**M. Xavier LUCIANI**

Pour élus du groupe « **Avanzemu** » : **A PRO.**

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour les élus du groupe « **Core in fronte** » : **IN FAVORE.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**RAPPORT N° 017 ESTADOPTÉ à l'unanimité.<sup>10</sup>**

Je vous remercie de votre confiance et surtout de ce processus de co-construction.

Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à un deuxième rapport qui nous concerne tous et où là-aussi, nous allons œuvrer de manière collective et coordonnée : il s'agit du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'Assemblée de Corse et donc du statut particulier de la Corse.

**\* Raportu n° 018 : Preparazione di u quarantesimu anniversariu di a creazione di l'Assemblea di Corsica**

**\* Rapport n° 018 : Préparation du quarantième anniversaire de l'Assemblée de Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

---

<sup>10</sup> Délibération N° 22/011 AC

Je l'ai rappelé ce matin, en 1982 est créé le 2 mars l'Assemblée de Corse par la première loi portant statut particulier de la Corse.

Le 8 août, il y a les élections, l'Assemblée donc est élue au scrutin proportionnel à un tour. Elle est installée le 20 août par le Ministre Gaston DEFFERRE.

Je l'ai dit ce matin, le peuple corse s'est fortement impliqué, en tout cas dans les votes, avec à l'époque des débats vifs, y compris au sein de la famille nationaliste d'ailleurs. Ceux qui étaient pour, ceux qui étaient contre. En tout cas, il y a eu un vote important.

Je me permets de rappeler que, lors de la précédente mandature, sous la présidence de Jean-Guy TALAMONI, un comité de pilotage a été voté, c'était le 29 avril dernier, pour la préparation de cet anniversaire et d'un certain nombre de célébrations, de commémorations.

Le comité est composé de la manière suivante, c'est ce qui a été voté l'an passé (2021) :

La Présidente de l'Assemblée,  
 Le Président du Conseil exécutif,  
 La Présidente du CESEC de Corse,  
 Un vice-président de l'Assemblea di a Ghjuventù,  
 Un vice-président de la Chambre des Territoires,  
 Les présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

Donc, la délibération existe, le comité existe ; charge à moi évidemment et au Président de l'Exécutif de l'activer.

Donc, il sera réuni avant la mi-février, donc ça va aller très vite parce qu'il va falloir qu'on donne les orientations générales. Je ne vais pas vous parler de programme aujourd'hui, pas du tout. Tout cela, on en discutera dans le comité de pilotage.

Il nous semblait que pour conférer à cette célébration une dimension collective, comme je l'ai dit ce matin, quelles que soient nos spécificités politiques, quels qu'aient été les positionnements partisans à l'époque, quelles que soient aussi les positions contenues les uns et les autres dans ces hémicycles, il me semblait important pour impliquer les acteurs politiques de cette période de mettre en place un comité d'honneur, ça se fait aussi dans ce genre de grande célébration, un comité d'honneur au regard de l'importance, comme je l'ai dit ce matin, qu'a représenté le statut particulier de la Corse de 1982, la mise en place de cette première assemblée qui était véritablement une innovation institutionnelle dans le paysage politique de l'époque, en tout cas pour ce qui

est de la France (ailleurs il y avait des choses qui existaient, bien sûr) et ce que ça a pu représenter aussi dans le combat pour le statut particulier qui a été obtenu à cette époque, en tout cas pour une grande partie de la famille nationaliste.

Donc, je vous suggère de créer un comité d'honneur avec les anciens présidents de l'Assemblée, mais comme concomitamment, il y a aussi les 30 ans du Conseil exécutif, il me semblait élégant de solliciter les anciens présidents de l'Exécutif. Il va de soi qu'on ne peut solliciter que ceux qui sont encore de ce monde, bien évidemment.

Et je souhaite aussi, ça n'est pas dans le texte que je vous ai proposé, qu'on puisse aussi y associer des membres de la première assemblée, s'ils acceptent d'être là. J'en connais au moins un, Michel CASTELLANI, qui était le plus jeune de l'Assemblée à l'époque, mais il y en a d'autres qu'on pourra solliciter.

Et puis qui ne figure pas dans le texte que je vous ai proposé, c'est le premier président, M. le Président, je pense que vous en serez d'accord, du premier CESEC aussi, qui à l'époque était Tony CASALONGA.

Je me permets aussi de vous dire qu'un comité technique a été mis en place. Nous avons commencé à réfléchir à un certain nombre de choses, notamment à un cycle de conférences avec des scientifiques, une exposition qui sera mise en place dans les locaux de notre collectivité, mais qui aura vocation aussi à circuler en Corse, bien évidemment. Et puis d'autres manifestations que nous pourrions définir ensemble.

Et puis aussi un calendrier, car il me paraît difficile de faire une manifestation le 20 août, ça paraît compliqué. Donc, il faudra qu'on ait, comme je l'ai dit ce matin, une réflexion collective sur ce sujet-là, rétrospective. Mais je veux véritablement l'associer. Donc, il y a un devoir de commémoration, à défaut pour certains de célébration. Moi je peux célébrer, peut-être que d'autres ne veulent pas célébrer, mais uniquement commémorer, il n'y a pas de souci là-dessus, on a déjà eu des débats sur la différence entre « commémorer » et « célébrer » pour la question de Napoléon.

Donc, il y a la question de la commémoration et de la célébration, et il y a la question de l'information et de la transmission, notamment à la jeune génération. Il y a des gens qui ne savent plus, il y a des gens qui ne savent pas comment les choses se sont passées. Donc, c'est important, c'est quand même un acquis démocratique très, très important.

Et puis, il y a aussi une volonté d'innover. Je pense qu'il faut innover. C'est-à-dire qu'il ne faut pas rester dans le passé. Il y a 40 ans qui se sont écoulés, il y a 30 ans depuis le premier conseil exécutif, et je crois qu'il faut qu'on réfléchisse, déjà nous le faisons au sein de la commission des compétences législatives et réglementaires. On n'est

pas tous d'accord. On auditionne actuellement, sous la présidence de Romain COLONNA, un certain nombre d'universitaires.

On a encore voté un rapport en commission permanente hier qui, sur les évolutions institutionnelles possibles en matière notamment d'autonomie, et on travaille et on échange avec les uns et les autres, Jean-Martin en particulier, Paul-Félix, sur que veut dire le terme « autonomie », et je crois que c'est important. Plutôt que d'envoyer des slogans, que l'on réfléchisse bien au contenu. Nous n'y mettons pas tous la même chose, mais je pense qu'on peut aussi trouver un dénominateur commun.

Je ne m'étendrai pas plus pour vous dire que cela peut permettre également, sur le plan de l'innovation, de réfléchir à l'organisation de nos travaux et puis aussi à peut-être des opérations dont on discutera avec M. le Président de l'Exécutif et son administration, à des travaux innovants concernant le patrimoine bâti de la Collectivité et l'utilisation peut-être du numérique, dans une ère du numérique, de manière plus intensive.

Je ne vais pas déflorer, je ne veux pas influencer évidemment les travaux qui seront les nôtres, commémorer et célébrer, informer et transmettre, et innover pour faire perdurer l'esprit démocratique de cette assemblée.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Je vous passe la parole pour ceux qui veulent intervenir.

Pas d'interventions en ligne, pas d'interventions dans l'hémicycle.

On reviendra vers vous après les travaux du comité de pilotage.

Je me tourne vers l'Exécutif, M. le Président ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Je pense, effectivement, je l'ai dit ce matin et je le répète, c'est un moment important. 40 ans de l'institution Assemblée de Corse et 40 ans du statut particulier. Donc il y a un aspect à la fois mémoriel, bien sûr, politique et institutionnel.

Également un aspect humain, parce qu'une institution ne vaut également que par les femmes et les hommes qui la font vivre, qu'il s'agisse, lorsqu'il s'agit d'une institution publique, des élus ou des fonctionnaires.

Donc, je pense qu'effectivement, il faut que nous nous donnions les moyens de réussir cet anniversaire à la fois en hommage à toutes celles et tous ceux qui nous ont précédés, et puis aussi pour essayer de réfléchir au mieux à la façon de continuer à faire vivre et évoluer notre institution.

Donc, je suis heureux que cette initiative, qui avait été engagée lors de la précédente mandature, prenne aujourd'hui une dimension nouvelle encore plus opérationnelle.

Et à titre plus personnel, je me réjouis, bien évidemment, notamment que les pionnières et pionniers, il y avait beaucoup plus de pionniers que de pionnières parce que la loi sur la parité n'avait pas encore été votée à l'époque, mais que les pionniers puissent être présents. Et je crois que ça va nous faire à toutes et à tous plaisir que de pouvoir et les revoir, et bénéficier de leur regard, de leurs conseils et de leur expérience.

J'ai été frappé l'autre jour, et même il y a une quinzaine d'années, c'était Nicolas SARKOZY qui était en visite, il y avait une photo à l'Assemblée de Corse, et je crois qu'il y a une trentaine de personnes et une femme, Joselyne FAZI. On salue Joselyne. Mais moi, comme vous, nous sommes très heureux que désormais, sur toutes les photos, il y ait au minimum une moitié de femmes et c'est bien comme ça, en Corse comme ailleurs.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Si je peux me permettre, à l'aune de ce que vous venez de dire, le point d'étape que nous faisons, puisque finalement c'est un point d'étape, de la commémoration, va permettre aussi aux services de réaliser un véritable travail d'archivistique, de classement, de valorisation d'inventaire et de valorisation d'un certain nombre de documents. Nous passerons également des conventions avec l'INA, très certainement avec ViaStella et avec d'autres, pour mettre en valeur et l'institution, ses travaux et les figures de cette période-là.

Je sou mets à votre approbation la création du comité d'honneur et les grands principes généraux que je vous ai présentés.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour élus du groupe « **Fà populu in seme** » : **POUR.**

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** » : **POUR**

**M. Xavier LUCIANI**

Pour élus du groupe « **Avanzemu** » : **POUR.**

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour les élus du groupe « **Core in fronte** » : **IN FAVORE.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**RAPPORT N° 018 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>11</sup>**

A ringrazià vi à tutti.

Il est 19 h 55, je me tourne vers l'Exécutif : souhaitez-vous passer un dossier ?

(Brouhaha)

On va suspendre, cela fait 4 heures que nous sommes enfermés dans la salle.

Demain matin, 9 h 30, nous commençons, pourquoi ? Parce qu'il y a les élections pour le collège, que vous connaissez, dont on a déjà parlé et il y a les rapports d'information du Conseil exécutif, mais il y a aussi le rapport sur la DCT.

Donc il faudrait que tout le monde soit là vers 9 h 20, ce serait bien, pour qu'on commence à 9 h 30. Merci.

Faites attention pour les modalités de vote. J'alerte les groupes, les présidents de groupes, les modalités de vote et les procurations, les assistants nous entendent, ils font un fabuleux travail, merci beaucoup.

**La séance est suspendue à 20 heures.**

---

<sup>11</sup> Délibération N° 22/012 AC

# ANNEXES

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
27 ET 28 JANVIER 2022****RAPPORT SUR LE PROJET DE CRÉATION DE  
NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
LOCAUX D'ENSEIGNEMENT POUR LE GRAND  
AIACCIU***Rapport CE N° 2022/E1/007***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :****Objet : Ajout d'une référence expresse à la langue corse**

L'article L.4424-5 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'Assemblée adopte (...) un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, dont les modalités d'application font l'objet d'une convention conclue entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'État ».

« Cette convention prévoit les mesures d'accompagnement nécessaires, et notamment celles relatives à la formation initiale et à la formation continue des enseignants ».

Par délibération n° 15/083 AC du 16 avril 2015, l'Assemblée de Corse a adopté le Pianu Lingua 2020, plan de normalisation de la langue, incluant le développement de son enseignement et de son apprentissage tout au long de la vie.

Par délibération n° 15/253 AC du 29 octobre 2015, l'Assemblée de Corse a adopté le contrat de plan État - Collectivité Territoriale de Corse 2015-2020, signé le 13 novembre 2015.

La thématique « langue corse » a été ajoutée aux thématiques stratégiques pour la Corse et la formation des enseignants constitue une action prioritaire.

Ensuite, par délibération n° 16/140 AC du 23 juin 2016, l'Assemblée de Corse a adopté la convention de mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corse. Cette convention présente notamment les mesures propres à soutenir une progression constante aussi bien de l'enseignement de la langue que de l'enseignement bilingue.

En outre, par délibération n° 17/240 AC du 28 juillet 2017, l'Assemblée de Corse a approuvé le plan « media è lingua corsa » pour le développement de la langue corse dans les médias insulaires. Ce plan prévoit notamment la mise en œuvre d'opérations comme le DU journalisme et vise ainsi à la formation d'une ressource humaine diplômée, ce qui implique un continuum pédagogique dans l'enseignement de la langue corse (du premier degré à l'enseignement supérieur en passant par le second degré).

Eu égard à la politique de normalisation de la langue, au soutien à son enseignement, notamment bilingue, il s'agit d'affirmer expressément dans ledit rapport - auquel renvoie le projet de délibération - cette politique ambitieuse de notre institution en faveur de la langue corse.

#### **PROPOSITION DAMENDEMENT :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir modifier, à la page 5 du rapport mentionné dans le projet de délibération, le paragraphe relatif aux « établissements du XXI ème siècle » comme suit :

*En lieu et place de :*

« [...] - renforcer l'accès à la culture, à l'art, à la musique et au sport ; »

*Il faudrait lire :*

« [...] - renforcer l'accès **à la langue corse et à l'enseignement bilingue**, à la culture, à l'art, à la musique et au sport ; »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
27 ET 28 JANVIER 2022****ADOPTION DE PLUSIEURS ANNEXES  
AU RÈGLEMENT INTERIEUR  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE***Rapport CE N° 2022/E1/017***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****PROPOSITION DAMENDEMENT :**

Article III de l'annexe VI au RI de l'AC consacré à « **l'accès à la tribune du Conseil exécutif** » :

L'accès à la tribune du Conseil exécutif est réservé prioritairement aux agents qui accompagnent le Président du Conseil exécutif de Corse et les Conseillers exécutifs de Corse dans l'exercice de leurs fonctions, à savoir les collaborateurs de cabinet, les agents la direction générale des services et ceux du secrétariat général du Conseil exécutif. Il en est de même concernant la petite salle adjacente accessible par le déambulateur, pour les réunions du Conseil exécutif en marge de la session et la tenue d'une permanence en appui au Conseil (secrétariat/logistique) ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****ADOPTE**